EX LIBRIS
L. DUSSIEUX

John Carter Brown
Library
Brown University

L'OBSERVATEUR HOLLANDOIS;

OU

DIX-NEUVIEME LETTRE

DE M. VAN**

A M. H** DE LA HAYE,

Sur l'état présent des affaires de l'Europe.

A LA HAYE,
1757.

DIX-NEUVIEME LETTRE

DE M. VAN**

*A M. H** DE LA HAYE.*

A Paris ce 5 Janvier 1757.

EST-CE un guerrier dont j'entreprends, Monſieur, de vous décrire les exploits ? Eſt-ce un négociateur dont je veux vous faire admirer les talens ? Le Roi de Pruſſe fut ſans doute l'un & l'autre dans la guerre de 1741. Mais lequel de ces deux caractéres domina dans ſa conduite ? Vous en jugerez par les faits. Je ne veux être, Monſieur, qu'un Hiſtorien fidéle. C'eſt en cette qualité que plein de reſpect pour le Monarque, j'ai été forcé de commencer par vous tracer le caractere de l'homme. Je me tais, pour ne laiſſer parler que les événemens.

Les succès de S. M. Prussienne en Silesie furent aussi rapides que sa résolution avoit été prompte. La Province dont il vouloit faire sa premiére conquête, étoit dépourvûe de troupes : aux forces d'une armée nombreuse la Régence de *Breslau* n'avoit opposé qu'une protestation respectueuse : l'argent d'un peuple vaincu sans combat avoit déja passé dans les coffres du vainqueur, & celui-ci étoit maître de la plus grande partie de la Silesie avant la fin du mois de Janvier 1741.

Il ne se flattoit pas de faire prendre le change à la Cour de Londres ; & dans le tems même qu'il lui protestoit qu'il ne vouloit que le bien de la Reine de Hongrie, il faisoit filer du côté de l'Electorat de Hanovre, des troupes destinées à convaincre l'oncle des véritables intentions du neveu.

Le Roi d'Angleterre sentit les risques que ses propres Etats auroient

à courir dans une guerre qui pouvoit bouleverser l'Allemagne, & fit tous ses efforts pour réconcilier les Cours de Vienne & de Berlin. Il envoya vers la fin du mois de Mars, Milord Hindford au Roi de Prusse, tandis que l'Envoyé d'Angleterre à Vienne sollicitoit vivement la Reine de Hongrie de se relâcher de quelques-uns de ses droits en faveur d'un accommodement que tant de circonstances rendoient nécessaire.

Cette Princesse avoit enfin rassemblé une armée. Elle en confie le commandement au Comte de Neuperg : ce Général perce en Silesie par des chemins que S. M. Prussienne avoit jugés impratiquables : il dérobe sa marche, & le 10 Avril surprend l'ennemi à *Molwitz*. La Cavalerie Prussienne est enfoncée, se replie & entraîne le Roi avec elle. Le Maréchal Schwerin à la tête de l'Infanterie rétablit le combat : les Autrichiens ne peuvent soutenir le choc

de ces bataillons ſerrés & accoutumés à marcher ſans perdre un pouce de terrain. Le Roi de Pruſſe revient, achéve de vaincre, & Neuperg eſt battu. Ainſi les premiers efforts de la Cour de Vienne annoncérent à l'héritiere de Charles VI. qu'elle devoit ſe réſoudre à faire des ſacrifices.

Le fruit que S.M. Pruſſienne tira de ſa victoire, fut de donner plus de poids aux négociations qu'elle entretenoit avec tous les Souverains de l'Europe. Quel credit ne devoit pas avoir dans ce moment, un Monarque vainqueur, capable de faire agir cent mille hommes, ſans s'éloigner de ſes Etats ? Je ne ſçai, Monſieur, quels augures tirérent alors les politiques d'Allemagne. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que la Pruſſe, ce petit Etat dont Leopold avoit voulu faire un Royaume en 1701, ſe trouvoit 40 ans après en état de tenir la balance du Corps Germanique :

d'où il étoit facile de conclure qu'il lui ſeroit un jour aiſé de la renverſer.

Le Roi de Pruſſe ſentit qu'il alloit devenir néceſſaire, ſoit à la Reine de Hongrie pour la défendre, ſoit à ſes ennemis pour l'attaquer. Il ſe voyoit aſſez puiſſant pour faire acheter aux uns & aux autres, ou ſon ſecours ou ſa neutralité. Pour tirer parti de cette ſituation unique, il falloit ſe réſoudre à n'être ni un allié ſcrupuleuſement fidéle, ni un ennemi abſolument irréconciliable. Tel fut le ſyſtême de ce Prince. Tous les Souverains qui furent alors obligés d'entrer en guerre, avoient chacun un ennemi certain, & par conſéquent ne connoiſſoient de route que celle qui tendoit à le détruire ou à l'affoiblir. Frédéric ſeul diſpoſé à ſe choiſir un adverſaire ſuivant les circonſtances, paroiſſoit regarder tous les partis comme indifférens, & attendre les

occaſions de faire valoir des *droits inconteſtables* ſur les dépouilles du plus foible.

Pendant ce tems-là toutes les Puiſſances s'ébranloient ; l'Electeur de Baviere auquel il avoit promis les ſecours les plus efficaces, annonça à toute l'Europe ſes prétentions. Ce procès célébre n'étoit pas ſans difficultés. La France prit le parti de ſon Allié, & crut devoir lui fournir des troupes. La guerre s'alluma, & tous les Souverains y prirent part. Le Roi de Pruſſe ſe faiſoit valoir auprès de tous, négocioit avec tous à la fois : & maître d'une belle & riche province, qu'il étoit preſque ſûr de ne jamais rendre, il obſervoit ſi les événemens ne pourroient point lui fournir quelque nouveau moyen d'acquérir.

Ligué avec l'Electeur de Baviere, il n'en étoit pas moins attentif à répéter dans toutes les occaſions aux Alliés de la Cour de

Vienne, *qu'il ne s'étoit* (a) *jamais éloigné d'un accommodement : Qu'il en avoit fait faire les propoſitions à diverſes repriſes à la Reine de Hongrie : que cette Princeſſe étoit en état de terminer ces differends lorſqu'elle le voudroit, & qu'il ne tiendroit jamais à lui qu'ils ne fuſſent terminés d'une maniere convenable.*

Mon objet n'eſt point ici, Monſieur, de faire l'hiſtoire de cette guerre mémorable, dans laquelle la deſtinée de la maiſon d'Autriche, & le courage de ſon unique héritiére, triomphérent avec le tems, & du génie des plus grands politiques, & des forces des plus habiles Généraux. Je ne veux que ſuivre le Roi de Pruſſe dans ſes différentes démarches.

Déja 40000 François étoient au

(a) Réponſe adreſſée aux Miniſtres d'Angleterre & de Hollande, inſérée dans la Gazete d'Utrecht du 7. Juillet 1742.

milieu des Etats de la Maiſon d'Autriche. Une autre armée avoit forcé l'Electeur de Hanovre à jurer la neutralité. Les Anglois animés plus par leur vieille haine contre la France, que par leur zéle pour la Cour de Vienne, ne pouvoient ſouffrir l'inaction de leur Souverain. Le Roi de Pruſſe ſeul étoit en état de dégager Hanovre de cette neutralité ſi odieuſe à l'Angleterre. Le Miniſtère de Londres renouvella donc ſes inſtances auprès des Cours de Vienne & de Berlin. M. Robinſon qui avoit ſuivi la Reine de Hongrie à Presbourg, fit deux voyages en Siléſie. Milord Hindfort qui étoit à Berlin, fut rappellé au Camp du Roi de Pruſſe. Les Couriers vont & reviennent; enfin vers la fin du mois de Septembre 1741, S. M. Pruſſienne, Milord Hinford, & le Comte de Neuperg ont une conférence près de Neiſſ.

Là furent reglées les conditions d'un accommodement que Londres

desiroit, & que Vienne étoit forcée d'accepter : mais le Roi de Prusse à qui l'on n'accordoit encore que la Basse-Silésie, trouva des prétextes pour se dispenser de signer,& demanda que le Traité ne fût mis en forme qu'au mois de Décembre suivant. Le Comte de Neuperg & Milord Hindfort ne s'apperçurent pas que les ménagemens que ce Prince feignit d'avoir pour ses Alliés, n'avoient pour but que de profiter de leurs succès pour obtenir de la Cour de Vienne des conditions encore meilleures, ou de leurs revers pour s'en faire un mérite auprès d'elle.

Cette incertitude politique caractérisa toutes les démarches du Roi de Prusse, qui suivirent la Conférence dont je viens de vous parler. Il tint secrete sa convention, pour ne pas allarmer ses Alliés. Il cessa d'agir de concert avec eux pour inspirer de la confiance à la Cour de Vienne. Voilà, Monsieur, l'explication de

tout ce qui parut alors énigmatique dans la conduite de ce Prince.

Les Miniſtres de Vienne, qui n'avoient aucun intérêt de garder le ſecret ſur l'accommodement qui étoit preſque conclu, le divulguerent dans toutes les Cours. Les Envoyés de Hollande qui réſidoient auprès de la Reine de Hongrie & du Roi de Pologne, le manderent aux Etats Généraux, & Milord Haringhton, Sécrétaire d'Etat de la Grande-Bretagne, paſſant à la Haye pour retourner de Hanovre à Londres, confia cette importante nouvelle à quelques-uns de nos concitoyens (*a*) affectionnés à l'Angleterre.

(*a*) Rouſſet aſſure même qu'il y eut une convention écrite & ſignée ſécretement le 6 Novembre 1741. & un Hiſtorien que l'on ne ſoupçonnera pas d'avoir été prévenu contre le Roi de Pruſſe, & qui étoit en commerce de lettres avec lui lorſque tout

Le Roi de Pruſſe ſe conduiſit toujours ſur le même plan. Il déſavoua la convention qu'on lui imputoit, & il l'exécuta pendant quelque tems.

D'un côté, il chargea ſes Miniſtres dans toutes les Cours, de ſe récrier contre l'injuſtice des bruits que l'on faiſoit courir ſur ſon compte. Son Miniſtre à Ratiſbonne y déclara poſitivement » que S. M. regar-
» doit cette nouvelle comme un ar-

---

ceci ſe paſſa, aſſure que le Traité ſigné à Breſlau le 11 Juin 1742. avoit été rédigé un an auparavant. L'un & l'autre ſe trompent. Les conventions qui furent reglées dans cette conférence n'étoient que verbales. Milord-Hindfort qui faiſoit les fonctions de Médiateur, les rédigea comme témoin & en remit aux deux Cours une copie ſignée de lui, & datée du 9. Octobre 1741. Par cette convention la Cour de Vienne n'accordoit à S. M. P. que la Baſſe Siléſie; au lieu que par le Traité de Breſlau on a cédé ce Duché en entier.

„ tifice de ſes ennemis, qui vouloient „ ſemer la méfiance entre Elle & ſes „ Alliés. Non-ſeulement il aſſura que le bruit d'un accommodement étoit faux, il ajouta même „ qu'il avoit ordre de déclarer que „ le Roi ſon Maître étoit fermement „ reſolu de ne faire jamais ſon ac„ commodement avec la Cour de „ Vienne, *que de concert & conjoin„ tement avec ſes Alliés, & de n'en„ tendre à aucune Propoſition qui ten„ dît à s'en ſéparer* (a). Le Traité de Breſlau, conclu ſept mois après, a prouvé qu'au moins cette ſeconde partie de la Déclaration étoit fauſſe. Dès-lors il fut permis de douter de la ſincérité de la premiére : & toute eſpéce de doute a diſparu depuis qu'en 1744, la Cour de Vienne a publié elle-même cette Convention, que le Roi de Pruſſe avoit ſi hautement déſavouée.

(a) V. la Gazete d'Amſterdam du 5 Décemb. 1741.

D'un autre côté, auſſi-tôt après la Conférence, le Général Autrichien retira de *Neiſſ* la plus grande partie de ſon Artillerie, y laiſſa une foible garniſon, & ſe retira en Moravie à la vûe de l'armée du Roi de Pruſſe, de beaucoup ſupérieure à la ſienne. Le décampement ſe fit avec autant de tranquillité que ſi l'ennemi avoit été fort éloigné. Si l'arriére-garde fut enſuite attaquée, cette attaque même eut tout l'air d'une feinte concertée. Elle ſe borna à quelques legéres eſcarmouches; auſſi avoit elle été confiée au Comte de Truchès, homme de guerre & de cabinet, parfaitement inſtruit du ſecret des affaires, & par les mains de qui avoient paſſé toutes les Négociations de Londres & de Hanovre.

La retraite du Général Autrichien fut ſuivie de la priſe de *Neiſſ*, dont le Gouverneur avoit ſes ordres. Perſonne ne prit pour un véritable ſiége l'arrivée des Pruſſiens devant

cette Place. Qui que ce ſoit n'y périt. La garniſon ſe rendit au bout de quelques jours, eut tous les honneurs de la guerre, & ſa Capitulation ne parut dans aucune Gazette.

Le Comte de Neuperg ſe retira à *Olmütz* & de-là à *Iglaw*. Le Roi de Pruſſe étoit le maître de le ſuivre. Il pouvoit ſe mettre entre lui, Vienne & Preſbourg, & lui couper toute communication avec ces villes. Il aima mieux convoquer les Etats de ſon nouveau Duché. Il part pour recevoir leur hommage, va ſe faire proclamer à Breſlau, y diſtribue une Médaille deſtinée à immortaliſer *la juſtice* de ſes Armes (*a*), & vole enſuite à Berlin donner des fêtes à toute ſa Cour.

Cette

(*a*) Elle repréſentoit la Sileſie à genoux devant la Pruſſe, à laquelle elle préſentoit le Bonnet Ducal, avec cette inſcription, *juſto victori.*

Cette inaction des Prussiens dans un tems où l'intérêt de la cause commune exigeoit les mouvemens les plus prompts & les mieux concertés, mit le Grand Duc en état de rassembler ses troupes. On eût dit, à la sécurité avec laquelle il marcha en Bohême, ou que l'armée du Roi de Prusse n'existoit plus, ou qu'il n'y avoit aucune communication de la Silesie à Vienne, ou à Presbourg. Le 25 Novembre les Autrichiens n'étoient plus qu'à cinq lieues de Prague; mais pendant la nuit du 25 au 26 les François & les Saxons donnerent l'assaut, & la prise de cette ville les dégagea du danger qu'ils alloient courir. Le Grand Duc se retira peu après pour aller couvrir les frontieres de la Moravie & de l'Autriche.

La prise de Prague fit naitre de nouvelles idées au Roi de Prusse. Il entrevit une fortune plus considérable que celle dont il étoit déja cer-

tain. Il crut devoir profiter de la crainte qui avoit saisi la Cour de Vienne, & oubliant la convention du mois d'Octobre précédent, dont Milord Hindfort étoit dépositaire, il envoya ordre au Prince d'Anhalt-Dessau de se joindre avec 25 Escadrons aux troupes des Alliés. Le revers de Lintz fit bien-tôt disparoître cette espérance. Sa Majesté Prussienne n'eut pas plûtôt appris cet échec, qu'Elle révoqua les ordres donnés au Général de ses troupes ; & le Prince d'Anhalt, au lieu de joindre l'armée des François, en détacha les Saxons.

Vers la fin du mois de Janvier 1742, il s'arracha aux plaisirs de sa Cour, & vint joindre ses troupes en Moravie. Le Maréchal Schwerin à leur tête avoit pris Olmuts dans les derniers jours de Décembre. Ce Général, depuis la bataille de *Molwits*, n'avoit plus la confiance de son Maître ; il ignoroit parfaitement son se-

cret, & ne demandoit pas mieux que de pouſſer vigoureuſement la guerre. Le Roi ſembla ne paroître à l'armée que pour l'arrêter.

Bien-tôt le Maréchal de Broglie fait propoſer à ce Prince de marcher ſur *Budweiſſ* & ſur *Tabor*, qui étoient occupés par l'armée Autrichienne, tandis que les François la reſſerreroient de l'autre côté. C'étoit le moyen de forcer les Ennemis à évacuer la Bohême. Par-là on eût rétabli la communication avec la Baviere par *Freyſtad*, on eût donné de l'inquiétude au Comte de Kevenhuller, & peut-être dans la ſuite fût-on parvenu à reprendre *Paſſaw*. Les Généraux Autrichiens craignirent l'exécution de ce projet: le Prince Charles dépêcha un Courier à Vienne pour demander du ſecours. On craignoit tout à cette Cour des incertitudes & des variations du Roi de Pruſſe, & l'on parloit déja de faire rentrer M. de Kevenhuller

en Bohême. Mais ce Prince étoit bien décidé à refuſer à ſes Alliés toutes les démarches qui euſſent pû aliéner irrévocablement la Cour de Vienne. Il rejetta donc les propoſitions du Général François, & borna ſes opérations à lever des contributions en Moravie.

Pendant ce tems-là le Roi d'Angleterre ſollicitoit également, & le Roi de Pruſſe de conclure ſon traité, & la Reine de Hongrie de céder la Siléſie entiére & d'acheter à quelque prix que ce fût la neutralité d'un ennemi ſi dangereux. Déja la Cour de Vienne conſentoit à tout, & pardonnant malgré elle au Roi de Pruſſe, elle conſentoit à lui abandonner tout ce qu'il exigeoit d'elle. Le Roi d'Angleterre voyoit même ſi peu de difficulté dans la concluſion d'un arrangement définitif, que dans la harangue qu'il avoit faite à ſon Parlement au mois de Décembre précédent, il s'étoit pu-

bliquement (*a*) félicité du ſuccès de ſa médiation.

Le Roi de Pruſſe paroiſſoit encore reculer ; mais toute ſa conduite annonçoit les meſures qu'il avoit priſes. Il eût pû, au lieu de s'enrichir par les contributions de la Moravie, dévancer le Prince Charles, attaquer & défaire le corps ſeparé que commandoit le Prince de Lobkowitz, & ſe joindre enſuite au Maréchal de Broglie. Mais ce Plan eût rompu toutes les négociations, & remis au hazard des événemens tous les avantages promis & acceptés.

Cependant les petites difficultés

(*a*) J'ai travaillé à réconcilier les Puiſſances dont l'union eût été le moyen le plus efficace pour prévenir les malheurs qui ſont ſurvenus.... J'ai tout lieu d'eſperer . . . . un changement favorable dans les conſeils des autres Puiſſances. *Harangue* du Roi d'Angleterre inſérée dans la Gazete d'Amſterdam du 22 Décembre 1741.

qu'il élévoit encore, commençoient à impatienter la Reine de Hongrie. M. Pfitscher l'un de ses Conseillers qu'elle lui avoit envoyé dans le mois de Février, étoit revenu sans avoir pû les lever. La Cour de Vienne crut que la force & la résolution hateroient le succès de la négociation, & que le Général Autrichien auroit plus de crédit sur l'esprit de S. M. que le Conseiller Pfitscher. Il fut enfin resolu que l'on attaqueroit l'armée Prussienne.

Le 17 Mai se donna la Bataille de *Czaslau* sur les frontieres de la Moravie. L'Infanterie Prussienne y eut le même avantage qu'à *Molwits* & y décida la victoire. Mais le Roi de Prusse sentit qu'il n'y avoit plus aucun moyen de temporiser, & qu'il falloit ou rompre ou conclure. Le succès que les François eurent huit jours après au combat de *Sahai*, ne put le ramener à ses premiers engagemens. Il eût encore été le

maître d'empêcher la jonction des deux armées Autrichiennes. Elle se fit sans qu'il feignît seulement de vouloir s'y opposer. Le 5 Juin les François perdirent tous les avantages que leur avoit procurés la journée de *Sahai* ; les Autrichiens les chasserent du poste de *Thein* & forcerent le Marêchal de Broglie à se replier vers *Pisseck*. S. M. Pr. achevoit alors de rompre tous les nœuds qui l'attachoient à ses Alliés ; & ce Prince qui huit mois auparavant avoit assuré toute l'Europe qu'il ne feroit la paix que de concert avec eux, signa à Breslau le 11 Avril un Traité dans lequel il ne fut pas même fait mention des François & des Bavarois. Chercha-t-il du moins à justifier ce procédé ? Je n'ai vû aucuns écrits dans lesquels on l'ait entrepris. Ce que je sçai, c'est que le Roi de Prusse se félicita lui-même du succès d'un projet si habilement exécuté. Il écrivit en prose & en

vers à un Poëte, alors ſon panegyriſte & ſon confident ; il lui fit part du Traité avantageux qu'il venoit de conclure ſeul, & joignit aux nouvelles qu'il lui mandoit quelques traits de raillerie ſur l'embarras de ſes Alliés (*a*).

Par le Traité de Breſlaw la Reine de Hongrie céda à perpétuité & en toute Souveraineté la Haute & la Baſſe Sileſie, avec le diſtrict de *Katscher* & la ville de *Glatz*. La Moravie fut conſervée à la Cour de Vienne ; celle de Berlin ſe chargea de payer aux ſujets de l'Angleterre & de la Hollande les ſommes hypothéquées ſur la Siléſie. Il fut convenu que la Religion ſeroit conſervée dans le même état où elle étoit, & que pour régler le commerce entre les Etats réciproques, il ſe-

---

(*a*) V. les Œuvres de V. Ed. de 1751. tom. 3. Lett. 13.

roit inceſſamment nommé des Commiſſaires juſques à la déciſion deſquels il ne ſeroit rien innové.

La baſe de toutes ces ſtipulations avantageuſes à la Pruſſe étoit le rétabliſſement de la paix. Auſſi les deux Puiſſances s'engagérent-elles à ne permettre aucunes hoſtilités, ſoit directes, ſoit indirectes, l'une contre l'autre ; & il fut expreſſément convenu par le premier article, *qu'elles ne donneroient aucun ſecours aux ennemis de l'une des deux & ne feroient avec eux aucune alliance contraire à cette paix.*

Telle fut, Monſieur, la ſubſtance du Traité : le Roi de Pruſſe, en le ſignant, n'ignoroit point les prétentions de la Cour de Vienne relativement aux affaires générales. Il laiſſoit à la Reine de Hongrie des querelles à vuider, & des Ennemis à combattre. Il étoit bien convaincu qu'elle ne lui avoit fait le ſacrifice de la Sileſie, que pour être plus li-

bre de suivre la guerre qu'elle avoit à soutenir contre les Puissances les plus redoutables.

Vous allez voir cependant, Monsieur, que cette guerre même fournit bien-tôt à Sa Majesté Prussienne une occasion de prétendre à de nouvelles acquisitions.

La paix particuliere du Roi de Prusse rendit indispensable le Traité du Roi de Pologne, Electeur de Saxe. Il fut conclu le 20 Décembre 1743. Ce Prince garantit à la Reine de Hongrie tous les Etats qu'elle possédoit, s'engagea à les défendre envers & contre tous, & les deux Puissances promirent de ne *conclure jamais ni dans l'Empire, ni hors de l'Empire, aucune Alliance, directement ou indirectement contraire aux engagemens réciproques qu'elles prenoient.*

Qui auroit pû s'imaginer, Monsieur, qu'un Traité auquel la Cour de Berlin avoit invité elle-même celle de

Dreſde, & que la démarche du Roi de Pruſſe avoit rendu néceſſaire, deviendroit la cauſe & le motif des malheurs que ce Monarque fit dans la ſuite eſſuyer à l'Electorat de Saxe? Ce ſont des faits qu'il s'agit de vous développer.

Les deux Traités par leſquels la Reine de Hongrie venoit de détacher de Charles VII. deux de ſes Alliés, donnerent à la Cour de Vienne un avantage dont elle n'eût oſé ſe flatter au commencement de la guerre. En 1744. il ne reſtoit en Allemagne à l'Empereur que la France. Il arriva ce que tout le monde avoit prévû; cette Puiſſance, qui d'abord n'avoit été qu'auxiliaire dans la querelle, devint partie principale, & après avoir déclaré la guerre à l'Angleterre, elle la déclara à la Reine de Hongrie, dont les Généraux avoient peut-être un peu abuſé de leurs ſuccès.

Cet évenement réveilla le Roi de

Pruſſe ; ou plûtôt ce Prince qui ne s'endormit jamais, crut que le tems étoit venu de joindre à la Sileſie tout le pays qui s'étend juſqu'à l'Elbe. Il ne fut queſtion que de chercher un prétexte de rupture : & les Souverains en manquent-ils jamais ?

La Reine de Hongrie refuſoit de reconnoître Charles VII pour Empereur ; elle avoit proteſté contre ſon Election ; enfin elle faiſoit une guerre ouverte au Chef du Corps Germanique, & cette guerre troubloit la tranquillité de l'Allemagne.

Ces motifs, à l'évidence deſquels il n'étoit pas poſſible de ſe refuſer, engagerent le Roi de Pruſſe à conclure le 22 Mai 1744, l'union de Francfort. On ne peut blâmer Charles VII, le Roi de Suede & l'Electeur Palatin de s'être unis pour leur commune défenſe. Il étoit naturel même que les Alliés de l'Empereur cherchaſſent à enlever à la Cour de

Vienne ſes amis & ſes reſſources. Mais ceux-même qui profitoient de la politique du Roi de Pruſſe, durent être ſurpris de voir au nombre des Princes qui s'uniſſoient contre la Maiſon d'Autriche, un Monarque qui avoit bien clairement promis par le premier Article du Traité de Breſlaw, *de ne donner aucun ſecours aux Ennemis* de la Reine de Hongrie, & *de ne contracter aucune Alliance* au préjudice de cette Princeſſe.

L'Union de Francfort étoit-elle contraire aux engagemens du Roi de Pruſſe? 1°. Elle avoit pour objet de ſecourir l'Empereur, le véritable ennemi de la Cour de Vienne. 2°. Il étoit ſtipulé par le dernier Article de ce Traité, qu'*au cas que quelqu'un des confédérés fût attaqué dans les pays qu'il poſſédoit, les autres ſeroient obligés de venir, ſans aucun délai, au ſecours de la Partie léſée, & de l'aider de toutes leurs forces.* De-là li reſultoit que huit jours après le

Traité, le Roi de Pruſſe ſe trouvoit obligé de fondre ſur les Etats de la Reine de Hongrie, qui en continuant la guerre, continuoit d'attaquer l'Empereur dans les pays qu'il poſſédoit.

Sa Majeſté Pruſſienne eut ſoin d'expoſer dans des Mémoires publics, les motifs qui l'avoient déterminée à s'unir avec les ennemis de la Reine. Liſez, Monſieur, ces Mémoires, & jugez de la ſolidité des raiſons qui y ſont expoſées. Ce qu'il y a d'inconteſtable, c'eſt que la guerre que faiſoit alors la Reine de Hongrie étoit la même qu'elle avoit ſoutenue avec fermeté avant le Traité de Breſlaw; les Ennemis de cette Princeſſe auxquels le Roi de Pruſſe s'obligeoit de fournir des ſecours, étoient ceux avec leſquels il avoit promis de ne contracter aucune Alliance au préjudice de la Cour de Vienne.

Au reſte, cette union de Franc-

fort, qui même offenſive, eût été juſte dans les autres Princes qui la ſouſcrivirent, n'étoit-elle que défenſive pour le Roi de Pruſſe? C'eſt ce dont toute l'Europe a douté. Vous vous ſouvenez ſans doute, Monſieur, que l'on produiſit alors en Allemagne un Article ſecret par lequel S. M. Pruſſienne ſe chargeoit de faire avec cent mille hommes la conquête de la Bohême pour la remettre enſuite à l'Empereur, qui de ſon côté cédoit à ſon Allié la ville & le Cerle de *Konigsgrats*, les Cercles de *Bunzlau* & de *Leitmeritz*; en un mot, tous les pays ſitués depuis la frontiere de la Siléſie juſqu'à l'Elbe, & même au-de-là de cette riviere, les villes de *Partuwitz* & de *Collin*.

Cet Article fut déſavoué, j'en conviens; mais il n'en eſt pas moins vrai que le Roi de Pruſſe auſſi-tôt après la ſignature du Traité ſe mit en marche avec ſon armée, traverſa la Saxe, ſans trop ſonger aux égards

qu'il devoit à Sa Majesté Polonoise ; & entra en Bohême pour en commencer la conquête.

Ce fut alors que la Cour de Vienne jetta les hauts cris contre le Roi de Prusse. Elle fit imprimer ces Articles secrets de 1741, redigés par Milord Hindfort, & qui renfermoient le plan d'un Traité que Sa Majesté Prussienne avoit promis de conclure, en manquant à l'Empereur & au Roi de France, & qu'il avoit ensuite refusé de signer, en manquant à la Reine de Hongrie. Toute l'Europe connut les motifs de cette inaction qui l'avoit étonnée au commencement de 1742 : on vit le projet de la prise de *Neiss* & du siége simulé qui l'avoit précédée, les hostilités feintes, dont les deux Cours étoient convenues ; enfin personne n'ignora les conditions de cet accord secret, par lequel la Reine de Hongrie avoit voulu tromper ses ennemis, & le Roi de Prusse ses Alliés.

A ce monument formidable le Roi de Pruſſe n'oppoſa pas la plus foible réponſe. On l'accuſa, & il ſe tut : c'eſt la faute des peuples s'ils ne ſont pas convaincus par les raiſons qu'il leur a préſentées. L'évidence de ſes droits doit toujours frapper ceux qu'il en inſtruit. Pour les incrédules obſtinés, c'eſt par les armes qu'il faut les convaincre. La lumiere n'eſt pas faite pour eux.

Le Traité de Franfort, cette Alliance que Sa Majeſté Pruſſienne annonça comme purement défenſive, fut, comme je vous le diſois, Monſieur, immédiatement ſuivie de l'invaſion de la Bohême. Ce Prince y entra à la tête de 80000 hommes, & déclarant toujours que *ſon intention n'étoit pas d'entrer en guerre avec la Reine de Hongrie* (a) *ni de rompre*

(a) Reſcrit du Roy de Pruſſe à M. Andrié ſon Miniſtre à Londres, en date du 8 Août 1744.

le Traité de Breſlau. La victoire marchoit ſur ſes pas : ſes Manifeſtes le précédoient : toutes les richeſſes du pays venoient de tous côtés ſe rendre à ſon camp. Des villes priſes, des contributions énormes levées ſur l'ennemi, tels furent les commencemens de cette guerre de Bohême. Mais peu à peu la ſcéne changea. Frédéric ſe retira bien-tôt avec précipitation & avec perte, & la mort de l'Empereur acheva de déranger ſes projets.

Le Roi de Pologne, dont les Etats avoient été obligés de livrer le paſſage aux troupes Pruſſiennes, fut invité par la Cour de Vienne à reſſerrer les nœuds qui les uniſſoient depuis 1743. Vienne, Londres, Dreſde & notre République s'unirent par le Traité de Varſovie conclu le 8 Janvier 1745, & il fut ſtipulé que Sa Majeſté Polonoiſe *agiroit avec* 30000 *hommes pour la défenſe de la Bohême.*

Cette convention que le Roi de Pruſſe reproche encore aujourd'hui à la Cour de Saxe, n'étoit que l'exécution littérale de la garantie portée dans le Traité du 20 Décembre 1743, que celui de Breſlaw avoit rendu néceſſaire. Ainſi les deux Cours de Berlin & de Dreſde cherchoient l'une & l'autre à ſe fortifier par des Traités, & ne différoient qu'en ce que la premiére ne rempliſſoit pas ſes engagemens, au lieu que la ſeconde ne faiſoit que ratifier & exécuter les ſiens.

La fidélité du Roi de Pologne, d'autant plus louable que dans la ſuite peut-être ne fut-elle pas trop bien récompenſée, fut ſi ſincére, que ce Prince ne voulut point ſe laiſſer éblouir par les offres qui lui furent faites de la Couronne Impériale après la mort de Charles VII. arrivée au mois de 1745.

Cet évenement changea les intérêts des Puiſſances, & fit évanouir

les espérances que le Roi de Prusse avoit peut-être fondées sur l'union de Francfort. La Cour de Munich n'ayant plus de dignité à soutenir, ne pouvoit avoir d'autre objet que le recouvrement & la possession tranquille de ses Etats : dès-là le partage éventuel de ceux de la Reine de Hongrie n'étoit plus qu'une belle chimere. Le Roi de Pologne ne voulant ni prendre parti contre celle-ci, ni accepter la Couronne Impériale, le choix des Electeurs tomboit naturellement sur le Grand-Duc. La Reine se trouvoit alors en état de maintenir, & l'éclat du rang auquel aspiroit son mari, & l'intégrité de son propre patrimoine.

Le Roi de Prusse sentit qu'il alloit être forcé à faire sa paix. La convention de Hanovre qu'il signa le 26 Août 1745 en regla les préliminaires. Sûr de sortir d'affaire quand il le voudroit avec la Cour de Vien-

ne, au moyen du ſuffrage Electoral qu'il promettoit au Grand Duc (a), il ne ſongea plus qu'à mettre à profit le temps qui lui reſtoit encore.

Le Roi, Electeur de Saxe, n'ignoroit point que le Roi de Pruſſe étoit irrité de n'avoir pû le déterminer à rompre le Traité de 1743, comme il avoit lui-même enfreint celui de 1742. Le Prince Léopold d'Anhalt avoit diſpoſé ſes Quartiers en Siléſie de la maniere la plus propre à faire craindre une invaſion, & les troupes du Magdebourg étoient prêtes à marcher au premier ſignal.

Le moins que pût faire alors la Cour de Dreſde, étoit de ſe tenir ſur la défenſive, & prête à repouſſer l'ennemi s'il ſe préſentoit. Le Roi de Pologne ne crut point devoir ſeparer les troupes qu'il avoit aſſemblées ſous Leipſick. Il fit même

(a) Conv. de Hanovre, art. 5.

avancer une autre petite armée pour prévenir l'irruption dont il étoit menacé.

Alors le Prince Charles entra en Luſace à la tête d'un corps d'Autrichiens. Le Roi de Pruſſe a publié que leur but étoit de venir l'attaquer dans ſes propres Etats ; les Saxons ont ſoutenu qu'ils ne vouloient que défendre l'Electorat de Saxe. Sans vouloir juger cette queſtion de volonté & d'intention, ce qui me paroît clair, c'eſt que, quelle que fût celle du Prince Charles, le Roi de Pologne qui n'avoit pas diſputé le paſſage aux Pruſſiens, lorſqu'ils avoient été fondre ſur la Bohême, pouvoit encore moins fermer l'entrée de ſes Etats aux Autrichiens ſes Alliés : au reſte la maniere dont ceux-ci ſe conduiſirent en Saxe, n'a que trop bien prouvé que leurs projets n'étoient point offenſifs.

Quoi qu'il en ſoit, Monſieur, le

Roi de Pruſſe parut allarmé de l'intelligence des Saxons & des Autrichiens. Il chercha lui-même à jetter la conſternation dans ſes Etats : il eut ſoin de publier que les troupes qui étoient en Luſace vouloient pénétrer juſqu'à Francfort ſur l'Oder, & de-là tomber ſur ſon Electorat. Il étoit sûr, diſoit-il, des deſſeins de ſes ennemis : Madame la Margrave de *Bareith* l'en avoit informé, & étoit-il poſſible d'en douter, puiſque cette Princeſſe les avoit appris d'un Général Autrichien, qu'elle avoit pris la précaution d'enyvrer ?

Déja le Prince Léopold avoit raſſemblé tous ſes Quartiers à Javer, & avoit mis ſon armée en marche. Déja ſon pere avoit ſes ordres, lorſque le Roi de Pruſſe lui-même arrive en Siléſie, & ſe met à la tête de ſon armée. Il parut d'abord qu'il n'en vouloit qu'aux Autrichiens : les deux armées marchoient paralle-

ment, l'une en Siléſie & l'autre en Luſace. Celle des Pruſſiens paroiſſoit n'avoir pour objet que de gagner de viteſſe le Prince Charles, & de le devancer à *Croſſen*; mais à peine le Roi de Pruſſe apprend-t-il que les Autrichiens ſont à *Gorlitz*, & les Saxons à *Hennerſdorff*, qu'il prend le parti de marcher droit à ceux-ci, & de les ſurprendre.

Dans ce deſſein, il ſe rabbat tout d'un coup vers la Queiſſ, qui ſépare la Luſace d'avec la Siléſie. Un brouillard épais couvre ſa marche: il paſſe la riviere ſans être apperçu, & s'avance à grands pas ſur l'ennemi. Le même jour, les deux avant-gardes, la Pruſſienne & la Saxone, en viennent aux mains. Celle-ci ſoutient d'abord le choc de la Cavalerie qui vint fondre ſur elle. Mais peu de tems après, inveſtie de tous côtés par l'Infanterie, abandonnée par les Autrichiens, ou trop éloignée d'eux pour en être ſecourue, elle n'a plus

de reſſource que dans ſon déſeſpoir, & ſe fait jour l'épée à la main, & avec une perte ſi conſidérable, que le champ de bataille eſt couvert de morts. Tel fut le ſuccès du combat d'*Hennerſdorff*, & le ſignal des maux qui vinrent accabler les Etats Electoraux du Roi de Pologne.

Pendant ce tems-là l'armée Autrichienne ſe retiroit à grands pas, & lorſque le lendemain du combat le Roi de Pruſſe fut arrivé à Gorlitz, le Prince Charles l'avoit déja abandonné. Il avoit gagné Schomberg. De-là il repaſſa la riviere, & continua ſa route juſques en Bohême.

Je ne vous diſſimulerai point, Monſieur, que cette retraite ſi prompte & ſi rapide ſurprit toute l'Allemagne. On trouva ſingulier que M. de Lobckowitz n'eût pas fait les derniers efforts pour venir au ſecours des Saxons à *Hennerſdorff*. Mais quelqu'eût été le motif des

Autrichiens, on plaignit le Roi de Pologne, & l'on ne le blâma pas. La bonne-foi qui le rendoit eſclave de ſes engagemens, pouvoit-elle devenir un titre d'accuſation contre lui?

Le Vainqueur, auſſi-tôt après la retraite des Autrichiens, partagea ſon armée de Luſace en quatre corps commandés par autant de Lieutenans Généraux. L'un marcha à *Quittau*, l'autre à *Lauban*, le troiſiéme à *Gorlitz*, & le quatriéme à *Bautzen*. Pendant ce tems-là le Prince d'Anhalt s'avançoit à *Leipſick*, la ville la plus riche de l'Electorat, & dont la priſe étoit inévitable.

Le Roi de Pruſſe content d'une poſition ſi favorable à ſes vûes, étoit dès-lors sûr de tirer de cette guerre l'unique avantage qu'il en avoit à eſperer. Les fraix de ſon expédition de Bohême, dont les contributions levées dans ce royaume l'avoient amplement dédommagé, furent payés

une seconde fois par la Saxe.

Mais cet objet une fois rempli, Sa Majesté Prussienne n'avoit plus rien à faire en Saxe ; il étoit important de se ménager un moyen d'en sortir avec honneur, & il falloit de plus se mettre en garde contre l'Angleterre & la Hollande, qui, garants du Traité de Varsovie, pouvoient se déclarer contre la Cour de Berlin. Ce Prince qui ne négocie jamais mieux que les armes à la main, fit écrire le 28 Novembre par M. de Podewils à M. de Villiers Ministre d'Angleterre à Dresde, une lettre pathétique, dans laquelle, après avoir vanté *la bénédiction que le Tout-puissant a donnée aux justes armes de S. M.* ce Ministre Prussien ajoute que *bien éloignée cependant de se prévaloir de tous ces avantages qui le rendent maître de toute la Haute Lusace, & qui seront, S'IL PLAIT à DIEU, SUIVIS DE BIEN D'AUTRES PLUS CONSIDERABLES, elle*

eſt encore prête à ſe réconcilier avec le Roi de Pologne, à oublier le paſſé & à retirer inceſſamment ſes troupes, dès que Sa Majeſté Polonoiſe *voudra accéder à la convention de Hanovre & renvoyer les troupes Autrichiennes.*

C'étoit dire aſſez clairement à M. de Villiers, qui ſans doute entendoit ce langage : Dans fort peu de tems j'aurai tiré de ce pays-ci tout ce que j'en veux tirer. Vous pouvez donc commencer à négocier, ſongez ſeulement que ce n'eſt point *actuellement* que j'entends retirer mes troupes; mais *inceſſamment.* Ce terme me donne tout le tems dont j'ai beſoin.

M. de Villiers communiqua le 29 au ſoir au Comte de Brulh, Miniſtre du Roi de Pologne, la lettre de M. de Podewils qu'il venoit de recevoir. La Cour de Dreſde avoit alors non-ſeulement un prétexte, mais même quelque motif de faire

ſur le champ ſa paix particuliere. Le tems preſſoit, & ce jour-là même, pendant qu'on délibéroit à Dreſde, le Prince Danhalt prenoit la ville de Leipſick, & ſe rendoit maître des tréſors qu'elle renferme. Il étoit viſible que le Roi de Pruſſe n'en vouloit qu'à la Saxe & n'avoit rien à craindre de l'Autriche: toutes ces raiſons pouvoient toucher le politique, mais ne purent ébranler un Prince juſte, qui enchaîné par un traité, n'avoit point encore aſſez de raiſons pour ſe croire libre.

Voici, Monſieur, la réponſe que le Roi de Pologne fit remettre au Miniſtre d'Angleterre. Elle portoit 1°. Que le Roi conſentiroit volontiers d'accéder à la convention de Hanovre; mais que n'ayant agi juſqu'ici que comme allié de la Cour de Vienne, il étoit indiſpenſable qu'il commençât par ſçavoir ſa réſolution à cet égard, & qu'il de-

mandoit que le projet lui fût communiqué. 2°. Qu'il feroit ſortir les Autrichiens de tous ſes Etats Electoraux dès que S. M. Pruſſienne ſuivant ſa propre déclaration, feroit retrograder ſes troupes. 3°. Qu'il s'engageroit pareillement à refuſer tout paſſage aux troupes Autrichiennes qui auroient pour but d'attaquer les Etats de Pruſſe ou de Siléſie.

Au ſurplus il chargea M. de Villiers de propoſer de ſa part au Roi de Pruſſe une ſuſpenſion de toutes *les operations & EXACTIONS militaires.*

Le Miniſtre Anglois envoya cette réponſe au Comte de Podewils & eut ſoin d'y joindre un commentaire artificieux, dans lequel il laiſſoit *à la prudence ſuperieure du Miniſtre de Berlin le ſoin d'examiner ſi les engagemens du Roi de Pologne ne paroîtroient pas d'une nature à l'empêcher, tel que fût ſon deſir, de retablir l'union entre les deux Cours, &*

d'accéder à la convention de Hanovre avant que la Cour de Vienne l'acceptât.

C'étoit indiquer charitablement à celle de Pruſſe, le moyen dont elle devoit ſe ſervir pour tirer la négociation en longueur. Cependant il ne put ſe diſpenſer d'écrire en même-tems au Roi de Pruſſe lui-même, pour lui propoſer la ſuſpenſion demandée par S. M. Polonoiſe.

Si le Roi de Pruſſe n'eut eu en vûe que la paix & ſa propre ſureté, il eût certainement accédé à cette propoſition : il étoit inſtruit par le Miniſtre Anglois que la Cour de Vienne devoit être forcée à ſouſcrire la convention de Hanovre & à en faire la baſe d'un nouveau traité. Il ne pouvoit trouver mauvais qu'un Prince qu'il avoit lui-même obligé de ſe lier à la maiſon d'Autriche, & qui n'avoit pas jugé à propos de s'en ſeparer ſans raiſon, reſpectât ſes engagemens & ne voulût rien conclure que de concert

avec ſes Alliés. D'ailleurs la ſuſpenſion des hoſtilités ne pouvoit ni procurer de nouveaux ſecours à la Cour de Dreſde, ni diminuer les avantages de la poſition des Pruſſiens, qui maîtres de la Luſace & de Leipſick pouvoient au premier mouvement des Autrichiens, achever la conquête de l'Electorat.

Il eſt vrai que que le Roi de Pruſſe étoit alors bien éloigné de cette terreur qu'il avoit d'abord témoignée : ſes Etats étoient en ſûreté, mais il ne ſe croyoit pas encore ſuffiſamment dédommagé des dépenſes de la guerre. Quinze jours plus tard, la propoſition de la Cour de Dreſde eût été acceptée : elle fut rejettée, & le Roi de Pruſſe, qui *n'avoit jamais rien eu de ſi fortement à cœur que d'entretenir une parfaite intelligence* (a) *avec la Cour de*

(a) Lettre du Roi de Pruſſe au Grand Général de Pologne, écrite ſur la fin de Novembre 1745.

de Saxe, & qui en entrant en Lusace avoit eu pour unique but de prévenir les dangereuses entreprises de ses ennemis, le Roi de Prusse, Monsieur, persista à vouloir, & négocier avec le Roi de Pologne, & lever des contributions dans ses Etats Electoraux.....

Ce 7 Janvier.

La plume m'est tombée des mains, & je suis encore à peine revenu de mon saisissement. Je ne vous apprends plus l'horrible nouvelle qui a consterné toute la France. Mais s'il est dans l'univers un monstre capable du plus noir parricide, non, Monsieur, il n'y a que ce Royaume qui puisse présenter le spectacle attendrissant, dont j'ai été témoin. Un peuple éperdu & en larmes, les Temples remplis d'une multitude de citoyens de tout état, prosternés aux pieds des Autels, & paroissant

implorer le ciel pour leur propre vie ; la douleur la plus profonde & les allarmes les plus vives peintes ſur tous les viſages ; la populace même aſſiégeant les maiſons des Grands pour demander en pleurant des nouvelles de ſon Roi, & courant en foule ſur les chemins pour en attendre ; voilà ce que j'ai vû, & je me ſuis dit : La France n'eſt-elle donc qu'une vaſte & nombreuſe famille, qui a tremblé pour les jours de ſon Pere ? On peut craindre les malheurs de l'Etat auquel on eſt lié, on s'intéreſſe vivement au bien de la Société dont on eſt membre ; mais on ne pleure que le Roi que l'on aime, & quelque ſoit le ſentiment qui attache les François à leurs maîtres, un Monarque n'eſt ſi tendrement chéri que lorſqu'il eſt digne de l'être.

O, mon Ami, que les Anglois triomphent de ces diviſions futiles que leur Gouvernement ſe plaît à

exagerer ; que ſemblables à ces malades qui voient ſur tous les viſages les ſymptômes du mal qui les devore eux-même, ils apperçoivent en France des partis où les gens ſenſés n'ont vû que des opinions ; que le Gazetier d'Amſterdam copie ſur les papiers publics de Londres les graves eſpérances du nouveau Miniſtere, & les avis qu'il s'efforce de donner aux ennemis du nom François ; une Nation eſt bien puiſſante, lorſqu'un ſentiment invariable, uniforme, univerſel, eſt capable de rallier tous les eſprits, & que le zèle pour la Patrie s'identifie avec l'amour inné pour ſes Souverains.

Les prétentions réciproques des différens Ordres qui compoſent une Nation font honneur au Gouvernement monarchique, & ne l'altérent jamais. On n'en voit aucunes dans les Etats deſpotiques, où l'eſclavage avilit l'humanité : Dans les

Républiques, & même dans celles qui ont un Roi, elles forment des factions & des partis. En France, elles ſont comme ces tourbillons, qui dans le monde phyſique ſe preſſent continuellement ſans ſe détruire. Elles entretiennent l'activité & n'anéantiſſent point l'harmonie. Le Souverain modere & regle leurs mouvemens. La ſageſſe de ſes loix eſt toujours sûre de maintenir le bon ordre, & les diſputes une fois appaiſées laiſſent après elles des traces de lumiere, & nuls veſtiges de ruines.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Suite de l'Hiſtoire des ſervices rendus par l'Angleterre à la Hollande.

LE Duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV. ayant été appellé au Thrône d'Eſpagne, les Puiſſances qui n'avoient vû qu'avec un œil jaloux la proſpérité du Monarque François, s'armerent pour s'oppoſer à cette augmentation de pouvoir. La haine que les Anglois ont toujours eue contre la France, ſe joignit aux motifs d'intérêts qui étoient allégués par les autres Couronnes. Les Provinces-Unies s'unirent alors à l'Angleterre; les deux Puiſſances déclarerent la guerre à la France en 1702, & il faut avouer que la Hollande agit alors directement contre l'unique avantage qu'elle devoit avoir en vûe, celui de ſon commerce.

En effet Louis XIV. étoit indigné depuis long-tems de ce que l'Angleterre avoit fait par rapport au commerce de France le même reglement qu'elle avoit autrefois publié contre celui de Hollande. Il trouvoit auſſi injuſte qu'étrange, que les Anglois faiſant un commerce libre dans tous les ports de France, ne vouluſſent pas ſouffrir que les François tranſportaſſent leurs denrées en Angleterre ſur leurs propres vaiſſeaux. Ce Prince avoit donc uſé de la loi du Talion, & par une Ordonnance du 6 Septembre 1701, il avoit fait défenſe aux Anglois de porter en France leurs marchandiſes ſur d'autres vaiſſeaux que ſur des bâtimens François.

Rien n'étoit plus conforme au droit naturel que cette eſpéce de repreſailles. Elle porta au commerce Britannique en France un coup auſſi ruineux que celui que le Gouvernement Anglois avoit porté au

commerce des Hollandois en Angleterre.

La Cour de Londres osa mettre cette interdiction au nombre des griefs qui la déterminérent à déclarer la guerre à la France. Effet singulier de la prévention la plus injuste ! Les Anglois, en assujettissant à une pareille loi le commerce que les autres Nations venoient faire chez eux, dans le tems même de la paix la plus profonde, croyoient user de leur droit, & regardoient ce reglement comme un Acte de prudence incapable de causer la moindre rupture. Ils avoient même été plus loin, puisqu'en 1678, ils avoient interdit totalement le commerce de la France, comme préjudiciable à leur Nation. Mais lorsque cette Puissance use contre eux des mêmes armes qu'ils ont employées ; lorsqu'elle fait aux Anglois les mêmes défenses, que le Gouvernement Britannique avoit fait aux François,

alors la Cour de Londres crie à l'injuſtice & à la vexation. Elle déclare qu'elle va prendre les armes pour ſe vanger de cet outrage.

La France, comme on le voit, ſoutenoit alors la cauſe de la Hollande & des autres Nations commerçantes. Si donc les Etats Généraux ſe fuſſent joints à elle, ſi plus ſenſibles à leur véritable intérêt qu'aux querelles de la Maiſon d'Autriche, ils ſe fuſſent détachés d'un Allié de mauvaiſe foi, qui ne cherchoit qu'à les opprimer, ſans doute la République de Hollande iroit aujourd'hui de pair avec la Grande-Bretagne, & ſeroit auſſi indépendante dans ſon commerce, qu'elle doit l'être par la conſtitution de ſon Gouvernement.

Mais ſi l'Angleterre cherchoit alors à partager avec la Hollande les dangers de la guerre, vouloit-elle auſſi partager avec cette République les avantages de ſon com-

merce ? On en peut juger par les moyens qu'elle employa pour s'approprier à elle seule celui de Portugal, & pour ruiner celui que la République faisoit dans ce Royaume.

Il y avoit alors des Traités de subsides entre le Portugal & les Provinces-Unies, en vertu desquels, tant que dura la guerre du Portugal, les Etats Généraux payoient tous les ans à Sa Majesté Portugaise le tiers d'un million d'écus (*a*). De-là il résultoit que ce Prince avoit le plus grand intérêt de ménager la Hollande. Mais cet obstacle n'arrêta point la Cour de Londres, elle se flatta de triompher de toutes les difficultés de l'entreprise.

Après bien des négociations secretes, Jean Methuen, Ambassadeur Extraordinaire de la Grande-Bretagne à Lisbonne, conclut le 27

(*a*) Resolution des Etats Généraux du 1. Avril 1712.

Décembre 1703, un Traité par lequel il fut ſtipulé qu'il ſeroit permis de tranſporter en Portugal toutes ſortes de draps d'Angleterre, & que cette permiſſion dureroit à perpétuité & auſſi long-tems que les vins de Portugal payeroient pour les droits d'entrée dans la Grande-Bretagne un tiers de moins que les vins de France.

Ce Traité qui lie le Portugal à perpétuité, & qui n'oblige l'Angleterre qu'autant de tems qu'elle voudra, parut ſi avantageux à la Grande Bretagne, que Charles-King, qui fut enſuite Chancelier, jugea que chaque ville marchande (*a*) ne feroit rien de trop en érigeant une ſtatue à l'Ambaſſadeur qui l'avoit conclu.

Et en effet depuis cette époque, il a été averé que les Anglois portent tous les ans en Portugal pour

(*a*) *King.* commerce de la Grande Bretagne, Tom. 2. Part. 2 pag. 33.

onze millions de marchandiſes de plus qu'ils n'en tirent (*a*). Les Hollandois au contraire y vendent à peine une piéce de drap contre quarante que les Anglois y débitent (*b*): auſſi depuis le commencement du ſiécle, on a vû déperir en Hollande la plûpart des fabriques de draps.

Il réſulte de-là que ſi ce Traité de 1703 a été funeſte à la République des Provinces-Unies, il ne le doit pas être moins à la longue au Portugal. D'un côté, les manufactures qui y avoient été établies n'ont fait que languir. D'un autre côté ce Royaume payant chaque année onze à douze millions de retour, doit s'épuiſer peu à peu. On ſait qu'un Etat n'eſt riche que lorſqu'il fournit plus de productions aux Etrangers, qu'il ne reçoit des leurs.

Il ne ſuffiſoit pas aux Anglois

(*a*) King. commerce de la Grande Bretagne. Tom. 1. Part. 2. pag. 8.

(*b*) *Ibid.* Tom. 2. Part. 1. pag. 21.

d'avoir enlevé aux Hollandois le Commerce du Portugal ; ils voulurent encor leur interdire à perpétuité celui qu'ils faiſoient avec la France, à l'aide des paſſeports qui ne leur étoient pas refuſés. L'Angleterre avoit donné l'exemple de cette interruption totale, & c'étoit ſans doute ce motif qui ſuggeroit au Parlement les inſtances qu'il faiſoit auprès de la Reine Anne, pour qu'elle obligeât la Hollande à le ſuivre. La Nation Angloiſe ne pouvoit ſouffrir que celle-ci fît directement ou indirectement un commerce auquel elle avoit elle-même renoncé : elle comptoit que les Hollandois ne tirant plus aucuns vins de la France, viendroient forcément acheter en Angleterre ceux de Portugal.

Les Etats Généraux eurent en 1703 aſſez de condeſcendance pour déférer aux ſollicitations de la Reine. L'interdiction de toute eſpece de

commerce avec la France fut prononcée, mais pour une année seulement : & l'expérience de ce peu de tems leur apprit aux dépens des peuples, le véritable objet que l'Angleterre s'étoit proposée. Les marchands virent venir leur ruine & crierent. En 1704, quelques instances que fît encore le Parlement, les Etats Généraux (*a*) refuserent nettement de réiterer ces deffenses, & informerent la Reine d'Angleterre des raisons qui ne leur permettoient pas d'acquiescer à ce qu'elle demandoit d'eux (*b*). Ces raisons irriterent les Anglois, uniquement parce qu'elles étoient sans réplique. Pour toute réponse ils se mirent à piller & à confisquer les vaisseaux de la République, malgré les passe-

(*a*) Resol. des Etats Gén. du 6. Juin 1704.
(*b*) Resol. des Etats Gén. du 29. Janvier 1705.

ports qui leur étoient repréſentés. C'eſt ainſi que dans le tems même que l'Angleterre avoit le plus de motifs de conſerver l'amitié des Etats Généraux, elle ne perdoit point de vûe ſon plan deſtructeur du commerce de ſes voiſins.

Les Algeriens qui ne lui faiſoient aucun ombrage, recevoient d'elle au contraire des marques d'attention & des preuves de fidélité d'autant plus offenſantes pour la République, qu'elles paroiſſoient n'être deſtinées qu'à remercier ces Corſaires de tout le mal qu'ils faiſoient à celle-ci.

Ils avoient pris dans la Méditerranée pluſieurs Vaiſſeaux Hollandois, dont ils avoient même mis les Matelots à la chaîne. Les Etats Généraux envoyerent en 1704 le Vice-Amiral Kalenbourg pour donner la chaſſe à ces Pirates. Le Vice-Amiral Waſſenaer le ſuivit de près. La Reine Anne fit par-

tir auſſi l'Amiral Rooke avec une flotte deſtinée à agir de concert avec celle des Provinces-Unies, mais contre l'Eſpagne ſeulement, & qui ne chercha qu'à traverſer les opérations des Hollandois, lorſquelles n'avoient pour but que l'intérêt de la République.

Le Vice-Amiral Waſſenaer eut le bonheur de prendre un Vaiſſeau Algerien, dont il ne ſe rendit maître qu'après un combat vif & opiniâtre. Il le conduiſit à la flotte combinée que Rooke commandoit en chef. Alors celui-ci fait refléxion que la Reine ſa maîtreſſe eſt en paix avec la Régence d'Alger, & malgré les proteſtations des Hollandois qui ſe récrient que ce ſont eux & non les Anglois qui ont pris le Vaiſſeau (*a*), il met le Corſaire en liberté,

---

(a) Reſol. des Etats Gén. du 1 Sept. 1704.

renvoye ſon bâtiment, & lui donne même un Vaiſſeau Anglois pour l'eſcorter juſqu'à ce qu'il ſoit hors d'inſulte.

Voilà les Alliés fidéles pour qui la République de Hollande employoit ſes flottes à la Conquête de Gibraltar.

L'OBSERVATEUR
HOLLANDOIS,
OU
VINGTIÉME LETTRE
DE M. VAN**
A M. H** DE LA HAYE,
Sur l'état préſent des affaires de l'Europe.

A LA HAYE.
1757.

VINGTIEME LETTRE

DE M. VAN**

A M. H** DE LA HAYE,

A Paris ce 1 *Février* 1757.

PENDANT que le Prince d'Anhalt, Monsieur, se rendoit maître de Leipsick, le Roi de Pologne obligé de cacher ses allarmes à sa famille & à son peuple, célébroit à Dresde avec toutes les marques de la plus parfaite sécurité la fête de l'Ordre de S. André. La pompe de cette fête ne lui faisoit sentir qu'avec plus d'amertume combien sa situation actuelle s'accordoit peu avec l'étiquette d'une rejouissance publique, à laquelle il étoit forcé de se prêter. Fatale condition des Rois ! La ma-

jesté qui les environne laisse approcher la douleur, & n'écarte que la consolation : ils souffrent plus que les autres hommes, & n'ont pas toujours le droit de se plaindre comme eux.

La nuit qui suivit cette fatiguante journée, n'étoit point destinée au repos. Rendu à lui-même le Roi de Pologne assemble ses Ministres, & délibére sur le parti qu'exigent & le salut de ses peuples & la fidélité qu'il doit à ses alliés. Sa réponse remise à M. de Villiers étoit partie ; mais il étoit à craindre qu'elle n'arrêtât point les progrès du Vainqueur. La rapidité de sa marche, la prise de Leipsick, les menaces des Généraux Prussiens ; tout annonçoit que Dresde seroit bientôt assiégée. L'interêt de l'Etat exigeoit que le Roi de Pologne ne se laisât pas enfermer dans une place peu propre à se deffendre, & où par pitié pour ses sujets, il eût été forcé de

ſouſcrire aux conditions lés plus dures. Il falloit en ſortir, ſoit pour négocier plus librement avec l'ennemi, ſoit pour obtenir des alliés de la Saxe un ſecours qu'ils n'avoient que trop différé. Il en coutoit à ce Monarque d'abandonner un peuple dont il étoit chéri, & que ſa préſence raſſuroit encore; mais le ſalut de la Nation étoit attaché à ce triſte départ, & il fut réſolu. Les ordres donnés à la hâte, s'executent dans l'ombre & le ſilence. Les plus fidéles ſerviteurs de ce Prince accourent & viennent mouiller de leurs larmes la main qu'il leur préſente: tout le monde eſt attendri ſur le ſort d'un Roi, qui quatre mois auparavant refuſoit l'Empire, & à qui ſon ennemi n'avoit d'autres reproches à faire que celui d'une fidélité trop rigide.

Le Roi de Pologne partit de Dreſde le premier Décembre ſur les neuf heures du matin; il étoit avec

la Reine dans une chaise ouverte, & suivi de deux Princesses ses filles, dont l'une fait aujourd'hui les délices de la Cour de France, & qui toutes deux ignoroient alors que les pleurs qu'elles versoient ne seroient pas les dernieres que le Roi de Prusse leur feroit répandre. Le Comte de Brulh & plusieurs Courtisans suivirent cette auguste famille, & prirent avec elle la route de Prague.

On assure que connoissant l'état où se trouvoit sa Capitale, le Roi de Pologne ordonna en partant que si l'ennemi se présentoit, on lui ouvrît les portes. Il aimoit mieux sacrifier ses trésors qu'un sang précieux, qui lorsqu'il ne peut sauver la Patrie, est le plus cher des biens dont elle exige la conservation.

Tandis que ce Prince se retiroit à Prague, le Roi de Prusse répondoit de *Gorlitz* à la lettre que M. de Villiers lui avoit écrite. Je vous ai déja dit, Monsieur, que cette ré-

ponſe étoit un refus d'accorder la ſuſpenſion d'armes qui avoit été propoſée. Le prétexte dont il le colora, fut que *S. M. Polonoiſe paroiſſoit ſe reſerver une porte de derriere en attendant le conſentement de la Cour de Vienne* (*a*). Je vous avoue que dans l'état où étoit alors la Cour de Dreſde, il étoit aſſez difficile d'imaginer où *cette porte de derriere* auroit pû la conduire. Bloqués de tous côtés, les Saxons pouvoient-ils encore menacer l'Electorat de Brandebourg ? Concluons, Monſieur, que le Roi de Pruſſe vouloit, non fermer une porte aux Saxons ; mais s'en conſerver une à lui-même, qui pût le conduire à Dreſde, après s'être donné le tems de dépouiller Leipſick.

(*a*) Lettre du Roi de Pruſſe à M. de Villiers, datée de Gorlitz du premier Décembre 1745.

Au reſte pour donner une preuve de ſa modération, il offroit en termes vagues *de ſe prêter à tous les arrangemens pacifiques* ; pourvû que M. de Villiers *voulût au nom du Roi d'Angleterre lui garantir les ſuites de cette condeſcendance.* Le Roi de Pruſſe, Monſieur, ſçavoit bien alors qu'il ne s'engageoit à rien. Le Miniſtre Anglois l'avoit informé du peu d'étendue (*a*) de ſes pouvoirs, & d'ailleurs *les arrangemens pacifiques* dont parle ici S. M. ne devant point être accompagnés d'une ſuſpenſion d'armes, lui laiſſoient tout le tems d'exécuter l'unique deſſein

---

(*a*) Voyez la Lettre de M. de Villiers au Comte de Podewils du 30. Novembre. » Ma » ſincérité m'oblige d'avouer à V. E. que mal- » gré l'envie extrême que j'ai de mériter la » confiance d'un auſſi grand Roi que celui » que vous ſervez, je n'oſerois me mêler de » cette commiſſion à l'excluſion de la maiſon » d'Autriche.

qu'elle avoit eu en fondant sur la Saxe.

Ne vous imaginez pas en effet, Monsieur, que cette négociation que le Roi de Prusse étoit le maître de faire durer aussi long-tems & aussi peu qu'il lui conviendroit, retardât les opérations militaires, disons mieux, qu'elle arrêtât le cours des contributions qui écrasoient les peuples. En lisant les lettres écrites & reçues par ce Prince, on se figureroit peut-être un Monarque qui ne fait la guerre qu'à regret, & qui attend, pour permettre à ses troupes de porter la désolation dans le pays ennemi, qu'il ne reste aucune esperance de conciliation. S. M. Pr. ne couchoit pas deux nuits de suite dans le même lieu. Ses troupes s'avançoient. Tout autre que lui, disoit-il, (*a*) eût mis le pays à feu & à

(*a*) Voyez la Réponse de S. M. Prussienne à M. de Villiers du 11 Décembre.

ſang. Mais que n'en coutoit-il pas à ces peuples malheureux pour racheter cette triſte exiſtence dont on laiſſoit à la famine le ſoin de les délivrer ? Le laboureur étoit forcé de venir s'enroller pour ſervir contre ſon Souverain, & on lui commandoit ſous peine de la vie de ravager le champ qu'il avoit cultivé de ſes mains. Tous les habitans de la campagne arrachés à leurs travaux, venoient ainſi recruter les troupes Pruſſiennes. Les Magiſtrats voyoient en pleurant, charger ſur de vaſtes chariots non-ſeulement les richeſſes, mais la ſubſtance même de leurs malheureux concitoyens. Tel étoit, Monſieur, le ſpectacle que donnoit alors à l'Allemagne l'Armée d'un Prince, qui, dans les lettres écrites au Miniſtre d'Angleterre ne parle que de ſa modération, & n'invoque que les loix de l'humanité.

M. de Villiers ayant reçu la ré-

ponſe de S. M. Pr. la communiqua ſur le champ aux Miniſtres que le Roi de Pologne avoit chargés du gouvernement en ſon abſence.

Ces Miniſtres étoient Mrs. de Gerſdorff, de Zech, de Hennike & de Rex : ils enviſagerent les malheurs dont l'Etat étoit accablé : ils virent le danger qui menaçoit même la Capitale, & ne balancerent pas à déclarer au nom de leur maître, que S. M. étoit *non-ſeulement diſpoſée, mais prête à retablir la bonne harmonie entre elle & S. M. Pr.* SUR LE PIED DE LA CONVENTION DE HANOVRE. Ils ajouterent que le Roi leur maître ſe promettoit en même tems que le Roi de Pruſſe, *ſuivant la déclaration qu'il en avoit déja faite, feroit ceſſer dès-à-préſent toute hoſtilité & pourſuite de marche ; qu'il n'éxigeroit plus aucune livraiſon ou contribution nouvelle ou ancienne, & bonifieroit celles qui pourroient déja avoir été levées ; qu'il retireroit toutes ſes*

troupes, évacueroit les places & les rendroit dans le même état où elles étoient auparavant; qu'il feroit relâcher & reſtituer toutes les caiſſes ſaiſies, ſoit royales ou particulieres; qu'il ne permettroit pas qu'aucun tort fût fait dans la retraite à aucun ſujet ou perſonne appartenante au ſervice du Roi, & qu'il relâcheroit ſans rançon tous les priſonniers.

Cette réponſe datée du 3 Décembre étoit claire & poſitive. La Cour de Dreſde ne faiſoit plus dépendre ſa paix particuliere des réſolutions de la Cour de Vienne: & s'il eût été vrai que le Roi de Pruſſe n'eût voulu dans cette guerre que mettre ſon pays à couvert, ou même enlever à la Cour de Vienne ſon allié, il eût ſans doute accepté ces propoſitions. Il eût dumoins fait ceſſer les hoſtilités, ſauf à refuſer tout au plus les reſtitutions demandées.

M. de Villiers, qui (*a*) envoya à S. M. Pr. cette réponſe de la Cour de Dreſde, eut ſoin ſuivant ſon uſage d'y joindre une lettre affectueuſe, dans laquelle ſous le voile des expreſſions les plus pacifiques on découvre le concert qui regnoit entre lui & le Monarque vainqueur, pour prolonger la négociation juſqu'à ce que celui-ci eût achevé la ruine de la Saxe. J'ai fait aux Miniſtres de Dreſde, » dit-il, le rapport des déclarations » de V. M. J'oſe avancer Sire, que » j'ai fait *tout ce qui a dépendu de* » *moi pour que la leur que je joins ici* » *fût conforme aux deſirs que V. M.* » *a daigné me marquer*, non-ſeule- » ment pour le rétabliſſement d'une » amitié ſolide entre les deux Cours; » mais auſſi pour remettre la tran- » quilité en Allemagne, & *que l'in-* » *tention de cette Cour réponde par-* » *faitement à ces principes.*

(*a*) Le 4 Décembre.

On demanderoit volontiers à M. de Villiers où il avoit vû que la déclaration du Miniſtère de Dreſde qu'il faiſoit paſſer au Roi de Pruſſe, n'étoit *pas conforme aux deſirs que S. M. avoit daigné lui marquer.* Ce Prince ne s'étoit plaint (*a*) que de ce que la Cour de Saxe paroiſſoit vouloir attendre le conſentement de celle de Vienne. *C'étoit*, avoit-il dit, *une porte de derriere que l'on ſe reſervoit.* Mais on fermoit cette porte par la déclaration du 3. Le Miniſtère de Dreſde ne demandoit plus à conſulter celui de Vienne : il déclaroit que le Roi de Pologne étoit prêt à accéder purement & ſimplement à la convention de Hanovre. Qu'en devoit conclure M. de Villiers s'il eût eu lui-même l'*intention* droite ? C'eſt que celle de la Cour de Dreſde *répondoit parfaitement*

(*a*) Lettre du premier Décembre.

aux principes du Roi de Pruſſe. Vous voyez cependant, Monſieur, que ce médiateur ſi bien intentionné en tire une conſéquence toute oppoſée. Les gens déſintéreſſés en ont pû tirer deux fort juſtes de toutes ces belles refléxions, l'une qu'il avoit du Roi de Pruſſe d'autres ordres ſecrets qu'il s'étoit bien gardé de communiquer : la ſeconde que ce Négociateur ne vouloit faire la paix que lorſque ce Prince lui manderoit clairement, *Je la veux.*

C'eſt dans cette vûe qu'après avoir vanté ſes ſoins & confeſſé leur inutilité, il ajoute, » Il faut que j'avoue » à Votre Majeſté que je ne ſuis pas » autoriſé à garantir formellement » la Déclaration de la Cour de Dreſ- » de au nom du Roi mon maître, » n'ayant des Inſtructions que de » m'exercer avec toute l'activité » poſſible pour exhorter cette Cour » à conſentir elle-même à la Conven- » tion ſignée à Hanovre le 26 Août,

» & à perſuader celle de Vienne
» de l'accepter. Je ne ſaurois les
» outre-paſſer, mais je peux décla-
» rer que le Roi mon Maître n'a rien
» de plus à cœur que de voir l'ac-
» compliſſement de cette conven-
» tion.

Avec la permiſſion de ce grand Négociateur, M. de Villiers déraiſonne ici, s'il part de la Lettre du Roi de Pruſſe qu'il communiqua au Miniſtere de Dreſde : car ce Prince n'avoit démandé la garantie du Roi d'Angleterre que dans la ſuppoſition que l'on perſiſteroit à vouloir attendre le conſentement de Vienne. Il avoit fondé la néceſſité de cette garantie ſur les événemens qu'il avoit à craindre dans l'intervalle qu'exigeoit la communication du projet aux Miniſtres de la Reine de Hongrie. Mais la Déclaration poſitive dont M. de Villiers étoit alors porteur, changeoit abſolument cette hypothèſe. On offroit une acceſſion préſente

préſente & indépendante de la Cour de Vienne, & tout étoit conclu, ſi le Roi de Pruſſe en l'acceptant eut fait ceſſer les hoſtilités.

C'eſt ainſi, Monſieur, que le Roi de Pologne, trompé par la connivence du Miniſtre Anglois avec la Cour de Berlin, croyoit déſarmer ſon ennemi déclaré, en ſe repoſant ſur les ſoins de ſon ennemi ſecret.

Tel étoit le Médiateur auquel la Saxe demandoit la Paix.

Penſez-vous, Monſieur, que l'Angleterre ait alors fait tout ce qui dépendoit d'elle? Diſons mieux, s'acquitta-t-elle des engagemens que lui impoſoit le Traité de Varſovie? Partie principale dans ce Traité & garant de toutes ſes conventions, le Roi d'Angleterre n'avoit-il pas expreſſément promis par l'Art. VII au Roi de Pologne, de le défendre de toutes ſes forces, s'il étoit attaqué dans ſes Etats, & de ne point *mettre les armes bas* qu'ils ne lui

eussent été pleinement restitués ? N'étoit-ce pas par une *assistance effective* qu'il devoit *s'efforcer de lui procurer une satisfaction entiere du dommage qui auroit été causé dans son pays ?* Eh quoi, Monsieur, ces secours efficaces se bornent aux beaux discours de M. de Villiers, qui admirateur du Roi de Prusse, n'a rien de plus à cœur que de *remplir*, comme il le dit lui-même dans ses lettres, les *ordres* de ce Monarque, *le moins mal* qu'il lui sera possible ? Pour ceux qu'il a de sa Cour, ils sont vagues & généraux, il ne peut rien prendre sur lui. Le Roi d'Angleterre doit des troupes, & son Ambassadeur n'a pas même le pouvoir de parler ferme à un Prince contre lequel eussent dû marcher toutes les armées de Hanovre.

Les Ministres de Saxe qui jugeoient par leur propre droiture de celle de M. de Villiers, ne se contenterent pas de savoir qu'il eût

envoyé au Roi de Pruſſe leur Déclaration ; ils obligerent cet Ambaſſadeur à partir ſur le champ avec M. de Beſtuchef, pour aller à Prague faire part au Roi de Pologne de l'engagement qu'ils venoient de prendre en ſon nom. Rien n'étoit plus critique que ce moment. Les Pruſſiens s'avançoient toujours, & menaçoient plus que jamais la capitale. Ce fut alors que l'on put juger de l'empreſſement avec lequel le Miniſtre Anglois déſiroit de hâter la concluſion de l'ouvrage intéreſſant qu'il avoit entrepris. Un accident arrivé à ſa voiture l'arrête à deux milles de Prague. Il ſait combien chaque eſpace de vingt-quatre heures coûte à la Saxe. Il a la patience d'en attendre quatorze aux portes de la ville, & comme s'il n'eut dû y entrer qu'avec toute la pompe d'un Ambaſſadeur, il perd le tems le plus précieux aux intérêts d'un Prince, que ſon

Maître auroit dû défendre les armes à la main.

Ce fut dans cette ville que M. de Villiers reçut de Sa Majesté Prussienne une nouvelle lettre dattée de Bautzen du 5 Décembre, & dans laquelle on répondoit aux propositions du Ministere de Saxe. Les expressions affectueuses, le stile de la cordialité, les complimens même pour le Roi de Pologne, *dont le départ de Dresde avoit été un affront pour Sa Majesté Prussienne*, rien, Monsieur, n'étoit épargné dans cette lettre ; il n'y manquoit que le consentement à la cessation des hostilités & des contributions. Le Roi de Prusse demandoit que l'on envoyât un Ministre chargé de conclure le Traité, il promettoit de faire venir de Berlin le Comte de Podewils pour que l'un & l'autre Plénipotentiaire dressât les Articles de la convention : il consentoit d'évacuer la Saxe, & de faire cesser

les hoſtilités, lorſqu'elle auroit été ratifiée par le Roi de Pologne. *Mais*, ajoutoit-il, *ce ne ſera qu'après cette ratification que je ferai ceſſer les contributions*. Quant aux reſtitutions & aux indemnités, elles étoient nettement refuſées.

Si l'on fait attention au peu de tems qu'il falloit au Roi de Pruſſe pour achever de dépouiller les Saxons, on appercevra aiſément la raiſon qui portoit ce Prince à continuer l'exaction des contributions juſqu'à la ratification du Traité.

Avant que le Comte de Podewils fût arrivé de Berlin; que l'on eût reglé & redigé les Articles du Traité, & que M. de Villiers, dont la voiture pouvoit encore ſe caſſer, eût fait un ſecond voyage à Prague pour en rapporter la ratification de Sa Majeſté Polonoiſe, il devoit ſe paſſer plus de quinze jours, & l'évenement n'a que trop bien juſtifié que ce tems étoit plus que ſuffiſant

pour remplir les vûes du Roi de Pruſſe. Ce n'eſt pas non plus ſans motif qu'il invite par cette lettre du 5 Décembre le Miniſtre d'Angleterre à accompagner celui de Saxe. M. de Villiers s'entendoit trop bien avec ce Prince pour que ſa préſence ne fût pas regardée comme néceſſaire : il devoit ſe charger du ſoin de retarder ou d'avancer la concluſion au gré de Sa Majeſté Pruſſienne. Ce fut même pour ſe donner quelque tems, qu'elle manda à ce Miniſtre de n'en perdre aucun pour ſe munir des pleins pouvoirs de ſa Cour, à l'effet de la garantie de la Grande-Bretagne, & d'engager les Ambaſſadeurs de Ruſſie & de Hollande à faire venir ceux dont ils avoient beſoin pour le même objet.

Le 9 Décembre M. de Villiers envoya au Roi de Pruſſe le Mémoire du Comte de Bruhl qui ſervoit de réponſe à la lettre du 5. Le

refus annoncé par cette lettre découvroit le plan du Vainqueur, & la Cour de Saxe ſentoit bien que celui-ci ne vouloit s'aſſurer de la paix que pour le moment où la guerre ne pourroit plus lui être utile. Elle inſiſte donc dans ſon Mémoire ſur la néceſſité de commencer par ceſſer les hoſtilités & les contributions. *Ruiner la Saxe de maniere qu'elle ne puiſſe s'en relever de longues années, n'eſt pas le moyen*, dit le Miniſtre Saxon, *de parvenir à la réconciliation, puiſque, ruine pour ruine, autant vaut-il que le Roi de Pologne ſacrifie juſqu'au dernier homme, & attende à en être dédommagé par le ſecours de ſes Alliés & de tout l'Empire.* Il finit par conjurer Sa Majeſté Pruſſienne de donner ſes ordres pour que la Saxe ſoit menagée, & pour faire ceſſer les contributions.

Voilà, Monſieur, ce que le Roi de Pruſſe appelloit dans ſa lettre du

11 Décembre, *les loix dures que la Cour de Saxe, forcée d'abandonner ſa capitale, vouloit encore lui preſcrire.* Déſeſpéré par l'injuſtice de ces propoſitions, il s'écrie : *Mes mains ſont innocentes de tout le mal qui en arrivera, & j'atteſte le Ciel & tous les yeux de l'Europe, que ſi le Roi de Pologne perſiſte dans ſon irréconciliation, perſonne ne trouvera à redire que de mon côté je me porte aux plus grandes extrémités.*

Il ne promettoit, Monſieur, dans cette exclamation effrayante, que ce qu'il avoit tenu d'avance. L'opulente ville de Leipſick étoit déja ruinée. Il ne reſtoit plus ni or ni argent monoyé à ſes malheureux habitans. Une nouvelle Ordonnance exige que dans un délai très-court ils portent à la Maiſon de Ville douze cens mille écus. C'etoit la derniere ſerre du preſſoir. Mais l'exécution de cet ordre étoit impoſſible, ſi le Vainqueur n'accep-

toit en payement les meubles & les marchandiſes. Le Commandant Pruſſien partage ſes troupes en pluſieurs corps, aſſigne à chacun un quartier de la ville, & déclare hautement, que l'ordre leur eſt donné de ſe jetter dans les maiſons, & de mettre tout au pillage, ſi la ſomme n'eſt payée dans le tems preſcrit. Il ajoute cependant que par bonté le Roi de Pruſſe veut bien accepter les effets de ceux qui n'auront point d'argent, & qu'on n'avoit qu'à les porter à la Maiſon de Ville.

Le ſoldat n'attend plus que le ſignal du pillage. Les Saxons forcés à ſe racheter des violences qui leur ſont annoncées, vont dépoſer entre les mains d'un Officier Pruſſien leur vaiſſelle, leurs meubles, leurs linges, leurs marchandiſes, les ornemens de leurs temples, & juſqu'à leurs habits. Un Juif de *Hall* apprécioit le tout en conſcience,

c'eſt-à-dire à la moitié de ſa valeur. Auſſi perſonne n'avoit plus rien à porter, & la ſomme de 1200000 écus n'étoit point encore remplie. Peut-on reconnoitre dans cette conduite des troupes du Roi de Pruſſe cette humanité, au nom de laquelle Sa Majeſté Pruſſienne conjuroit M. de Villiers de négocier une paix ſolide ?

Cette conduite que le Vainqueur annonçoit devoir durer juſqu'aux ratifications, avoit fait juger à la Cour de Saxe que la ruine de ce malheureux Etat étoit jurée. Elle avoit donc pris le parti d'accepter les ſecours que le Prince Charles & le Comte de Harrach étoient venus offrir à *Toplitz* au Roi de Pologne : & déja les Autrichiens étoient en marche, lorſque ce Prince voyant l'infléxibilité de ſon ennemi, & ayant fait examiner dans ſon Conſeil cette lettre du 11 Décembre dont je viens de vous parler, envoya à

M. Bulow ſon Miniſtre à Dreſde des ordres pour conclure à quelque prix que ce fût. Monſieur de Villiers ſe chargea d'en donner avis à Sa Majeſté Pruſſienne ; mais elle ne répondit à cette derniere lettre que lorſqu'elle fut en poſſeſſion de Dreſde. Oublions donc pour quelque tems ces Négociations inutiles : perdons de vûe les couriers & ſuivons la marche des troupes.

L'armée Autrichienne que commandoit le Prince Charles, avoit paſſé l'Elbe à *Leitmerits*, & s'avançoit à grandes marches vers la Saxe, pendant que le Roi de Pruſſe marchoit par *Caments* à *Koniſbrug*, répandoit à Dreſde les allarmes les plus vives, & joignoit à *Meiſſen* le Prince d'Anhalt.

Cette derniere ville, moins fameuſe aujourd'hui pour avoir été autrefois la demeure des Electeurs, que pour renfermer actuellement les ma-

nufactures de la plus belle porcelaine du monde, fut rendue au Prince d'Anhalt qui entroit par un côté, pendant que la foible garnison Saxonne en sortoit par l'autre. La facilité avec laquelle l'ennemi s'en étoit emparé n'empêcha pas le pillage : les soldats entrerent dans les maisons, y commirent des désordres effroyables ; & les contributions furent exigées comme à Leipsick.

La prise de Meissen ouvroit au Roi de Prusse le chemin des mines, cette autre source des richesses de la Saxe. Ainsi tout assuroit à la Cour de Berlin les avantages qu'elle avoit espérés.

La défaite d'un corps de cavalerie Prussienne que le Général Sibiliski tailla en piéces en se retirant de Meissen, & auquel il enleva une paire de timbales d'argent, ranima pour un moment les esperances de la ville de Dresde. M. de Grune

qui, avec un corps d'Autrichiens, étoit demeuré cantonné près de Pyrna, ayant appris la marche du Prince Charles, s'avança vers la capitale dans le deſſein de joindre l'armée qui la couvroit, & dont le Roi de Pologne donna le commandement au Comte de Rutowski, à la priere même du Duc de Weiſſenfelds, qui l'ayant eu juſques-là, crut devoir dans ces momens preſſans ſe décharger des opérations ſur un Général plus jeune & plus actif.

La jonction du corps commandé par M. de Grune & de l'armée Saxone ſe fit le 13 : le lendemain les Généraux conférerent entr'eux chez le Duc de Weiſſenfelds. Le Prince Charles ſe trouva à cette conférence, quoique ſon armée ne fût pas encore arrivée.

Dans la cruelle extrémité où la Saxe étoit alors réduite, il falloit

abſolument ou qu'elle fît ſon Traité, ou qu'elle battît les Pruſſiens. Deux jours après, Monſieur Bullow reçut ſes ordres : mais on ignoroit ſi le Roi de Pruſſe vouloit encore la paix. On réſolut d'attendre ſon armée, & de ſe tenir prêt à combattre, ſi l'on étoit attaqué.

Si ce Prince n'eut voulu que forcer la Cour de Dreſde à ſe ſéparer de la Cour de Vienne, il n'eût certainement pas couru le riſque d'une bataille, qui perdue pouvoit le chaſſer de la Saxe, & gagnée n'ajoutoit rien à la certitude qu'il avoit de la paix.

Mais s'il eut publié la lettre de M. de Villiers, qu'il reçut avant le combat, il eût été obligé de conclure avant d'entrer à Dreſde. Cette capitale eût conſervé ſes canons & ſes richeſſes. Il étoit dit que le Roi de Pruſſe ne traiteroit que lorſqu'il ne reſteroit plus rien au Roi

de Pologne, & le combat fut réſolu.

Le Prince d'Anhalt après avoir ſéjourné le 13 à Meiſſen, avoit pris le 14 le chemin de Dreſde, & s'étoit avancé ſur les hauteurs de Neuſtad. Le Roi de Pruſſe avoit fait paſſer à ſon armée le pont de Meiſſen ; il réſolut de ſe tenir à l'écart, & d'obſerver les ſuccès du Prince d'Anhalt.

L'incertitude dans laquelle étoient alors les Généraux Saxons & Autrichiens, du chemin que prendroit ce Prince, au cas qu'il voulût aller à Dreſde, les avoit obligés d'étendre infiniment leurs lignes. Comme il pouvoit ou cotoyer la riviere ou s'étendre le long des montagnes qui lui ſont paralleles ; ils embraſſerent d'abord tout cet eſpace qui eſt aſſez conſidérable ; réſolus cependant de porter toutes leurs forces à l'endroit

où ils verroient l'ennemi s'avancer. Conformément à ces vûes, ils avoient appuyé à l'Elbe la droite, formée par un corps d'Autrichiens, & commandée par le Général Grune, & leur gauche à Kesseldorff, d'où l'armée du Prince Charles devoit s'étendre jusqu'aux montagnes, si elle fut arrivée à tems : mais lorsque l'on eut appris que les Prussiens prenoient le chemin de *Wilsdorff*, on fit avancer les troupes Saxones de la droite à la gauche, & on les rangea en une ligne oblique qui s'étendoit de *Benneting* à *Kesseldorff*. Le corps du Général Grune ne quitta point sa position près de la riviere.

Rien n'étoit plus avantageux que la position de l'armée Saxone. Rangée sur le penchant d'une petite colline, elle avoit devant elle un ravin & derriere elle son artillerie assez élevée pour tirer par-dessus la ligne

&

& battre la plaine. La principale batterie étoit de 24 piéces ; & placée à l'extrémité de la gauche, au-deſſus du village de *Keſſeldorff*, elle dominoit la plaine toute entiere. Ce poſte rempli de grenadiers & défendu du côté de l'ennemi par des hayes, étoit encore fortifié par les grands grenadiers rouges du Comte Rutowski. Ceux-ci terminoient la ligne, & avoient ordre de ne point quitter leur poſition juſqu'à l'arrivée du Prince Charles, qui devoit s'étendre depuis le village juſqu'aux montagnes.

Le 15 Décembre vers les dix heures du matin, l'armée des Pruſſiens parut à l'horiſon comme un gros nuage. La ligne qu'elle formoit ne paroiſſoit dans cette diſtance qu'égale à celle des Saxons. Mais c'étoit une adreſſe du Prince d'Anhalt : il ne montroit que le front de ſa cavalerie. L'infanterie rangée derriere en étoit exactement cou-

verte. Bien-tôt après, cette cavalerie s'ouvre au centre, commence à défiler vers la droite & vers la gauche, & forme en peu de tems, avec une belle & nombreuse infanterie qu'elle découvre, une ligne extrémement étendue, & qui débordoit de beaucoup celle des Saxons.

Le canon commença à tirer à une heure & demie après midi : l'artillerie des Saxons & celle des Prussiens étoit également bien servie ; mais celle des premiers avoit l'avantage de la situation, & prenant l'ennemi de biais & en face, elle emportoit des rangs entiers. Les Saxons sont convenus néantmoins que la vivacité de ce feu n'avoit dans aucun moment ralenti la marche de l'armée Prussienne, & qu'à peine pouvoient-ils appercevoir les brêches que faisoit leur canon, tant elles étoient promptement refermées.

Les Prussiens marchoient d'abord avec assez de précipitation, quoi-

qu'en gardant leurs rangs, mais non pas avec cet ordre sévére qui fait leur force. A peine furent-ils à portée de l'armée Saxone, qu'ils firent halte, se formerent & avancerent comme ils le feroient à une revue, tant étoit grande l'habitude de cette discipline exacte, à laquelle ils sont perpétuellement exercés.

L'attaque la plus vive fut celle du village de Kesseldorff. Ce fut là que se passa le fort de la bataille. Trois assauts vigoureux & consécutifs ne pûrent l'emporter, & coûterent au Prince d'Anhalt la fleur de ses meilleures troupes. Ce Général repoussé deux fois avec la plus grande perte, désespéra presque de se rendre maître de ce poste, & tenta un dernier effort avant que de l'abandonner. Tandis qu'il le faisoit attaquer de face par des corps de trois bataillons de grenadiers, qui se relevoient successivement, il fit avancer en potence d'autres troupes pour

le prendre en flanc. Ces nouvelles attaques furent meurtrieres & infructueuſes. Mais la joie des Saxons les aveugla, & fut cauſe de leur perte. Ils voyoient l'ennemi chaſſé, & tout le corps des grenadiers Pruſſiens moiſſonné par le canon. Ils ſe regardent alors comme sûrs de la victoire, ſortent du village & paſſent les hayes qui leur avoient ſervi de retranchement. Le Prince d'Anhalt & le Comte Rutowski s'apperçoivent également de cette faute, l'un pour en profiter, l'autre pour la réparer, s'il eſt poſſible.

Le premier n'eut pas plûtôt vû dans la plaine les Saxons qui avoient défendu *Keſſeldorff*, qu'il ordonne à deux Régimens, qu'il avoit ſous ſa main, de marcher ſur eux, & au corps d'armée, qui n'avoit point encore donné, de s'avancer & d'attaquer partout: les grenadiers Saxons hors de leurs retranchemens, ſont batus & renverſés. Le Comte Ru-

towski & le Chevalier de Saxe à la tête de trois Régimens qu'ils avoient pris à la seconde ligne, volent pour défendre le village. Ils le voient de loin emporté & inondé de Prussiens, & dans le moment même ils sont abandonnés de deux de ces regimens, & réduits à se battre seuls à la tête de celui de *Sibilisky*. Pendant ce tems-là l'action étoit générale, & les Prussiens commençoient par-tout à avoir l'avantage.

Ils trouverent néantmoins partout cette résistance du soldat désepéré, qui combat pour ses propres foyers. L'attaque du centre, près de *Quolmen*, leur coûta bien des efforts & beaucoup de sang. Un ravin défendoit cette partie de la ligne, & une artillerie redoutable la protégeoit. Le Prince Maurice d'Anhalt franchit le premier le ravin, & fit marcher ses troupes droit aux batteries, dont elles s'emparerent, après le com-

bat le plus terrible & le plus sanglant. Cet avantage acheva de décider la victoire. Les Saxons furent obligés de prendre la fuite. Le Géneral Prussien détacha un corps de cavalerie sous la conduite du Lieutenant Général Gesler, pour suivre les fuyards & faire des prisonniers. La nuit, les chemins de traverse & les défilés sauverent une partie de l'armée Saxone.

Elle s'étoit trouvée de 30000 hommes le jour de la bataille, & n'étoit plus que de 18000 le lendemain. Le Conseil étoit d'avis que ces débris qui s'étoient ralliés attaquassent eux-mêmes les Prussiens. Le Comte Rutowsky refusa de suivre ce parti désespéré, & par-là sauva véritablement la patrie, puisqu'il conserva les citoyens qui lui restoient.

Tout le monde est convenu, Monsieur, que si le corps du Général Grune ne donna point, ce ne fut

point la faute de ce Général : mais on s'eſt plaint de ce que le Prince Charles n'arriva point à *Keſſeldorff*. Quel fut le motif de cette inaction, & pourquoi la bravoure des Saxons ne fut-elle pas mieux ſecondée ? Vaſte champ pour les raiſonnemens politiques qui occuperent alors l'Allemagne : les uns ont prétendu qu'il avoit été impoſſible au Prince Charles d'arriver à tems, d'autres qu'inſtruit des dernieres propoſitions du Roi de Pologne, qui étoient telles que le Roi de Pruſſe avoit paru juſques-la les exiger, il n'avoit jamais pû imaginer que ce Prince voulût attaquer les Saxons. Je ne crois pas, Monſieur, qu'un Général d'armée qui avoit marché avec tant d'ardeur au ſecours de la Saxe, ait voulu l'abandonner dans ce moment déciſif. Mais en laiſſant même expliquer ce phenomene par les ennemis de la Cour de Vienne, convenez que ſi les Autrichiens firent alors une

faute, il ſeroit ſingulier que le Roi de Pruſſe crût devoir s'en plaindre; & qu'il le ſeroit encore plus, que ce fût à la Cour de Saxe qu'il en fît des reproches.

La perte de la bataille de Keſſeldorff acheva d'accabler les Saxons: ils avoient vû du haut des clochers de Dreſde la déroute d'une armée leur unique eſpérance, & dont les débris ne pouvoient les défendre. Il n'étoit plus queſtion de délibérer ſur le parti que l'on avoit à prendre. Il falloit ſe ſoumettre au vainqueur.

Le Gouverneur envoye au Roi de Pruſſe, & lui fait propoſer de lui rendre la ville après que l'on ſeroit convenu des Articles de la Capitulation. Ce Prince, pour toute réponſe lui mande qu'il va faire avancer ſes canons, & que l'on ne parle de capitulation que lorſque l'on eſt en état de ſe défendre. Jugez, Monſieur, de la conſternation de cette

capitale aux abois. Les effets du déſeſpoir pouvoient être terribles. Le Roi de Pruſſe les craignit & accorda aux nouvelles inſtances du Gouverneur la permiſſion de capituler. Les Articles furent dreſſés ſur le champ, il les apoſtilla de ſa main: chacune de ſes réponſes exprimée dans ce ſtile concis, énergique & quelquefois ironique qui lui eſt propre, fut une loi pour les vaincus. Les Officiers & tous les ſoldats furent priſonniers de guerre. La Famille Royale fut reſpectée, ainſi que tout ce qui lui appartenoit. Au reſte, liſez, Monſieur, cette Capitulation, qui dans le tems fut rendue publique : vous y verrez qu'à l'exception de ce pillage meurtrier que les cruelles loix de la guerre autoriſent dans une ville priſe d'aſſaut, tout fut permis au Roi de Pruſſe.

Il entra à Dreſde le 18 : le même jour la garniſon fut déſarmée,

& ſur le champ les ſoldats qui la compoſoient partirent pour Berlin, d'où la plûpart ne ſont jamais revenus. Ils furent accompagnés de 25 ou 30 cadets Saxons, que le Roi de Pruſſe avoit choiſis lui-même dans la troupe qui eſt élevée à Dreſde.

Au triſte ſpectacle de ce départ s'en joignit un autre qui ſans doute attendrit le Vainqueur lui-même, & fût d'autant plus affreux pour les vaincus, qu'il demeura plus longtems ſous leurs yeux.

Le champ de bataille étoit reſté couvert d'une foule de bleſſés Saxons, qui n'avoient pû obtenir de la pitié des Pruſſiens que la permiſſion de traîner juſqu'à la ville leurs corps mutilés & ſanglans. Ces miſérables extenués par la faim, glacés par le froid, affoiblis par la perte de leur ſang, rampoient aux pieds de leur ennemi victorieux, en étoient re-

pouſſés, & venoient mourir à la porte de leurs concitoyens éperdus. Ceux-ci au milieu du déſordre qui regnoit dans la ville, ne pouvoient d'abord leur donner que de l'argent, reſſource bien inutile à leurs maux. Enſuite on les entaſſa dans des caſernes, où ſans lit, ſans linge & preſque ſans ſecours ils n'attendoient que la mort. Elle délivra la plûpart de ces malheureux. Les bleſſures les moins incurables le devenoient faute de ſoins ſuffiſans. La piété de la Reine qui revint à Dreſde au bout de trois ſemaines, s'appliqua à ſoulager ces infortunés; mais il étoit trop tard, & de 3000 bleſſés qui étoient rentrés dans la ville, on n'en put ſauver tout au plus que 500.

Au milieu de cet horrible appareil de la miſere humaine, les vainqueurs ſe hâtoient de mettre à profit leur victoire. Tous les Bourgeois livrerent leurs armes, dont le Prin-

ce d'Anhalt fit prendre les plus belles à ſes ſoldats.

Le Roi de Pruſſe ſe réſerva l'examen de l'arſenal & de toutes les piéces d'artillerie qui en faiſoient la richeſſe. Les chevaux & les trains furent bien-tôt prêts. Il ne laiſſa à Dreſde que quelques piéces de peu de valeur, tout le reſte partit pour Berlin. On débita, pour conſoler les habitans, que tout ſeroit rendu à la paix : mais c'étoit au contraire la certitude de cette paix qui déterminoit à hâter les tranſports de toutes les richeſſes de la Saxe, & à preſſer le payement des contributions.

En effet dès le 18, & auſſi-tôt après ſon entrée à Dreſde, le Roi de Pruſſe avoit fait réponſe à Monſieur de Villiers, qu'il avoit été fort ſurpris de recevoir *des propoſitions de paix le jour d'une bataille* ; qu'au reſte le Comte de Podewils devoit arriver le ſoir ou

le lendemain, & qu'il traiteroit avec les Miniſtres de S. M. Polonoiſe.

Le Miniſtre Pruſſien arriva le 19 à Dreſde, les conférences commencerent ; rien n'étoit plus facile que ce Traité, puiſque le Roi de Pologne qui n'avoit fait la guerre que comme auxiliaire de la Cour de Vienne, n'avoit perſonnellement aucun démêlé avec Sa Majeſté Pruſſienne. La Cour de Dreſde acquieſça purement & ſimplement à la convention de Hanovre du 26 Août 1745, c'eſt-à-dire qu'elle reconnut, comme elle l'avoit toujours fait, le Roi de Pruſſe pour légitime Souverain de la Siléſie & de tout ce qui lui avoit été cédé par le Traité de Breſlaw. Cette convention n'avoit jamais pû faire même l'objet d'une négociation ſérieuſe : ſi elle ſe trouve en tête du Traité de Dreſde, c'eſt parce que, pour colorer les autres ſtipulations qu'il renferme, il falloit bien que l'on pût

ſuppoſer un ſujet de conteſtation entre les deux Puiſſances.

Quelles ſont donc les vraies ſtipulations de ce Traité, celles qui euſſent fait la matiere d'une vraie diſcuſſion, ſi le vainqueur n'eut pas été en état de faire la loi ? Ce furent, Monſieur, celles qui tendoient à lui aſſurer les dépouilles de la Saxe, & à augmenter encore les tréſors qu'il en avoit tirés.

Après les clauſes qui concernent le rétabliſſement de la paix entre les deux Puiſſances, on convient que l'on oubliera éternellement & généralement tout ce qui s'eſt paſſé, & qu'il ne ſera demandé *aucun dédommagement de part ni d'autre, ſous quelque prétexte ou ſous quelque nom que ce puiſſe être.* (Art. 2.).

En conſidération *de ce que S. M. Pruſſienne a fait ceſſer depuis le 22 Décembre* (notez, Monſieur, que le Traité eſt ſigné le 25.) *toutes les con-*

tributions & demandes en argent, recrues, chevaux, chariots & valets, dans tout l'Electorat de Saxe; S. M. le Roi de Pologne promet de lui payer à la prochaine Foire de Leipsick 1746. *un million d'écus comptant avec les intérêts à cinq pour cent à compter du jour du Traité.* (Art. 3.)

Bien entendu cependant (car il faut tout prévoir) que si les Prussiens avoient encore exigé quelques contributions le 22 ou le 23, le Roi de Pologne n'en sera pas moins débiteur du million d'écus, *& la disposition de ce qui a été stipulé cidessus, n'en restera pas moins dans toute sa valeur.* (ibid). Ainsi cette somme n'étoit que pour remplir Sa Majesté Prussienne des contributions qu'elle eût été en droit de lever le 24.

Les canons & l'artillerie des places que l'on avoit fait passer à Berlin, furent aussi bien que tant d'effets précieux en tous genre, regar-

dés comme irrévocablement acquis au vainqueur, & il ne fut pas queſtion de les reſtituer. Le Roi de Pruſſe conſentit ſeulement de faire rendre aux priſonniers dont la reſtitution fut ſtipulée, & aux bourgeois des villes les armes qui leur avoient été enlevées ; mais il excepta *celles qui avoient appartenu à l'armée de S. M. Pruſſienne, & qu'on avoit achetées des déſerteurs Pruſſiens*. C'étoit à parler plus clairement, ſe reſerver le droit de garder toutes celles qui avoient été enlevées par les ordres du Prince d'Anhalt.

Il fut de plus convenu que les troupes Pruſſiennes qui ſortiroient de la Saxe, vivroient aux dépens du pays, & que tout leur ſeroit fourni gratis par des Commiſſaires que nommeroit S. M. le Roi de Pologne.

Enfin pour augmenter encore les revenus du Roi de Pruſſe, on lui céda le peage de Furſtemberg-ſur-l'Oder, ainſi que le paſſage de *Schildo*,

moyennant

moyennant quelques *parcelles* de la Siléſie enclavées dans la Luſace.

Comparez, Monſieur, ce Traité avec celui qui fut conclu le même jour avec la Cour de Vienne par le miniſtere du Comte de Harach, qui arriva à Dreſde preſqu'en même-tems que le Comte de Podewils.

Ce ſecond Traité n'eſt autre choſe qu'une confirmation de celui de Breſlaw, & un acquieſcement de la part de l'Impératrice à la convention de Hanovre. Les deux Puiſſances s'y garantiſſent reſpectivement leurs Etats d'Allemagne. On y convient comme dans le Traité fait avec la Saxe, que *tous les priſonniers faits dans la derniere guerre, de quelque caractere, qualité & rang qu'ils puiſſent être, ſeront inceſſamment relachés de part & d'autre ſans rançon.* Le Roi de Pruſſe promet d'accéder par » ſa voix Electorale de Brandebourg » à l'Election faite du nouveau Chef

» de l'Empire, & de reconnoître
» l'activité de la voix Electorale de
» Bohême; & l'Impératrice s'engage
» au nom de l'Empereur son époux,
» de faire accorder à S. M. Prussien-
» ne les mêmes droits & prérogati-
» ves qu'il a accordés aux Maisons
» de Saxe & de Hanovre, & de dis-
» poser S. M. Impériale à confirmer
» par une convention particuliere
» tous les avantages accordés par
» l'Empereur Charles VII à la Mai-
» son Electorale de Brandebourg.

Par l'Article VII, qu'il est néces-saire de rapporter ici, parce que c'est principalement celui dont la Cour de Berlin a depuis peu re-proché l'infraction à la Cour de Vienne, » Sa Majesté l'Impératrice
» Reine de Hongrie & de Bohême,
» & Sa Majesté le Roi de Prusse s'en-
» gagent mutuellement de favori-
» ser réciproquement leurs Etats,
» pays & sujets respectifs, & de ne
» point souffrir qu'on y mette des en-

» traves ou chicanes, mais de tâcher » plûtôt à l'encourager & à l'avan- » cer de part & d'autre fidélement » pour le plus grand bien de leurs » sujets réciproques.

Ainsi fut terminée, Monsieur, cette guerre, dans laquelle le Roi de Prusse s'étoit d'abord flatté de reculer jusqu'à l'Elbe les frontieres de ses Etats. Le Roi de Pologne n'y prit part que comme Allié de l'Impératrice, & en exécution d'un Traité, auquel la Cour de Berlin l'avoit forcé. Cependant il fut le seul sur qui tomba tout le poids de la guerre. Son pays fut ruiné, sa capitale dépouillée, ses sujets enlevés Je livre ces faits à vos reflé- xions, relisez ma derniere Lettre avec celle-ci, & jugez sans partia- lité. Je crois vous avoir fait l'his- toire des malheurs de la Saxe, & non le récit de ses infidélités.

Je suis, &c.

Suite de l'Hiſtoire des ſervices rendus par l'Angleterre à la Hollande.

LE commerce des Hollandois preſque anéanti en Angleterre ſubſiſtoit encore en Ecoſſe. Les peuples de cette partie de l'Iſle, gouvernés par leurs loix nationales, n'avoient point encore déféré aux loix d'Angleterre, relatives au commerce. Ils apportoient en Hollande leurs denrées avant qu'elles fuſſent fabriquées, & les Hollandois en échange faiſoient paſſer en Ecoſſe & ſur leurs propres vaiſſeaux toutes ſortes de marchandiſes étrangeres.

En mil ſept cent ſept ſe fit l'union des deux Royaumes d'Angleterre & d'Ecoſſe. On fit entendre aux Ecoſſois qu'en ſe ſoumettant aux loix d'Angleterre, ils auroient la liberté de commercer dans les Colonies Angloiſes. Ils adopterent ces reglemens au nombre deſquels étoit celui de Cromwel,

qui deffendoit de transporter en Angleterre des marchandises étrangeres sur des vaisseaux de la République. Ce changement fit perdre à celle-ci plus de 15 millions 250 mille florins par an, qui forment le retour en argent des denrées toutes fabriquées, que les Ecossois apportent en Hollande sur celles que les Hollandois leur fournissent. Indépendamment de cette somme si considérable, les Anglois ont de plus l'avantage d'entretenir une foule d'ouvriers, qui autrefois travailloient dans les villes de Hollande, dont les manufactures ont beaucoup perdu depuis que cette branche du commerce a été retranchée.

Toutes ces atteintes données au commerce de la République, ne causerent aucune alteration dans les vûes qu'elle s'étoit proposées en signant avec la Grande Bretagne & ses alliés le Traité de la grande alliance contre la France. Fidéles à leurs engagemens & sacrifiant peut-être avec trop de désintéressement & de hauteur le commerce de la République, à l'animosi-

té que les alliés avoient conçue contre la France, les Négociateurs de la République rejetterent à la Haye & à Gertruidemberg toutes les propoſitions que leur faiſoient les Miniſtres de France, & laiſſerent mal-adroitement échaper une occaſion qu'ils ne retrouverent plus. Les Etats Généraux euſſent pû dans ce moment avoir tout l'honneur d'une paix devenue néceſſaire, en dicter eux mêmes les conditions, & ſe procurer par elle le rétabliſſement de tous leurs droits. Aveuglés par le Duc de Malbouroug, ils n'enviſagerent que l'intérêt de l'Angleterre, que celle-ci couvroit ſous le beau nom de cauſe commune.

Ce moment qu'il falloit ſaiſir étant une fois paſſé, l'Angleterre n'avoit garde de le laiſſer renaître. L'infidélité la plus noire fut le prix du zéle avec lequel la République l'avoit ſervie. Le Lord Rabby depuis Comte de Straffort, Ambaſſadeur de la Grande Bretagne auprès des Etats Généraux, les aſſuroit par l'ordre de ſa Maî-

treſſe au commencement de 1711, qu'*elle vouloit toujours agir de concert avec eux, ſoit pour conclure* (a) *la paix, ſoit pour continuer la guerre.* Preſque auſſi-tôt cependant le Miniſtère de Londres entama une négociation ſecrete avec la France, & la continua pendant plus de cinq mois ſans en faire part à la République ; oubliant ſans doute l'art. VIII. de la grande alliance, qui portoit que *quand la guerre ſeroit commencée, aucune des parties contractantes ne pourroit traiter de la paix avec l'ennemi, ſinon du conſentement & de l'aveu de tous les autres alliés.*

Les Plénipotentiaires François qui étoient autoriſés expreſſément à traiter ſur tous les intérêts de tous les Alliés, eurent eux-mêmes lieu d'être ſurpris que les Miniſtres d'Angleterre rejettaſſent cette clauſe, & ne vouluſſent traiter que des intérêts de

(a) Rapport du Comité ſecret 1715. pag. 3. & 15.

la Grande Bretagne. Alors il ne parut pas suffisant d'abandonner la Hollande : on voulut se justifier en la décriant : on publia dans des Ecrits qui furent répandus par tout, que la Grande Bretagne avoit été trompée, que les Provinces-Unies n'avoient pas fourni leur contingent des frais de la guerre, & que dans le Traité de Barriere du 29 Octobre 1709 on avoit négligé l'intérêt du commerce Britannique. Les Etats Généraux réfuterent avec toute la dignité & la force qui leur convenoient ces plaintes insensées (*a*) : d'un côté ils firent voir qu'il n'y avoit jamais eu rien de stipulé pour le contingent de chacun des alliés : d'un autre côté ils prouverent par des calculs sans réplique, que toute proportion gardée, ils avoient fourni plus que l'Angleterre.

Malgré tous ces mauvais procédés du

(*a*) Résolution des Etats Généraux du 1. Avril 1712. fol. 391.

Miniſtere Britannique, leurs H. P. ne refuſerent point les paſſe-ports qui leur étoient demandés pour les Plenipotentiaires François; & ils furent expédiés avant même que les Etats Généraux euſſent eu une notification réguliere des articles qui devoient ſervir de baſe à une négociation auſſi intéreſſante pour eux. Les Plénipotentiaires de la République ſçachant que ceux d'Angleterre vouloient rejetter ſur la Hollande tout ce que leur défection pouvoit avoir d'odieux, déclarerent dès l'ouverture du congrès d'Utrecht, que leurs Maîtres étoient toujours dans la reſolution de remplir fidélement leurs engagemens envers leurs alliés, & que pour prévenir toute brouillerie, ils ne traiteroient que par écrit avec les Miniſtres de France. Sur cette propoſition ſi réguliere, le Vicomte de Saint Jean, Secretaire d'Etat d'Angleterre, s'écria *que c'étoit la derniere grimace d'une faction expirante* : phraſe qui peignoit ſans doute la reconnoiſſance du Miniſtère Britannique pour une Nation qui juſques-là s'étoit

ſacrifiée pour l'intérêt de la grande alliance.

Les Anglois qui avoient refuſé de concourir à la priſe de Bouchain, avant que les paſſe-ports des Miniſtres François fuſſent expediés ; convinrent peu après d'une trêve avec la France : elle fut ſignée avec l'Eſpagne le 22 Août 1712, & alors le commerce qui continuoit d'être interdit aux Hollandois, recommença entre l'Angleterre, la France & l'Eſpagne. Milord Bollingbrock voyoit avec une ſatisfaction ſecrete l'embarras des Miniſtres de la République, & ſe mocquoit de la fidélité que celle-ci conſervoit à la cauſe commune. Le Duc d'Ormond avoit refuſé d'agir contre la France, & la bataille de Denain que les Alliés perdirent, fut le fruit de la retraite des Anglois, qui déja en poſſeſſion de Dunkerque, étoient ſûrs des avantages qu'ils devoient retirer de la paix, & s'embaraſſoient fort peu du ſort des autres Puiſſances.

Enfin le Traité fut conclu à Utrecht,

& ne fut avantageux qu'aux Anglois ſeuls qui acquirent Gibraltar & Port-Mahon en Europe, Terre-Neuve & tant d'autres poſſeſſions en Amérique. Les Catalans qu'ils avoient tant de fois ſoulevés contre leur Souverain, furent abandonnés à ſa vengeance. Quant aux Hollandois, loin de travailler à leur procurer aucun des avantages qu'ils euſſent pû acquerir quelques années auparavant, on chercha au contraire à diminuer leurs ſuretés, & à appauvrir leur commerce.

En effet, par le Traité de Barriere conclu & ſigné en 1709 avec l'Angleterre, il avoit été reglé que les troupes de la République ſeroient miſes en garniſon à Nieuport, à Furnes, à Ypres, à Menin, dans la ville & citadelle de l'Iſle, à Condé, à Valenciennes & dans les autres Places que l'on pourroit conquerir ſur la France; à Maubeuge, à Charleroy, à Namur, à Liege & à Hall, aux Forts de la Perle & de la Knoque, de St. Philippe, de Damn, de Gand, & à Terremonde.

Par le même Traité, le Fort de St. Donas avoit été cedé en toute propriété à la République, & celui de Rhodenhuiſe devoit être démoli. On étoit convenu de plus que l'Eſcaut, les canaux du Saas de Gand & toutes les autres embouchures des environs, ſeroient fermées; que les bâtimens & marchandiſes continueroient à payer les mêmes droits d'entrée & de ſortie qu'ils avoient coutume de payer ſur l'Eſcaut, & que les ſujets de la République auroient pour leur commerce, tant dans les Pays-Bas Autrichiens qu'en Eſpagne, les mêmes avantages que ceux de la Grande-Bretagne. Lorſque l'on fut prêt de conclure à Utrecht, la jalouſie du Miniſtere Anglois ſe réveilla. Il trouva ces avantages trop conſidérables, & exigea avant toutes choſes, que les Etats Généraux concluſſent un nouveau Traité de Barriere bien moins favorable à la Hollande, & beaucoup plus utile aux Anglois. Par ce Traité la République ne devoit avoir droit de garniſon qu'à Furnes & Ypres, à Menin, à Namur, au Château de Gand,

aux Forts de la Knocque, de Saint Philippe, & de la Perle, ſous la condition expreſſe que dans toutes ces places il ne ſeroit commis aucune fraude au préjudice des Anglois, par rapport au tranſport des munitions de guerre, & que l'on conviendroit d'un nouveau Tarif, ſoit entre la Grande-Bretagne & la République, ſoit avec les Commiſſaires de Sa Majeſté Impériale.

Mais ces nouvelles conditions auxquelles l'Etat fut forcé de ſouſcrire, ne furent pas mieux exécutées que les premieres ne l'avoient été.

L'OBSERVATEUR

HOLLANDOIS,

OU

VINGT-UNIEME LETTRE

DE M. VAN**

*A M. H** DE LA HAYE,*

Sur l'état présent des affaires de l'Europe.

A LA HAYE.
1757.

VINGT-UNIEME LETTRE

DE M. VAN**

A M. H** DE LA HAYE.

A Paris ce 8 Mars 1757.

JE vous l'ai déjà dit, Monsieur; l'Allemagne est une Aristocratie de Souverains. Elle a un chef auquel elle doit du respect : elle a des loix auxquelles elle doit de l'obéissance.

De-là il suit que les guerres que les Membres de l'Empire se font entre eux & pour leurs intérêts particuliers, sont de véritables guerres civiles : elles menacent la constitution du Gouvernement, elles tendent à en alterer les principes : aussi, voyons-nous qu'en Allemagne le

prétexte de la Religion, qui a allumé tant de guerres inteſtines dans les autres Etats, eſt employé par quiconque veut diviſer les Membres du Corps Germanique. La véritable Religion Chrétienne, Monſieur, nous enſeigne que les hommes ſont nos freres : elle veut que nous les aimions tous : auſſi eſt-elle le lien le plus sûr de toute ſociété. Mais cette ſuperſtition qui porte les hommes à haïr ceux qui ne penſent pas comme eux ſur le culte de l'Etre Suprême, eſt la cangrene de tous les Gouvernemens.

De-là, Monſieur, je crois que l'on peut tirer une regle sûre pour ſe mettre en garde contre l'ambition qui vient vanter ſon zèle pour le culte de ſes peres. Si elle propoſe le défendre les armes à la main, ſi elle veut inſpirer la haine, ſi elle cherche à diviſer la ſociété, ſi elle s'écarte, ou des loix naturelles que l'humanité preſcrit, ou des loix po-

litiques & civiles auxquelles les peuples se sont soumis, sa religion n'est qu'un masque ; & son enthousiasme n'est que fureur.

Mais il faut des Partis à l'ambition; & elle est intéressée à persuader que l'on est divisé d'intérêts dès que l'on est séparé de sentimens. Les hommes qu'elle séduit, ne font pas reflexion que cette voie invisible par laquelle ils s'avancent ou croyent s'avancer vers le salut éternel, ne peut jamais croiser ce chemin visible par lequel la société cherche son bien être présent à l'abri des loix & à l'ombre de l'autorité : ils en viennent à haïr ceux qu'ils ne devroient que plaindre : ils voudroient détruire ceux qu'ils devroient chercher à éclairer. Tel est, Monsieur, le préjugé que la Religion elle-même & l'humanité détruiront tôt ou tard.

En attendant, il faut en convenir, Monsieur, ce principe de di-

vision subsiste en Allemagne. Il est certain que les Protestans sont naturellement portés à se défier des Catholiques & à les craindre. Le Corps Germanique dont la constitution seroit inébranlable, si son unité ne pouvoit jamais être altéré, se divise dès que ses Membres se persuadent que l'objet de la délibération commune a quelque rapport à la Religion ; & l'artifice des Princes qui ont eu pour but d'exciter des troubles dans l'Empire, a toujours consisté à intéresser celle-ci dans les affaires qui lui appartenoient le moins.

Cette politique a été autrefois reprochée aux ancêtres de l'Impératrice Reine. Quelques-uns d'eux pour augmenter peu à peu leur pouvoir en Allemagne, commençoient par se faire chefs de Parti. Ce qui est une démarche fausse & imprudente dans un Prince qui est à la tête d'une Monarchie, peut devenir une

ruſe habile dans celui qui, ſous un autre rapport, eſt membre d'une République. Charles V & ſes ſucceſſeurs devinrent plus puiſſans en ſe donnant pour Chefs du parti Catholique. Un Corps animé par des loix eſt indeſtructible. Un Parti agité par la brigue eſt facilement abattu.

Mais cet inſtrument utile à l'ambition des Princes d'Allemagne, appartenoit-il donc tellement en propre à la Maiſon d'Autriche, qu'il ne pût paſſer en d'autres mains ? Je compare, Monſieur, les regnes de François I & de Marie-Thereſe, avec ceux des Empereurs qui les ont précédés, & je demande aux ennemis de la Maiſon d'Autriche quel eſt l'Etat de la confeſſion d'Auſbourg qui ait à ſe plaindre aujourd'hui des jugemens du Conſeil Aulique ou des décrets de l'Empereur ? Quels ſont les ſujets de l'Impératrice Reine qui ſe ſoient vûs, ou dépouillés de leurs biens, ou privés de leurs

dignités pour n'avoir point penſé ou adoré comme elle ? J'ai vû depuis pluſieurs années dans les gazettes publiques bien des reſcrits de cette Princeſſe. J'y trouve partout cet eſprit de modération & d'impartialité auſſi conforme au véritable eſprit du Chriſtianiſme, qu'aux loix publiques de l'Allemagne.

Je vois d'un autre côté une Puiſſance devenue redoutable à tout le Corps Germanique, fondre avec cent mille hommes ſur les Etats de ſes voiſins. Je l'entends s'écrier que la Religion eſt en danger, que les Etats Evangéliques ſont menacés de l'oppreſſion, s'ils ne ſe réuniſſent pas ſous un chef. Je cherche celui que les Conſtitutions de l'Empire ont donné à cette puiſſante ligue, & je vois ſes Etats ruinés, ſes peuples déſolés, lui-même fugitif, obligé de reclamer les loix contre la violence qui l'écraſe. Eſt-ce la Maiſon d'Autriche qui a ainſi maltraité le Corps Evan-

gélique dans ſon chef? Non, Monſieur, l'auteur de tous ces maux eſt cette Puiſſance même qui veut jetter partout l'allarme, & armer pour l'intérêt de la Religion une partie de l'Allemagne contre l'autre. Je vous avoue, Monſieur, qu'il n'en faut pas tant pour exciter mes ſoupçons contre ce prétendu Défenſeur de la liberté du culte. J'applique ici la regle que je vous ai propoſée plus haut, & je dis: Le zèle pour la Religion eſt-il donc fait pour détruire les principes de la ſociété & pour fouler aux pieds toutes les loix?

Suſpendons cependant encore notre jugement, Monſieur, & parcourons quelques événemens que l'on a donnés après-coup pour des preuves frappantes de ces projets tyranniques, dont on a accuſé la Cour de Vienne.

Le premier fait que je trouve en ordre de datte, eſt le Traité conclu au mois de Mai 1746 entre

l'Impératrice Reine & l'Impératrice de Ruſſie.

La Cour de Vienne délivrée par celui de Dreſde des inquiétudes que lui avoit cauſées le Roi de Pruſſe, crut devoir s'aſſurer un appui contre cette Puiſſance, qui depuis pluſieurs années n'avoit que trop fait voir quel poids elle pouvoit ajouter à la balance. Elle renouvella donc ſes anciennes alliances avec la Ruſſie.

Le nouveau Traité conclu à Peterſbourg, contient une Alliance purement défenſive entre les deux Cours, & l'engagement réciproque ne doit avoir lieu que dans le cas où l'une des deux Puiſſances *ſeroit attaquée ou inquiétée par qui que ce pût être, dans ſes Royaumes, Provinces, Etats ou autres poſſeſſions quelconques héréditaires.* Le ſecours ſtipulé dans ce cas là eſt de 20000 hommes d'infanterie & de 10000 chevaux, qui reſteront aux ordres

de la Puiſſance attaquée pendant tout le tems *que ladite attaque ou vexation ſubſiſtera.*

Sa Majeſté Pruſſienne ne ſe plaignit point alors de ce Traité. Elle ne crut point qu'il eût pour but ſecret d'opprimer la Religion Evangélique. Mais la Cour de Berlin ſoutient aujourd'hui que l'on en vouloit dès-lors au Roi de Pruſſe. Elle cite même un article ſecret dans lequel il eſt nommé. Veut-on prouver que ce fût contre ſes attaques que la Cour de Vienne voulut ſe prémunir ? On a raiſon, & tout le monde en convient. Soutient-on au contraire que les deux Puiſſances avoient pour but de l'attaquer & de le dépouiller ? D'un côté, je n'en vois pas la moindre preuve, ni dans le corps du Traité, ni dans l'article ſecret qu'il allégue. D'un autre côté, ſi tel eut été le plan des deux Cours, il ſeroit aſſez ſingulier que depuis la paix de

1748, ni l'une ni l'autre n'eût travaillé à l'executer. Une Nation manque rarement de prétexte, lorqu'il s'agit de quereller son voisin, & le Roi de Prusse doit convenir que cette *ambitieuse* Cour de Vienne en eût trouvé quelqu'un, si elle eût voulu sérieusement le chercher.

Pourquoi donc cet article secret qui regarde le Roi de Prusse ? La raison m'en paroît simple, & le motif assez juste. La guerre de 1744 & de 1745 avoit fait voir ce que ce Prince étoit en état d'entreprendre & d'exécuter. On ne fera jamais un crime à la politique de supposer que les Souverains les plus équitables peuvent devenir injustes dans l'occasion; à la honte peut-être de l'humanité, la sûreté & la tranquilité de l'Europe sont appuyées sur cette défiance mutuelle des Princes. Le Traité de Petersbourg étoit le fruit de celle-ci; mais les égards dûs à Sa Majesté Prussienne, avec la-

quelle Vienne étoit en paix, ne permettoient pas que l'on nommât dans un article public le Souverain dont celle-ci craignoit les entrepriſes. Il étoit plus décent de tenir ſecret l'article par lequel on ſpécifioit le cas particulier auquel devoient naturellement s'appliquer les ſtipulations générales. Mais dès que cette diſpoſition particuliere ne renfermoit aucun projet offenſif, dès qu'elle prévoyoit ſeulement le cas d'une défenſe néceſſaire & légitime, la Cour de Berlin ne pouvoit pas plus ſe plaindre de l'article ſecret que des articles publics, & elle devoit même ſçavoir quelque gré au Miniſtere de Vienne de ne s'être exprimé qu'en termes généraux dans le corps du Traité.

Celui que le Roi de Pruſſe fit en 1747 avec la Suède renferme les mêmes conventions que celui de Peterſbourg. Qu'auroit dit ce Prince, ſi les deux Impératrices euſſent

crû pouvoir ſe plaindre de ce qu'il ſe ménagoit des ſecours contre elles ? J'uſe de mon droit, leur eût-il répondu ; & je prends pour la sûreté de mes Etats tous les moyens que la prudence me ſuggere ; mais cette alliance ne peut vous devenir contraire que dans le cas où vous m'attaqueriez. Soyez juſtes : exécutez fidélement les Traités de paix & d'amitié qui ſubſiſtent entre nous : alors les ſecours de la Suède me ſeront inutiles.

Avouons-le, Monſieur, lorſque les Princes veulent ſe brouiller les uns avec les autres, la premiere choſe qu'ils font, eſt de porter leurs regards derriere eux ſur des événemens qui, lorſqu'ils ſe ſont paſſés, n'ont pas excité la moindre ſenſation dans leur eſprit. Ils les ont vûs tranquillement ſe préparer dans l'avenir, naître enſuite ſous leurs yeux, & fuir avec la durée qui les emporte. Ils les ont regardés comme indiffé-

rens, parce que leur ame étoit paisible. Celle-ci change-t-elle de dispositions ? tout change à son égard. L'avenir l'allarme : le présent l'irrite ; le passé déja loin d'elle se rapproche pour lui présenter une foule d'injustices qu'elle n'a point apperçues ; & si les faits produisent quelquefois la rupture, plus souvent encore, c'est la rupture qui empoisonne les faits.

Ainsi, Monsieur, tant que la Cour de Berlin n'eut aucun intérêt d'exciter la guerre en Allemagne, elle n'imagina pas seulement que le Traité de Petersbourg pût couvrir ou faciliter des projets d'invasion. Le Roi de Prusse glorieux de tant de victoires remportées, fortifié par les provinces qu'il avoit acquises, parut ne se livrer pendant quelque tems qu'au Gouvernement intérieur de ses Etats. Cette noble fonction de la Royauté, & la premiere des obligations qu'elle impose occupa ce génie actif & infatigable.

Avec tant d'activité, de talens & de ſuccès, il étoit difficile, Monſieur, que le Roi de Pruſſe ne devînt pas le plus puiſſant Prince de l'Allemagne. Pour ſe mettre en état d'y donner la loi, il ne lui manquoit que de ſe rendre maître des mouvemens du Corps Evangélique. Depuis long-tems, il examinoit les reſſorts qui le font agir. Il crut avoir trouvé en 1755 une occaſion de ſonder ſes diſpoſitions. Euſſiez-vous crû, Monſieur, que l'établiſſement d'un Couvent de Capucins pût devenir le germe d'une brouillerie dans l'Empire, & que ce fût le Roi de Pruſſe, qui regardât comme une plaie faite à la liberté de l'Allemagne, la permiſſion de célébrer & de mandier accordée à cinq ou ſix Religieux par un Souverain dans ſon propre territoire ? On ne ſoupçonnera pas le Miniſtre de Berlin d'avoir voulu ſe donner un ridicule à la Diéte de Ratiſbonne, lorſqu'il

déclama

déclama ſi pathétiquement contre le Comte de Vied-Runckel : mais on ſoupçonnera encore moins, que le Roi de Pruſſe penſât tout ce que dit alors ſon Miniſtre : de-là je conclus que le Couvent de *Dierdorff* ne fut qu'un prétexte employé par la politique, & j'en conclus encore que cette hiſtoire, quelque peu intéreſſante qu'elle doive vous paroître, mérite de vous être contée : peut-être ſe liera-t-elle avec des événemens bien plus importans.

Le petit Etat du Comte de Wied-Runckel dont *Dierdorff* eſt la capitale, eſt un des Etats Proteſtans d'Allemagne : mais de tous tems les Catholiques y ont été tolerés comme les Proteſtans le ſont dans les Etats de la Communion Romaine. Au mois d'Avril 1755, les Catholiques de *Dierdorff* demanderent au Comte de Wied-Runckel la permiſſion de faire bâtir dans un des fauxbourgs de cette ville un Cou-

vent de Capucins, *pour vaquer plus commodément à l'exercice de leur Religion.* Cette permiſſion leur fût accordée : on eut ſoin d'exprimer bien clairement dans les Lettres-Patentes qui la renferment, que ces Religieux ne pourroient, ſoit en viſitant, ſoit en adminiſtrant les malades, *faire aucune cérémonie publique*, & que cet établiſſement ne pourroit préjudicier *aux droits & au caſuel du Clergé Proteſtant.* Ainſi les Capucins de *Dierdorff* n'eurent aucun droit aux retributions exigibles. Leur revenu fut l'aumône volontaire des Catholiques ; & les priviléges exorbitans accordés à des Prêtres de la Communion Romaine, ſe bornerent à la liberté de mandier.

Ou le droit de *Reformation* dont jouiſſent tous les Souverains d'Allemagne n'eſt rien, ou il autoriſoit le Comte de Wied-Runckel à accorder aux Catholiques cette per-

miſſion qui ne pouvoit pas faire le moindre tort aux Proteſtans. Ce droit de *Reformation* ſi clairement conſigné dans les Conſtitutions de l'Empire n'eſt autre choſe que le libre uſage du droit qu'ont tous les Princes de veiller ſur l'exercice extérieur de la Religion ; & c'eſt en vertu de ce pouvoir inaliénable que le Roi de Pruſſe a lui-même permis dans ſes Etats le culte public de la Religion Catholique, & qu'il a fait conſtruire des Egliſes pour ſes ſujets de la Communion Romaine.

Le diriez-vous, Monſieur ? Son Miniſtre à la Diéte voulut faire regarder cet acte d'autorité du Souverain de *Dierdorff* comme un attentat contre les loix fondamentales de l'Empire ! ceux des Etats Proteſtans qui ſe trouverent inacceſſibles à l'intrigue, regarderent cette affaire de l'œil dont elle devoit être vûe, & ſe tinrent tranquilles. Les autres feignirent d'être allarmés, &

dès le mois d'Août ſuivant le Comte de Wied-Runckel reçut de la part des Miniſtres du Corps Evangélique à Ratiſbonne les repréſentations les plus vives. Il fut obligé d'envoyer des inſtructions très-ſérieuſes à ſon député : auſſi-tôt l'Allemagne eſt inondée d'écrits dans leſquels on exagere le crime horrible du Souverain de *Dierdorff*, & l'on implore le ſecours de tous ceux qui conſervent encore quelque zèle pour la Religion Evangélique.

On va dans ces écrits juſqu'à ſapper les fondemens des droits les plus précieux aux Souverains. On y (*a*) oſe avancer que le droit de Réformation dont jouiſſent les Princes de l'Empire, ne peut s'exercer que du conſentement de leurs ſujets ; qu'il doit néceſſairement être

(*a*) Gazette de France 1755. N°. 49. Art. de Ratisbonne.

limité au droit de corriger des abus dans la Religion dominante, & qu'il ne peut être étendu à celui de permettre le culte Catholique dans les Etats Proteſtans; enfin que la connoiſſance des griefs ſur la Religion n'appartient ni aux Tribunaux de l'Empire ni à la Diéte, mais uniquement au Corps Evangélique.

Ces écrits, Monſieur, produiſirent l'effet auquel ils étoient deſtinés : ils ne perſuaderent point, mais ils échaufferent les eſprits. Au reſte l'on ſera moins ſurpris des efforts que l'on faiſoit alors pour noircir la conduite du Comte de Wied-Runckel, lorſque l'on ſaura que la charge de Général du Cercle de Weſtphalie étoit alors vacante, & devoit être conférée à un Prince de la confeſſion d'Auſbourg. Le Souverain de *Dierdorff* la ſollicitoit, & étoit en droit de l'obtenir; mais ſes vûes ſont droites, ſa modération eſt connue, &

il étoit important de l'écarter.

Allarmé par les menaces qu'il recevoit tous les jours, il ne se contenta pas de refuter les écrits de ses adversaires par des Mémoires solides qui furent distribués à la Diéte. Il eut recours à l'autorité du Chef de l'Empire. Il lui envoya l'apologie de sa conduite & une lettre dans laquelle il imploroit sa justice & reclamoit la protection des Etats de l'Empire contre des violences qui *interessoient directement la liberté & la sûreté des deux Religions* (a).

On eût pû se rappeller alors qu'en 1651 une Commission Impériale composée de Catholiques & de Protestans, avoit décidé que l'Abbé de Corvey n'avoit point agi contre le Traité de Westphalie en permettant

---

(a) Voyez cette Lettre, Gazette de France 1755. N°. 52. Art. de Ratisbonne.

dans la ville de *Hochſter* ; malgré les habitans Luthériens, l'exercice de la Religion Catholique. L'exemple du Roi de Pruſſe, de l'Electeur de Hanovre, du Margrave de Culmbach, & de tant d'autres Princes, prouvoit, de la maniere la plus claire, que tout Souverain d'Allemagne peut permettre dans ſes Etats une autre religion que la dominante, pourvû que celle-ci n'en ſouffre aucun préjudice ; & il étoit évident que ceux de ces Princes qui, partiſans de la tolérance abſolue, avoient reçu dans leurs Etats toutes les Sectes qui étoient venues s'y refugier, n'avoient point été pour cela regardés comme infracteurs des loix.

Mais ne cherchons point, Monſieur, dans la juſtice & dans la raiſon les motifs qui déciderent du parti qui fut pris contre le Comte de Wied-Runckel. On voulut ſaiſir cette occaſion pour prouver au

Corps Evangélique qu'il pouvoit avoir un autre chef que l'Electeur de Saxe. Il falloit faire croire aux peuples que ce Prince ne prenoit pas un intérêt assez vif au maintien de la Religion Protestante : il falloit en un mot accoutumer l'Allemagne à regarder le Roi de Prusse comme le Défenseur de ses libertés & de ses droits.

On opposa donc le crédit de ce Monarque à l'autorité du Chef de l'Empire. Plusieurs Etats Protestans se réunirent & donnerent à Sa Majesté Prussienne la commission d'exécuter les résolutions qui seroient prises contre le Comte de Wied-Runckel. Le Ministre de Berlin avoit sollicité cette commission : elle fut acceptée , & suivie d'une Lettre par laquelle le nouveau Chef de la Ligue Protestante annonçoit au Souverain de *Dierdorff*, les voies rigoureuses que l'on avoit résolu de prendre contre lui.

Ainſi on vit en Allemagne des ſujets révoltés contre leur Prince, invoquer contre lui, non les Tribunaux de l'Empire & la Juriſdiction ſuprême de ſon chef, mais les ſecours violens du Roi de Pruſſe & de quelques Etats qu'il avoit ſçû s'attacher. On vit ce Monarque accepter cette étrange commiſſion, devenir le protecteur de la révolte des Luthériens de *Dierdorff*, & vouloir punir un de ſes Co-Etats pour avoir uſé d'un droit dont lui-même avoit tant de fois fait uſage.

Ce furent ces refléxions que le Comte de Wied-Runckel propoſa à Sa Majeſté Pruſſienne dans la Lettre qu'il lui écrivit en réponſe à celle qu'il en avoit reçue. Au reſte, il ajouta qu'il étoit prêt de ſe ſoumettre à la déciſion d'une commiſſion Impériale, qui ſe tranſporteroit ſur les lieux, & qui examineroit les choſes avec juſtice & impartialité.

La Commiſſion acceptée par le Roi de Pruſſe fut caſſée par un *Concluſum* de la Chambre Impériale, daté du 20 Août 1756. Cette Chambre, compoſée de Catholiques & de Proteſtans, ne décida rien ſur le fonds même de la conduite du Comte, ni ſur la queſtion de ſavoir ſi les Proteſtans de *Dierdorff* avoient droit de s'y oppoſer ; elle jugea ſeulement que cette affaire avoit dû être portée devant les Tribunaux de l'Empire, pour y être terminée ſuivant les loix, & que les ſujets des Princes d'Allemagne ne pouvoient reclamer contre leur propre Seigneur le ſecours des autres Etats. En conſéquence la Chambre Impériale enjoignit aux ſujets de Dierdorff *de ſe déſiſter du recours qu'ils avoient eu aux Princes proteſtans, & de s'addreſſer avec leurs griefs, s'ils ſe croyoient en droit d'en former, à l'Empereur comme Juge ſuprême de l'Empire.* Elle annulla la Commiſ-

sion dont plusieurs Etats Protestans avoient chargé le Roi de Prusse *comme contraire aux prérogatives de l'Empereur & aux loix de l'Empire*, & ordonna au Roi de Prusse *en sa qualité d'Electeur de Brandebourg de se désister absolument de l'execution de cette commission illégitime.*

Depuis ce *Concluſum*, je ne vois pas, Monsieur, que le Roi de Prusse ait tenté de suivre cette affaire. Il faut avouer que dans le tems que la Chambre Impériale le lui fit notifier, il n'avoit plus besoin de prétextes pour se mettre à la tête de la Ligue Protestante. Il étoit en état de lui faire la loi, s'il ne pouvoit la persuader. J'arrive, Monsieur, à ces derniers événemens qui ont jetté la consternation dans toute l'Allemagne, réveillé l'attention de ses Princes & communiqué d'un bout à l'autre de l'Europe un mouvement qui peut ébranler toutes ses Puissan-

ces. J'avois recueilli & mis en ordre la plûpart des faits qui peuvent vous mettre à portée de juger ſur ces derniers troubles : mais mes recherches auront été inutiles , & j'aime mieux vous renvoyer à la lettre que j'ai reçue de M. W***. Ce Saxon que vous avez vû en 1746 à Rotterdam , étoit retourné à Leipſick , où il a fait un commerce conſidérable , tant que le fléau de Dieu a épargné ſa malheureuſe patrie , mais je n'avois reçu que deux ou trois fois de ſes nouvelles. Cela ne m'a pas empêché de lui écrire pour lui témoigner ma ſenſibilité ſur ſa ſituation. J'ai reçu de lui une longue lettre dont je vous enverrois une copie dès aujourd'hui , ſi elle n'étoit pas en Allemand. On eſt occupé chez moi à la traduire , & vous l'aurez inceſſamment. Notre ami Monſieur F** a raiſon de ſe plaindre de ce que je ne vous dis plus rien des

Anglois. C'eſt vous qui m'avez enfoncé dans l'Allemagne, & il eſt vrai que les intérêts de cette partie de l'Europe ſont aujourd'hui la matiére de toutes les converſations politiques : mais que M. F** prenne patience. Les regards de l'*Obſervateur* ne laiſſent pas de ſe promener quelquefois ſur l'Océan ; & avant qu'il ſoit peu je vous parlerai de nos voiſins, qui, entre nous, ne paroiſſent pas devenus plus ſages qu'ils ne l'étoient.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Suite de l'Hiſtoire des ſervices rendus par l'Angleterre à la Hollande.

LE nouveau Traité de Barrière, que la Hollande fut obligée de ſouſcrire avant la concluſion du Traité d'Utrecht, ne fut pas même exécuté par les Anglois, qui avoient forcé la République à en accepter les conditions. Contre la teneur formelle de cette convention, les troupes Angloiſes reſterent en garniſon au château de Gand (*a*) juſqu'à ce que l'on eût ſigné à Anvers le Traité de Barrière avec l'Empereur, qui ne fut conclu que le 15 Novembre 1715. Alors elles livrerent ce poſte, non aux Hollandois, comme on en étoit convenu, mais aux troupes Impériales : & en effet ce nouveau Traité de Barrière priva les

(*a*) Avis du Parlement du 10 Juin 1715.

Etats Généraux du droit d'avoir garniſon dans le château de Gand, à Charles-roi, à Damne, aux Forts de la Perle & de St. Philippe : mais la Grande-Bretagne n'oublia pas d'y ſtipuler comme dans le précédent pour l'avantage de ſon commerce, que l'on regleroit un nouveau tarif.

Après la paix d'Utrecht, les Etats Généraux voulant ſoulager leurs ſujets qui gémiſſoient depuis tant d'années ſous le fardeau de la guerre, congédierent 75000 hommes des 127000 qu'ils avoient à leur ſolde. Quelques années après ils firent encore une nouvelle reforme dans laquelle furent compris les trois Regimens Anglois de Wood, de Douglas & d'Hamilton. Pendant que l'on travailloit à liquider en Hollande ce qui étoit dû à ces Régiments ; ils s'adreſſerent à la Chambre des Communes de la Grande-Bretagne pour obtenir leur payement.

C'étoit certainement aux Etats Généraux & aux perſonnes chargées de l'adminiſtration des finances de la République, qu'il appartenoit de décider des prétentions que

les troupes Angloises pouvoient avoir, & regler ce qui leur étoit dû à proportion du tems qu'elles avoient été au service des Provinces-Unies. Cependant (*a*) les Etats Généraux eurent la complaisance d'envoyer à Londres en 1721 la liquidation dressée par le Conseil d'Etat. La Chambre des Communes n'y eut aucun égard, & ne cherchant qu'à vexer la République, elle dressa un compte qui excédoit de 235289 florins la somme à laquelle montoient ce qui étoit dû à ces trois Regimens.

Malgré cette différence énorme, le Gouvernement Anglois leur adjugea tout ce qu'ils avoient demandé. On ne fit attention ni au compte que la Republique avoit envoyé, ni aux éclaircissemens qu'elle fit remettre à la Chambre des Communes: les Regimens réformés furent payés au-delà de

(*a*) Resolution des Etats Généraux du 29 Avril 1721. fol. 295.

de ce qui leur étoit dû, & sur l'argent qui revenoit encore à la Hollande pour les avances qu'elle avoit faites dans la derniere guerre. Il n'est pas inutile de remarquer ici que la liquidation de ces avances avoit aussi été reglée par l'Angleterre, qui dans l'une & l'autre occasion voulut être seule son propre juge.

Pendant que la Hollande étoit ainsi occupée à satisfaire à ses engagemens & à liquider ce qu'elle devoit aux troupes Angloises, le Gouvernement Britanique refusoit à la Hollande les sommes qui lui étoient dûes pour les avances qu'elle lui avoit faites.

Lorsque l'Electeur de Hanovre fut monté sur le trône d'Angleterre, il fit payer aux troupes étrangeres les arrerages qu'on leur avoit d'abord refusés sous prétexte que fideles à la grande alliance, elles avoient refusé de suivre le Duc d'Ormond, & étoient demeurées unies à l'armée des Alliés. Les Etats Généraux profiterent de cette occasion pour demander aussi le payement de ce qui leur étoit dû.

Leurs créances formoient un total de 2096858 florins, tant pour les fournitures que la Republique avoit faites, que pour la paye qu'elle avoit avancée. Sur cette somme la Hollande offroit de rabattre 96250 florins que la Grande-Bretagne avoit prêtés aux troupes de la Republique pour leur transport en Espagne. Mais il n'a pas été possible aux Etats Généraux d'obtenir encore l'entier payement d'une dette si légitime, & reconnue par le Parlement de la Grande Bretagne.

Le Traité d'Utrecht entre l'Espagne & la Hollande ayant été signé après bien des difficultés, les Négocians de la République se flattoient de recommencer leur commerce dans la Méditerrannée & avec l'Espagne. Il y avoit déja deux ans que les Anglois le faisoient à leur préjudice, & il étoit tems que les Hollandois réparassent leurs pertes.

Alors les Algériens violerent le Traité de paix qu'ils avoient fait en 1712 avec la Republique, & recommencerent leur bri-

gandages, dans le moment même que les Hollandois étoient prêts de rentrer dans la Méditerannée. On ſçut bien-tôt quelle Puiſſance les avoit portés à cette infraction : c'étoit celle, qui toujours rivale du commerce de la Hollande ne redoutoit rien tant que de le voir renaître. On put juger de la droiture du Miniſtere Anglois, lorſque ne ſe mettant plus en peine de voiler les intrigues par leſquelles il avoit excité ces Corſaires à la rupture, il prit le parti de favoriſer ouvertement leurs pirateries.

Dans les ſix premieres années de cette guerre, qui commença en 1714, les Algeriens conduiſirent dans leurs ports plus de 40 navires Hollandois richement chargés, & firent eſclaves plus de 900 matelots. Tout cela ſe faiſoit-il de concert avec la Grande-Bretagne ? On peut en juger par les anecdotes ſuivantes.

En 1717. deux Corſaires bien armés ſortirent des ports d'Afrique. L'un nommé les Trois Fuſils, étoit monté de 44 piéces de canons, & portoit 500 hommes d'équi-

page ; l'autre appellé le Soleil-Levant, avoit 40 canons & 400 hommes d'équipage. Les deux vaiſſeaux ſéjournerent dans la Baye de Gibraltar depuis le 9 Février juſqu'au 28, ayant avec eux un vaiſſeau Hollandois nommé l'Iſaac Gallay, qu'ils avoient pris dans le moment qu'il venoit de décharger ſes marchandiſes à Cadix, & dont tout l'équipage avoit gagné terre.

Les Corſaires Algériens non-ſeulement furent reçus dans la Baye, mais parfaitement biens traités par les Anglois, malgré les diſpoſitions préciſes du Traité de 1667.

Les Etats Généraux en firent au Roi d'Angleterre des plaintes réïterées. Ce Monarque promit d'envoyer aux Commandans de Gibraltar & de Port-Mahon les ordres les plus formels de ne plus laiſſer entrer dans leurs ports aucun Algérien armé. Sa Majeſté Britanique pouvoit-elle refuſer ces défenſes ? Elle ſavoit que tous les anciens Traités d'alliance & d'amitié avec la Hollande venoient d'être renouvellés à l'occaſion de ſon avenement au trône.

Cependant voici comme on exécuta & ces Traités & la promeſſe du Monarque Anglois. Les Algériens avoient pris le 17 Janvier 1724, à la hauteur du Cap S. Vincent un vaiſſeau Hollandois venant de Faro, chargé de figues & d'autres marchandiſes. Ils l'avoient fait mener à Gibraltar ſous la conduite de quelques Turcs. Ce prétexte ſuffit aux Anglois: & de ce que ce n'étoient point des Algériens qui conduiſoient cette priſe, ils conclurent qu'elle pouvoit être vendue à Gibraltar. Auſſi le fut-elle du conſentement du Gouverneur, & malgré la proteſtation de Dieck, Conſul Hollandois que l'on laiſſa crier d'abord, & que l'on maltraita enſuite. Cet exemple d'infidélité ſervit de ſignal, & fut ſuivi d'une foule d'autres encore plus impardonnables.

L'OBSERVATEUR HOLLANDOIS,

OU

VINGT-DEUXIÉME LETTRE

DE M. VAN**

A M. H** DE LA HAYE;

Sur l'état préſent des affaires de l'Europe.

A LA HAYE.
1757.

VINGT-DEUXIÉME LETTRE

DE M. VAN**

*A M. H** DE LA HAYE.*

A Paris ce 20 Mars 1757.

JE vous ai déja prévenu, Monsieur, que je laisserois à notre ami M. W** le soin de vous achever le récit des malheurs de la Saxe. Je ne tarderai à vous envoyer ses lettres que le tems nécessaire pour les traduire. Peut-être même vous sont-elles inutiles aujourd'hui : vous avez entre les mains le mémoire de la Cour de Dresde : il contient les faits, & notre Saxon n'y pourroit ajouter que l'expression de sa sensibilité. Au reste, je me conformerai, Monsieur, à tout ce que vous me prescrirez : &

vous disposerez des lettres de mon ami avec la même liberté dont vous disposez des miennes.

En attendant les observations dont ces faits importans peuvent devenir le sujet, je reviens aux Anglois dont vous me parlez, & je réponds à la question que vous me faites sur leur nouveau Ministère : vous me demandez ce que je pense, & de l'état actuel de cette Nation, & des projets qui occupent son Gouvernement.

Vous avez beau dire, Monsieur ; je ne vois rien de nouveau en Angleterre que la personne du Ministre. Le système du Ministère n'est point changé. Je vous l'ai mandé dans l'une de mes dernieres lettres, je ne le crois ni plus raisonnable ni plus juste. Cette proposition demande à être prouvée, & je vais vous développer mes idées.

Vous savez quelle a été dans tous les tems ma façon de penser sur l'Angleterre. Le commerce est son

élément. Sa ſituation ſemble y inviter ſes peuples. La liberté de ſon gouvernement en favoriſe les progrès, & le genie de la Nation y eſt naturellement tourné. C'eſt là qu'il eſt glorieux de s'enrichir par une induſtrie honnête. C'eſt là qu'une Nobleſſe fiere dans les combats ne met point pendant la paix l'oiſiveté au nombre de ſes prérogatives, & regarde comme honteuſe la pauvreté que produit la pareſſe.

L'Angleterre ſera toujours opulente tant qu'elle conſervera cet eſprit. Que par un travail infatigable, que par les reſſources de ſon génie elle attire à elle une partie des richeſſes de l'univers ; les autres Nations ſe paſſeront difficilement d'elle. Ainſi le credit du gouvernement Anglois & la conſidération dont il peut jouir en Europe, naîtront toujours du même principe qui doit naturellement produire le bien-être de la Nation.

Isolée des autres Etats, la Grande Bretagne n'a point avec eux ces rapports d'intérêts qui uniſſent & diviſent ſi ſouvent les peuples du continent. Que ſon commerce ſoit anéanti, que ſes richeſſes diſparoiſſent, ſa force tombe; elle n'eſt preſque plus rien dans l'univers.

C'eſt donc ſous ce point de vûe unique qu'elle doit enviſager, & les alliances qu'elle contracte, & les ſecours qu'elle cherche à ſe procurer. Dès qu'elle voudra s'occuper d'autres intérêts; elle ceſſera de travailler pour ſon propre avantage, & ne procurera que celui des Puiſſances qui ſe ſerviront d'elle.

Le peuple Anglois eſt, Monſieur, convaincu de cette maxime : elle fait la baſe de tous ſes raiſonnemens. Mais comme ſon attachement à ſes véritables intérêts eſt ſouvent accompagné de l'enthouſiaſme & du fanatiſme; il s'égare dans le choix des moyens. Sa paſſion l'aveugle : il

ne cherche qu'à tâtons la route qui peut le conduire au but qu'il connoît, & ſon ardeur l'emporte toujours au-delà.

La Cour au contraire abandonne ſouvent cet unique objet d'une ſaine politique. Elle eſt obligée de flater le peuple : mais elle a des intérêts différens des ſiens : elle ſe prête à l'intrigue des autres Puiſſances : elle veut ſe donner dans les mouvemens qui agitent l'Europe un degré d'activité, indépendant de la force nationale.

De ces deux ſyſtêmes différens & de leur choc perpétuel naiſſent en Angleterre les mécontentemens réciproques. L'Etat s'agite beaucoup plus encore qu'il n'agit. Le Gouvernement porte ſes regards ſur l'Allemagne. Le peuple jette les yeux ſur l'Amérique. Celui-ci tend au commerce, mais voudroit le rendre univerſel & excluſif. Celui-là cherche à entrer dans les ligues

du continent, & intrigue à grands frais : l'un & l'autre eſt également injuſte.

La nation Angloiſe ne s'eſt pas contentée de travailler à augmenter ſon commerce : elle a fait les efforts les plus injuſtes pour détruire celui des autres Etats. Par-là elle les a tirés de leur langueur, & a reveillé leur induſtrie. Je compare l'Angleterre à un marchand de profeſſion, qui poſſede à fond l'art du commerce. Les autres Etats du continent étoient des bourgeois aiſés, qui commerçoient pour entretenir leur fortune & pour ajouter à leur luxe. Si le commerçant par état veut enlever à ceux-ci cette reſſource ; il les oblige à ſe faire marchands comme lui ; il augmente la concurrence en s'efforçant de l'affoiblir. Voilà l'image de l'Angleterre ; elle a averti ſes voiſins de leurs véritables intérêts ; elle les a mis en garde contre ſes injuſtices. Elle a

voulu les priver de leur bien, elle leur a appris à l'augmenter. Chacun a dit : Pourquoi l'Angleterre ſeroit-elle le ſeul Etat que le commerce rendroit opulent ? Pourquoi jouiroit-elle ſeule de l'empire des mers? Pourquoi ne partagerions-nous pas avec elle des avantages que la nature a rendus communs à tous les Etats ?

Ainſi l'injuſtice s'eſt aveuglée elle-même, & l'avidité des Anglois a été la premiere cauſe de leurs pertes. Le plan du dernier Miniſtère y a auſſi contribué. Il a voulu faire marcher d'un pas égal, & les projets de la Cour, & ceux de la Nation : la Cour vouloit que l'on ſe prêtat également, & à ſes vûes en Allemagne, & aux deſſeins du peuple en Amérique. Qu'eſt-il arrivé ? Comparez, Monſieur, l'état des Colonies Angloiſes tel qu'il étoit lorſque l'on chercha querelle à la France, avec ce qu'il eſt aujourd'hui.

Que les Anglois prononcent eux-mêmes, & que ceux qui ne voudront pas convenir que la Nation a été injuſte, ſoient au moins forcés d'avouer qu'elle a été malheureuſe.

La conquête de Minorque, qui a ôté aux Anglois l'empire de la Méditerrannée : la priſe d'Owego qui leur a enlevé le commerce des lacs en Amérique, ont excité en Angleterre une des plus violentes fermentations que l'on y ait vues depuis long-tems. Il a ſemblé que la Nation ſortît d'un profond aſſoupiſſement. Elle s'eſt agitée à ſon reveil: elle a jetté les hauts cris : elle a dit, Que ſont devenus mes tréſors? Quoi ! c'eſt l'intérêt de notre commerce qui nous a engagés à faire la guerre, & notre argent a été employé à ſtipendier les Heſſois & les Hanovriens ! Pour deffendre les établiſſemens que nous avions voulu faire ſur l'Oyo, on a conclu des alliances avec la Ruſſie & la Pruſſe ? Eſt-

ce ainſi que l'on conduit une Nation que l'on ne peut ſuppoſer aveugle ? Eſt-ce donc là cette ſageſſe ſi vantée par laquelle on a cru rendre notre Gouvernement reſpectable chez l'Etranger ?

En Angleterre, Monſieur, la colere du peuple eſt terrible. On croit y aimer la patrie à la fureur, lorſque l'on y hait le Miniſtere à la rage. Celui-ci a cherché à éluder le coup : il a dit au peuple : Voilà l'Amiral Bing : prenez-le pour victime. L'appareil de ce fameux procès n'a point calmé les eſprits : des Adreſſes préſentées de toutes parts ont repété ces mots formidables : *Il faut remonter plus haut & demander compte de l'emploi des ſommes qui ont été levées ſur la nation.* Ce compte ſi épineux ſera, dit-on, rendu avant la clôture du Parlement ; mais en attendant, les Comptables ont abandonné la partie, & un autre Pilote a pris en main le timon des affaires.

Tous ceux qui ont raiſonné ſur cette révolution que bien des gens ſouhaitoient, & que les moins clairvoyans avoient prévûe, n'ont pas manqué de dire : Un changement de Miniſtère entraîne néceſſairement un changement d'adminiſtration & des vûes nouvelles. Joignez à cela, Monſieur, que le nouveau médecin de la Nation n'étoit rien moins que diſpoſé à louer ceux de ſes confreres qui l'avoient traitée avant lui. Qui n'eût crû qu'il alloit au moins lui faire changer de regime ? Point du tout : ſes ordonnances juſqu'ici ſont les mêmes : loin de rejetter les remédes qu'il avoit lui-même blâmés, il en a doublé la doſe. Et ce qu'il y de plus ſingulier, c'eſt que le malade croyant être guéri parce qu'il voyoit un nouveau viſage, a promis la docilité la plus entiere. Elle durera vraiſemblablement juſqu'au premier échec.

Parlons, Monſieur, ſans méta-

phore. Vous ſavez qu'au mois d'Octobre dernier il demeura pour conſtant à Londres que S. M. Britannique avoit fait paſſer au Roi de Pruſſe un million de livres ſterlings, *afin de le mettre en état de ſuivre le plan concerté entre les deux Puiſſances* : car c'étoit ainſi que s'exprimoient les gazettes politiques d'Angleterre. On ajoutoit, il eſt vrai, que ce million étoit pris dans le tréſor de Hanovre. Mais qui eſt-ce qui ignore que c'eſt dans ce tréſor, que vont ſucceſſivement s'engloutir les richeſſes de la Grande-Bretagne ? Il eſt donc vrai, Monſieur, que la politique du précédent Miniſtère étoit plus occupée à diviſer le Corps Germanique, qu'à unir les colonies Angloiſes de l'Amérique, & plus attentive à ce qui ſe paſſoit en Allemagne, qu'aux pertes que pouvoit eſſuyer le commerce de la Nation.

Ce plan eſt-il changé ſous le nou-

veau Miniſtère ? Parcourons les monumens qui peuvent nous inſtruire de ſes diſpoſitions. Le Parlement s'aſſemble au commencement du mois de Décembre dernier. Sa Majeſté Britannique bien & duement inſtruite par une foule d'Adreſſes, & des vœux de ſon peuple, & des abus dont il ſe plaint, & des remédes qu'il demande, vient haranguer l'auguſte Aſſemblée des Repréſentans de la Nation. Que vois-je dans ſon diſcours ? Aux anciens lieux communs, je trouve jointes de nouvelles allarmes, ſur quoi ? Sur les pertes que le commerce a ſouffertes ? Sur la haine irréconciliable que les Sauvages ont conçue contre leurs cruels deſtructeurs ? ſur la conquête de Minorque ? Non. Mais ſur l'*alliance peu naturelle, que contre toute attente ont contractée des Puiſſances Etrangeres.* Pour que *la dignité de la Couronne* d'Angleterre *& ſes droits inconteſtables triomphent*

de l'ancien ennemi des Royaumes Britanniques; il faut chercher des remédes aux *malheurs qui peuvent naître de cette dangereuſe alliance.* Eh quoi! tous les Négocians d'Angleterre dont le crédit commence à tomber, ne doivent-ils pas être *vivement affligés* des malheurs qui menacent l'Allemagne, & de cette *nouvelle & dangereuſe criſe* qui peut, *par l'entrée des troupes étrangeres dans l'Empire, porter une atteinte funeſte aux Conſtitutions du Corps Germanique, renverſer ſon ſyſtême, & entraîner l'oppreſſion du parti Proteſtant?*

En conſéquence le Monarque exhorte Meſſieurs de la Chambre des Communes *à préférer le parti de ne rien épargner pour ſoutenir la guerre avec vigueur, à celui de s'expoſer à la rendre plus couteuſe par la ſuite.*

S'il m'étoit permis, Monſieur, de faire quelques obſervations ſur ce diſcours, je prendrois la liberté de remarquer:

1°. Que cette union si dangereuse des Cours de Vienne & de Versailles, n'ayant pour objet que la défense mutuelle des deux Puissances, & ayant pour base l'exécution des Traités de Westphalie, il étoit difficile d'en conclure qu'elle dût allumer la guerre en Allemagne.

2°. Que le moyen de preserver le Corps Germanique de ces divisions qui doivent, dit-on, être regardées comme le fléau le plus terrible pour l'Angleterre, n'étoit pas de payer au Roi de Prusse des sommes énormes pour l'engager à piller un Etat voisin, & à attaquer les pays héréditaires de l'Impératrice Reine.

3°. Que les troupes Françoises, (si ce sont elles que Sa Majesté Britannique veut désigner dans sa Harangue) ne sont point étrangeres dans l'Empire, toutes les fois que sur la réquisition d'une partie de ses Membres elles se présentent pour

faire

faire exécuter les Traités de Weſtphalie, dont la France a juré la garantie.

4°. Que ſi l'approche de l'armée Françoiſe eſt un danger que l'Allemagne doive redouter, Sa Majeſté Britannique s'eſt elle-même expoſée aux juſtes reproches de tout le Corps Germanique, auquel elle a rendu néceſſaire le ſecours de la France, & qu'il eſt fort ſingulier, que l'Angleterre qui a voulu obliger les François à faire la guerre ſur le Continent, ſoit aujourd'hui la premiere à ſe plaindre de leur voir prendre les armes.

5° Enfin, que ſi par le mot de *troupes étrangeres*, Sa Majeſté Britannique déſigne les Ruſſes, on ne conçoit pas ni comment elle a fait elle-même un Traité pour les attirer en Allemagne, ni comment on peut concilier les allarmes que l'on veut exciter ſur l'entrée des troupes étrangeres, avec le projet de

faire venir jusqu'à Hanovre 35000 Moscovites soudoyés par l'Angleterre.

Voilà, Monsieur, une partie des refléxions que je ferois, si mon objet étoit aujourd'hui de vous analyser la Harangue du Roi d'Angleterre : mais je ne veux que répondre à votre question sur le nouveau Gouvernement. Vous me demandez quel est son plan : & je vous réponds simplement, le même qu'il étoit avant la démission du Duc de Neucastle, de M. Fox & de l'Amiral Anson : le systême de la Cour & non celui de la Nation.

Suivons les opérations du Parlement : car vous pourriez me dire que jusqu'ici c'est le Roi qui a parlé, & que peut-être le Ministre qui a un si grand ascendant sur les Députés de la nation, les fera parler autrement. On accorde à Sa Majesté des subsides : rien de mieux. Il faut bien remplacer tout l'argent

qui ſort de Hanovre. Mais celui que le zèle des peuples offre à leur Souverain, à quoi ſera-t-il employé ? Sur cette importante queſtion conſultez cette foule de Repréſentans dont les ſuffrages ſont déja vendus au Miniſtre. Ne les entendez vous pas repéter ce beau nom de *Cauſe Commune*, qui ſignifie aujourd'hui toute autre choſe que ce qu'il ſignifioit avant que l'Allemagne eût donné des Rois à l'Angleterre ? Ce nom n'eſt-il pas dans les Adreſſes dont le Miniſtère envoye le projet à la Chambre des Communes ? Ne le trouvez-vous pas dans ces Bills qui paſſent avec la plus grande facilité ? *La Cauſe Commune* ! & quelle eſt-elle donc ? Vous autres bons Négocians, mais mauvais politiques, vous vous imaginiez que l'Angleterre ne faiſoit *Cauſe Commune* qu'avec l'Ecoſſe & l'Irlande & avec ſes Colonies d'Amérique. Vous vous trompiez. Le Roi de Pruſſe ; ceux

des Etats de l'Empire qui voudront bien prendre les armes pour lui ; que ſai-je ? Le Landgrave de Heſſe ou le Duc de Brunſwick , voilà , Monſieur , les Puiſſances qui ſont aujourd'hui *Cauſe Commune* avec l'Angleterre. Quel eſt le lien de cette aſſociation ? Quel intérêt commun en a reſſerré les nœuds ? Ce n'eſt pas certainement le commerce de l'Amérique. Ces Princes-là ne ſont point les ennemis des Iroquois & n'iront point combattre ni M. de Vaudreuil , ni M. de Moncalm. De-là je conclus que la nation Angloiſe , qui n'a beſoin que du Roi d'Angleterre, pourroit bien être la dupe de l'Electeur de Hanovre.

C'eſt pour les intérêts de l'Electeur de Hanovre que le Miniſtère Britannique vient au nom du Roi d'Angleterre préſenter (*a*) à Meſ-

(*a*) Le 7 Février.

ſieurs de la Chambre des Communes un très-gracieux meſſage pour les prier de vouloir bien payer une armée d'obſervation en Allemagne.

C'eſt pour les intérêts de l'Electeur de Hanovre que le Parlement prend la généreuſe réſolution d'accorder d'abord au Roi d'Angleterre 200000 livres ſterling pour la sûreté d'un des Etats de l'Empire.

C'eſt pour l'intérêt de l'Electeur de Hanovre que l'on parle de faire paſſer en Allemagne 6000 Anglois pour ſe joindre aux Heſſois & Hanovriens, ſtipendiez ſur les ſommes accordées au Roi d'Angleterre.

Je vous le demande, Monſieur, La Cour de Londres a-t-elle cette année moins d'influence dans les Délibérations du Parlement qu'elle n'en avoit l'année paſſée? Le véritable intérêt de la Nation y eſt-il mieux connu, mieux apprécié? Le nouveau Miniſtre a-t-il des vûes

différentes de celles de ſon prédéceſſeur ?

En 1756 on forme l'utile & glorieux projet de ne faire de la Grande Bretagne & de l'Electorat de Hanovre qu'un ſeul & même Etat. On eût voulu, s'il eut été poſſible, anéantir la diſtance qui les ſépare. On forma pour l'un & pour l'autre les mêmes projets. On ſe livra aux mêmes vûes. Je me trompe, Hanovre eut des regards plus attentifs, & parut mériter plus de ſoins que l'Angleterre elle-même. Cet Electorat étoit un fils de choix & d'adoption pour la Grande Bretagne. Il eut la préférence ſur ſes véritables enfans, ſon Commerce & ſes Colonies.

En 1757 on marche ſur la même ligne, la Nation s'épuiſe. C'eſt l'Electorat de Hanovre qui s'enrichira. Le commerce s'affoiblit : qu'importe, pourvû que l'union des Electeurs de Brunswick & de Brande-

bourg faſſent trembler la Cour de Vienne, & mette aux priſes tous les Princes de l'Empire ?

Le tréſor du Souverain eſt dans un Etat, ce qu'eſt l'eſtomach dans le corps humain. Toute la nourriture y entre, mais elle devient la ſubſtance des membres. Le rapport de ceux-ci à celui-là n'eſt point un rapport de convention, & l'on mettroit aux petites maiſons le fou qui ſe perſuaderoit qu'en vertu d'un contrat bien ſigné, l'eſtomach de ſon voiſin ſeroit deſtiné à le nourrir lui-même. Quel enchanteur a donc perſuadé à la Nation Angloiſe que par une convention qui ne peut ni rapprocher les diſtances, ni identifier les intérêts ; l'eſtomach du corps politique de la Grande Bretagne pouvoit être placé à Hanovre ; & qu'un petit Etat, membre du corps Germanique qui n'a de relation & d'intérêts communs qu'avec des Princes abſolument étrangers à

l'Angleterre, pouvoit devenir une des principales parties de l'Etat Britannique? A-t-on créé des canaux qui faſſent repaſſer en Angleterre l'argent que celle-ci envoye à Hanovre? A-t-on formé de nouveaux liens en inventant de nouvelles expreſſions? Non, Monſieur, Hanovre n'a & ne peut avoir avec la Grande Bretagne que les rapports qu'il a eus de tout tems. Les canaux par leſquels l'argent y entre viennent d'Angleterre : ceux par leſquels il en ſort ſont tournés vers l'Allemagne.

L'Electorat de Hanovre a, j'en conviens, une *cauſe commune*; mais c'eſt avec les membres de l'Empire. Il a le même chef qu'eux : il eſt ſoumis aux mêmes loix, conduit par le même intérêt. Cette union eſt naturelle.

Le dernier Miniſtère a voulu que l'Angleterre fît *cauſe commune* avec Hanovre. On a dit : Deſormais les

deux Etats ſeront réunis ; mais les matières hétérogenes ſe lient difficilement, & il eſt impoſſible d'incorporer deux Etats dont les gouvernemens ſont totalement différens l'un de l'autre. Voilà donc une union de convention.

Le nouveau Miniſtère eſt venu enſuite, & ſur ce principe, que deux choſes inſéparablement unies à une troiſiéme le doivent être néceſſairement entre elles : il a regardé en bon Logicien l'Electorat de Hanovre comme un *moyen terme* entre l'Angleterre & l'Allemagne, & il a dit, *Par la nature de la choſe*, Hanovre ne fait qu'un tout avec l'Allemagne. Premiere propoſition. *Ex conceſſis*, Hanovre & l'Angleterre ne forment auſſi qu'un tout. Seconde propoſition. Donc l'Allemagne & l'Angleterre ſont inſéparablement unies d'intérêts. Donc la *cauſe* de l'une & de l'autre eſt *commune*. Conſéquences évidentes, qui

certainement ne seront point désavouées par le Parlement.

En poussant ce raisonnement, Monsieur, s'il est encore des commerçans de mauvaise humeur ou assez injustes pour ne pas appercevoir combien il est honnête à l'Angleterre de brouiller ensemble l'Impératrice & le Roi de Prusse, & assez imbecilles pour ne pas se rendre à l'évidence de la *cause commune*; on leur démontrera que toutes les Colonies Angloises de l'Amérique ne formant avec les autres Etats de S. M. B. qu'un seul corps politique, n'en font aussi qu'un avec l'Allemagne. Que les François viennent dire après cela, que l'Angleterre veut mettre la division par tout; elle qui trouve le moyen de rapprocher les Etats les plus éloignés, & d'unir les intérêts les plus inconciliables.

Oui, Monsieur, la personne des Ministres est changée en Angleterre;

mais le Miniſtère eſt toujours le même ; & ſi la Providence favoriſe les vûes droites qu'il ſe propoſe, la Grande Bretagne ſe ruinera généreuſement pour avoir la gloire de bouleverſer l'Empire, & de maintenir à l'extrêmité de l'Allemagne une Puiſſance formidable, en état de favoriſer l'ambition de l'Electeur de Hanovre, & par la ſuite aſſez rédoutable pour l'opprimer lui-même.

Si la politique du Gouvernement Britannique n'eſt pas plus ſage aujourd'hui qu'elle ne l'étoit l'année derniere ; ſon ſyſtême eſt-il plus juſte ? Ses vûes ſont-elles plus pures ? La querelle eſt toujours la même ; le procès n'a point changé d'état, & toutes les Nations inſtruites du véritable point de la queſtion paroiſſent avoir prononcé en faveur de la France. Les anciens Alliés de la Grande Bretagne, en refuſant de prendre parti pour elle, ont clairement décidé que les Anglois étoient les aggreſſeurs.

Mais à l'injuſtice des premiers moyens que le Miniſtère de Londres employa contre la France, à ces violences aujourd'hui ſi décriées & dont tous les honnêtes gens d'Angleterre ont rougi : on a vû ſuccéder un autre genre d'injuſtice plus rafinée à la vérité, mais également coupable aux yeux de la raiſon.

Que la Grande-Bretagne abandonnée par ceux de ſes Alliés que ſes procédés ont aliénés, eût cherché à s'en faire de nouveaux : qu'elle les eût armés contre la France, & que ceux-ci lui euſſent fait la guerre comme auxiliaires, & pour venger les prétendus torts dont l'Angleterre ſe plaignoit : je ne vois dans ce procédé rien de contraire aux loix que les Nations ſe ſont impoſées. Il ne rendroit point la cauſe des Anglois meilleure, mais il n'ajouteroit rien au blâme que leur conduite s'eſt attiré. Il faudroit toujours en revenir à l'examen du fonds de la conteſtation.

Mais que dans l'eſpérance très-incertaine de ſuſciter un jour des ennemis à la France, on cherche à allumer la guerre entre des Puiſſances, qui tranquilles & ſe repoſant ſur les Traités, n'avoient entr'elles aucun différend; que l'on embraſe les Etats de ſes Alliés, parce que l'on peut ſe flatter que le feu gagnera peu à peu la Puiſſance avec laquelle on eſt guerre: ce procédé, Monſieur, eſt celui d'un furieux qui abbattroit la maiſon de ſon ami dans l'intention d'en tirer quelques pierres pour jetter à la tête de ſon ennemi. Je ne crois pas que cette conduite fût permiſe, même dans cet état de ſociété naturelle, qui eſt celui des Souverains entr'eux.

Rien de plus juſte que ma comparaiſon. L'Impératrice Reine étoit l'Alliée de l'Angleterre, les Traités ſubſiſtent encore: & c'eſt parce que la Cour de Vienne les reſpectoit, qu'en concluant avec la France une

Alliance défenſive ; elle a voulu garder la plus parfaite neutralité à l'égard de l'Angleterre, qu'elle eût été obligée de ſecourir, ſi les François euſſent été les aggreſſeurs.

Les autres Puiſſances de l'Allemagne n'avoient non plus rien à démêler avec la Cour de Londres. Elles avoient droit de ſe regarder comme unies avec elle par cette Alliance naturelle & univerſelle qui lie tous les Etats que la guerre ne diviſe point. Cependant & l'Impératrice, & tous les Membres du Corps Germanique vont peut-être ſe trouver engagés dans une guerre ruineuſe & meurtriere, que l'Angleterre aura eu la gloire d'exciter. Ses intrigues & ſon argent en auront été les inſtrumens : ſa haine contre la France en aura été le motif. Le concert des Cours de Londres & de Berlin n'eſt point un myſtere ; leur intérêt eſt commun ; leur cauſe eſt la même. Jugez du

motif par les effets, & des principes de ces nouveaux Alliés par les exploits qui les ont signalés l'un & l'autre. Comparez le Prince de Brunswick entrant à Leipsick, à l'Amiral Boskawen attaquant l'Alcide & le Lys. Celui-ci prononçoit le beau nom de Paix en ordonnant l'attaque, & le Roi de Prusse en s'emparant de la Saxe juroit saintement qu'il n'avoit aucun projet offensif contre le Roi de Pologne.

Si la conduite de l'Angleterre, Monsieur, ne peut souffrir l'examen de la raison & de la justice, que dire de celle de Sa Majesté Britannique? Ce Prince a voulu que ses Etats d'Allemagne fussent unis, fussent incorporés même, si cela se pouvoit, avec la Grande Bretagne. Il ne se rappelle que trop souvent qu'il est Electeur de Hanovre. Pourquoi paroit-il l'oublier, lorsqu'il s'agit de donner atteinte aux Constitutions qui l'attachent au Corps Germanique? Roi

en Angleterre, il eſt citoyen en Allemagne. Là c'eſt un ami peu sûr qui ſéme de faux rapports, & met aux priſes d'autres amis : ici c'eſt un fils dénaturé qui déchire ſa mere.

Je ne pouſſe pas plus loin ces reflexions affligeantes : je cherche même à me raſſurer, & j'aime à me perſuader que ce feu, ou s'éteindra bientôt, ou du moins ne conſumera que ceux qui l'ont allumé. On a voulu brouiller la France avec l'Allemagne. On a mis celle ci dans la néceſſité de réclamer les Traités qui l'uniſſent à la France. On reſſerrera des nœuds que l'on a cherché à rompre.

Ceci me conduiroit, ſi ma Lettre n'étoit pas trop longue, à vous parler des troupes Françoiſes qui ſe mettent en marche. Ou je ſuis bien trompé, ou elles en impoſeront aux ennemis de la *paix publique* (*a*). Il ne

(*a*) On appelle ainſi en Allemagne celle

ne s'agit pas seulement de secourir l'Impératrice en vertu du Traité de Versailles, c'est l'Empire qu'il faut protéger en exécution du Traité d'Osnabruck : en y rétablissant la paix on anéantira toutes les espérances de l'Angleterre, & peut-être la forcera-t-on à la demander elle-même. Je vous parlerai une autrefois de ces mouvemens qui excitent l'attention & la curiosité de toute l'Europe. Mais je ne peux finir ma Lettre sans vous rapporter le trait plaisant d'un Anglois réfugié, que je vois ici quelquefois. Des politiquess de caffé conjecturoient que les armées Françoises pourroient bien aller à Hanovre. Mon Anglois ne souhai-

---

qui fut établie par le Recès de la Diéte tenue à Worms en 1495. sous l'Empereur Maximilien I. & qui a été souvent confirmée depuis dans un grand nombre de Recés, de Capitulations, & de Traités.

toit rien plus vivement que le pillage de l'Electorat. J'y trouvois des difficultés. *Eh quoi !* répondit-il avec vivacité, *ne voyez-vous pas bien qu'il faut prendre les devants sur le Roi de Prusse, qui tôt ou tard se rendra maître du Tréſor, s'il eſt mécontent du Tréſorier?*

Je ſuis, Monſieur, &c.

Suite de l'Hiſtoire des ſervices rendus par l'Angleterre à la Hollande.

A Peine la Hollande eut par le Traité d'Utrecht recouvré la liberté de ſon commerce dans la Méditerranée, que la guerre d'Alger vint y mettre des obſtacles contre leſquels le Traité de 1712 avoit paru raſſurer la République.

Les Anglois qui avoient ſuſcité ſous-main cette nouvelle guerre, parurent quelque tems n'y prendre aucune part : mais comme les forces navales des Etats Généraux étoient en état de réprimer en peu de tems les brigandages d'Alger, le Miniſtere

de Londres fut enfin forcé de dévoiler ſes mauvais deſſeins, & la protection qu'il accordoit aux pirates de la Méditerranée.

Les Etats Généraux ſe plaignirent au Roi d'Angleterre de ce que les deux Corſaires les Trois Fuſils & le Soleil Levant avoient été ſi bien reçus dans la Baye de Cadix, & on leur promit qu'il ſeroit défendu aux Commandans de Gibraltar & de Port-Mahon de recevoir dans leurs ports aucun Algérien armé. Alors les Algériens prirent le parti de faire conduire les priſes qu'ils avoient faites ſur les Hollandois par quelques Turcs qu'ils mettoient ſur leurs vaiſſeaux. Avec cette précaution, ils étoient reçus à bras ouverts, & vendoient publiquement dans les ports Anglois les marchandiſes enlevées aux Commerçans Hollandois (*a*). Ce fut ce qui arriva à un Corſaire Algérien qui avoit pris le 17 Janvier 1724 à la hauteur du Cap S. Vincent un vaiſſeau de la République venant de Faro, & qui vint tranquillement ſe défaire de ſa priſe à Gibraltar. Dieck, Conſul Hollandois, proteſta inutilement. Le Commandant Anglois ne répondit à ſes repréſentations que par les menaces les plus brutales.

(*a*) Reſol. des Etats Gén. du 24. Mars & du 5. Juillet 1724.

Environ un mois après, un autre Algérien de 24 canons & de 260 hommes d'équipage, & qui montoit une Pinque Hollandoise du port de 200 tonneaux, prise par les Corsaires auprès du Détroit, entra dans le Port de Plimouth. Il allégua le mauvais tems & le défaut de vivres; mais son but étoit de se trouver plus à portée de croiser sur les vaisseaux de la République. Si les Anglois eussent été fidéles aux Traités, ce Corsaire eût été arrêté sur le champ. Mais ce n'étoit pas ainsi que l'Angleterre agissoit avec les ennemis de la Hollande. L'Algérien fut reçu & bien traité. On lui fournit tout ce qu'il demandoit. Le Lord Townsend, Sécrétaire d'Etat, lui fit seulement ordonner de s'en retourner par le même chemin qu'il avoit pris, dès qu'il seroit en état de remettre en mer. Ce n'étoit pas assez, car il pouvoit être attaqué sur la route par les vaisseaux de la République, qui étoient alors à Falmouth : l'Amirauté d'Angleterre lui donna donc une escorte qui le conduisit en sûreté jusqu'à 40 ou 50 lieues par de-là la Manche. Eût-on fait quelque chose de plus pour la sûrêté d'un Ami & d'un Allié ?

En 1725, une Flutte Hollandoise nommée la Demoiselle Francine, & commandée par Paul Pietersz, fut prise à la hau-

teur du Cap Finiſtere par deux Algériens. On y mit ſur le champ 14 Turcs que l'on chargea de conduire la priſe à Gibraltar. Un vent de Sud-Eſt s'oppoſa à ce voyage, & le bâtiment vint échouer ſur la côte d'Eſpagne, hors du territoire & du Gouvernement de Gibraltar.

Un Officier Anglois s'apperçut du danger, vola au ſecours des Turcs, & les envoya à Gibraltar. Pour tromper enſuite les Eſpagnols, il arbora pavillon Anglois ſur la Flute Hollandoiſe, la remit à flot & la ſauva. Etoit-ce pour la rendre à ſes véritables Maîtres ? Dès qu'elle fut arrivée à Gibraltar, le Conſul Hollandois la réclama, & tout ce que le Commandant Anglois voulut faire pour lui, fut de lui promettre que l'on engageroit les Turcs à la lui vendre ainſi que ſa cargaiſon, moyennant un prix raiſonnable. Cette étrange propoſition fut rejettée, & le Conſul fit des proteſtations authentiques contre toute vente. Les Eſpagnols eux mêmes réclamerent cette priſe, parce qu'elle avoit été retirée du territoire d'Eſpagne contre toutes les regles. Les Eſpagnols ne furent pas plus favorablement écoutés que les Hollandois : mais ce qui fut reſpecté par le Commandant de Gibraltar, ce fut la déciſion du Dey d'Alger, qui déclara peu de tems après de bonne

prise, ce vaisseau qui étoit demeuré à Gibraltar. Il étoit cependant stipulé dans la convention du 22 Octobre 1689, faite sur les reprises entre la Grande Bretagne & les Etats Généraux, qu'une prise ne seroit jamais regardée comme acquise à la Nation qui l'auroit faite, que lorsqu'elle auroit été conduite dans un lieu appartenant à cette Nation. Cette convention renouvellée par les Traités postérieurs donnoient aux Anglois, au moins le droit de prononcer sur la prise reclamée par la Hollande & par l'Espagne.

Le jugement du Dey d'Alger (*a*) fut regardé comme plus juste que la disposition des Traités. La Flutte Hollandoise fut vendue : un marchand Anglois nommé Logié l'acheta, & la regence de Gibraltar ne fit aucune difficulté de la lui livrer. Les Etats Généraux firent présenter différens mémoires à Londres. On répondit à leurs plaintes, que le bâtiment Hollandois avoit été abandonné par les Turcs avant que les Anglois le secouruſſent. Etrange réponse & dont il étoit bien singulier que l'on pût conclure que ces mêmes Turcs

(*a*) Resol. des Etats Généraux du 4 Juillet 1726.

qui l'avoient abandonné euſſent droit de le vendre.

Peu de tems après, ce même Corſaire, qui l'année précédente avoit été ſi bien traité à Plimouth, y vint mouiller une ſeconde fois avec un autre vaiſſeau de trente piéces de canon. Les Etats Généraux firent prier S. M. B. par M. Hop leur envoyé d'obſerver que cet Algerien étoit un Corſaire qui devoit être arrêté & même puni. Ils lui repréſenterent qu'il étoit chargé d'Eſclaves Chrétiens, qu'il étoit juſte de mettre en liberté; & ajouterent que quand même le gouvernement Anglois ne le regarderoit que comme un ennemi de la République, la Cour de Londres ne pouvoit ſe diſpenſer de donner aux Hollandois l'aſſiſtance promiſe par les Traités. Rien n'étoit mieux fondé que ces repréſentations; mais elles furent ſans effet. On laiſſa le Corſaire ſortir du port de Plimouth auſſi tranquillement qu'il en étoit ſorti une premiére fois. Il partit auſſi pénétré de reconnoiſſance que l'Envoyé de Hollande devoit l'être d'indignation.

A peu-près dans le même-tems, le Vice-Amiral de Sommelsdyck & le Capitaine Vittenhorſt donnerent la chaſſe à un vaiſſeau d'Alger nommé la Roſe Jeaune. Celui-ci pour ſe dérober au danger, prit la

route de Gibraltar. Quoique le Vice-Amiral fût assez près de lui pour lui lâcher de tems en tems quelques coups de canon, le Corsaire eut enfin le bonheur d'arriver sous la forteresse des Anglois, & se mit si près du nouveau Mole, qu'il échoua. Le Hollandois cessa de tirer pour ne point s'écarter du procédé dicté par le droit des gens. Mais dans le moment même, la *Durley Galey*, fregate Angloise commandée par le Capitaine Perwis, envoya aux Algeriens des ancres & des cables (*a*), aida à remettre leur navire à flot, & leur prêta même des matelots Anglois pour rejoindre les cordages que le canon avoit coupés. Le Vice-Amiral Hollandois qui voyoit cette officieuse maneuvre, fit prier le Lieutenant du Gouverneur de ne point recevoir ce Corsaire au préjudice des Traités qui lioient l'Angleterre & la Hollande. Quelle fut la réponse de l'Anglois ? Il allegua la neutralité : n'étoit--ce pas convenir ouvertement que l'on regardoit comme sans effet les stipulations les plus solemnelles, & que l'on ne se croyoit plus liés par les conventions, dès que leur inexécution pouvoit nuire au commerce de la République ?

(a) Resol. des Etats Généraux du 31 Mai 1726.

L'OBSERVATEUR HOLLANDOIS;

OU

VINGT-TROISIÉME LETTRE

DE M. VAN**

A M. H** DE LA HAYE,

Sur l'état présent des affaires de l'Europe.

A LA HAYE.
1757.

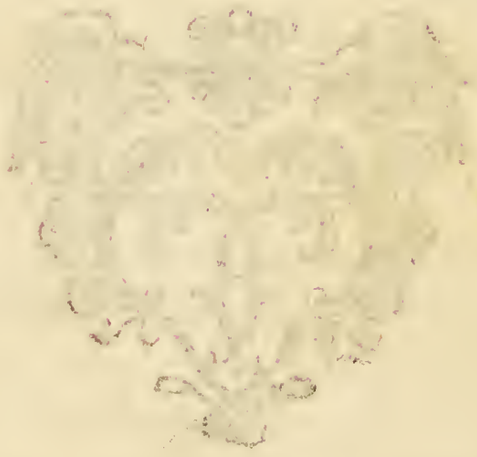

VINGT-TROISIEME LETTRE

DE M. VAN**

A M. H** DE LA HAYE.

A Paris ce 1 *Avril* 1757.

JE vous envoie, Monsieur, la traduction que je vous ai annoncée, & je joins à la lettre de mon ami une copie des piéces importantes qui servent de preuves à son récit. Plus sensible aux maux de sa Patrie qu'aux pertes qui lui sont personnelles, M. W** paroît s'oublier lui-même pour ne s'occuper que de l'état affreux auquel ses concitoyens se trouvent réduits : je l'ai exhorté à continuer sa relation & à me faire part des événemens. Ne craignez

point que leur vérité ſoit altérée par la paſſion. Vous allez vous convaincre que la religion a élevé ſon ame au deſſus de l'orage qui a renverſé ſa fortune. Vous ſerez ſans doute touché en liſant ſa lettre: mais les faits parleront ſeuls à votre cœur.

LETTRE DE M. W**

A M. VAN**

à Leipſick ce 1 Février 1757.

QUE j'ai de graces à vous rendre, Monſieur, des marques de ſouvenir dont vous honorez mon infortune! On ne vous a point exagéré nos pertes, Monſieur: il ne manque rien à notre ruine. La Providence a retiré les dons qu'elle nous

avoit faits : elle ne nous a laiſſé que la ſanté, la réſignation à ſes ordres, & la commiſeration de nos amis. Eſt-ce à nous de nous plaindre quand nous ne ſouffrons que pour la Patrie &avec elle,&quand l'auguſte famille de nos Souverains eſt elle-même réduite à l'indigence ? N'attendez de moi, Monſieur ; ni reproches amers ni imprécations contre nos ennemis: un ordre immuable arrange les événemens ſur un plan dont la ſageſſe ſurpaſſe nos vues : & quel que ſoit le ſentiment qui nous avertit de notre miſere, il vaut mieux en adorer la cauſe que d'en haïr les inſtrumens.

Je ſuis perſuadé, Monſieur, que ſi le roi de Pruſſe connoiſſoit dans toute leur étendue les malheurs qu'il a cauſés dans cet Electorat, ce Prince plus à plaindre par ſes remords que nous ne le ſommes par notre ruine, gémiroit de ce que ſes

flateurs appellent ſa gloire. Il eſt fait pour ne connoître que celle des héros bienfaiteurs de l'univers.

Vous me demandez un recit fidéle des deſordres qui ont affligé mon païs, & dont on a publié tant de relations que vous avez peine à croire : le dirai-je, Monſieur ? Cette malheureuſe hiſtoire peut pécher contre la vraiſemblance, ſans être exagérée. J'ai été témoin de pluſieurs faits : j'ai vérifié ſcrupuleuſement les autres ; j'ai éprouvé les ſuites de tous. Ils n'ont d'exemples que dans ces ſiécles de barbarie, dont le genre humain plus éclairé rougit aujourd'hui. Jugez vous-même, Monſieur, & comptez ſur ma ſincérité.

Je ne revins en Saxe que plus de ſix mois après la paix de 1745. Je voulois épargner à mes regards les veſtiges de notre derniere déſolation. Lorſque j'arrivai à Leip-

ſick, cette ville commençoit à reprendre ſon premier éclat : le commerce rentroit dans ſes canaux, & nous étions perſuadés que nous allions jouir de la paix la plus durable.

Dix ans d'un calme profond affermirent nos eſperances ; & lorſqu'en 1755 les Commiſſaires des Cours de Dreſde & de Berlin s'aſſemblerent à *Hall* pour régler à l'amiable quelques légéres difficultés qui s'étoient élevées ſur la navigation de l'Elbe, nous nous diſions avec joie : Deux Puiſſances qui n'ont entre elles que de ſemblables différends, ſont fort éloignées de ſe faire la guerre.

Aurions-nous pû imaginer, Monſieur, que les diſputes que les François & les Anglois avoient entre eux ſur les limites de leurs Colonies en Amérique, allumeroient la guerre en Allemagne ; & ce qui eſt encore plus étrange, que cette guerre

commenceroit par la destruction totale de ce misérable Electorat ?

Nous vîmes avec plaisir les Cours de France & de Vienne s'unir pour le maintien de la tranquillité du continent. Nous crumes que l'Europe pouvoit compter sur une paix inalterable. Mais l'affreux génie de la guerre devoit, en expirant, déchirer quelques victimes, & la Saxe s'est trouvée sous sa main.

Vous êtes plus à portée que moi, Monsieur, de prononcer sur les causes des événemens. Je connois peu les ressorts secrets que la politique fait mouvoir, & je juge les Rois sur ce qu'ils font & non sur ce qu'ils projettent. Tant que la Cour de Berlin & celle de Vienne se contenterent d'augmenter leurs troupes & de mettre leurs armées en état d'agir ; qui de nous eût été en droit de leur faire un crime des inquiétudes qu'elles marquoient ? Qui osera interroger les Rois sur leur con-

duite & condamner les ſuretés que la prudence leur ſuggére ?

Nous étions donc en ſuſpens ſur l'objet des armemens réciproques. L'horiſon qui nous environnoit, étoit obſcur ; mais la juſtice & la modération de notre Souverain nous promettoient un ciel ſerain : ſi la nuée devoit paſſer ſur nous, du moins il nous paroiſſoit certain que l'orage ne tomberoit que ſur nos voiſins. Mais de quel côté ſouffleroit le vent de la diſcorde, quelle puiſſance avoit formé le deſſein d'opprimer & d'envahir ? c'eſt ce qu'il étoit impoſſible aux particuliers de prévoir, & ce qu'il eût peut-être été injuſte de deviner.

Le 29 Août dernier tous nos doutes s'éclaircirent, & il nous fut permis de juger que la Puiſſance qui faiſoit le mal, étoit celle qui avoit eu de mauvais deſſeins. La plûpart de nos Concitoyens étoient aſſemblés dans les temples & occupés au

ſervice divin, lorſque le bruit que nous entendîmes dans les rues, nous annonça l'entrée d'une armée ennemie. Le peuple effrayé fuyoit en jettant de grands cris. Nous reconnumes les troupes Pruſſiennes dont nous avions abſolument ignoré la marche.

Dans le moment même, le Prince Ferdinand de Brunſwick qui commandoit ce détachement, prend poſſeſſion des portes de Leipſick, met des gardes à l'Hôtel-de-Ville, à la Tréſorerie, à la Citadelle : tous les habitans conſternés ſe regardent ſans oſer prononcer une parole. Ils ſemblent ſe demander ſi leur Patrie eſt priſe d'aſſaut, & ſi l'ennemi ſe contentera de leurs biens.

L'Ordonnance que le Général ennemi fit publier quelques heures après, diminua cette premiére fraïeur Le Prince de Brunſwick nous aſſuroit au nom du roi de Pruſſe, que ce Monarque ne vouloit pas que *l'on*

fît en Saxe le moindre dégât. (*a*); & qu'il entendoit au contraire *que l'on épargnât le païs le plus qu'il ſeroit poſſible :* il ſe contentoit d'enjoindre *à tous les membres de la Nobleſſe de chaque cercle de cet Electorat qu'ils euſſent à ſe rendre le lendemain 30 pour le plus tard à Leipſick, afin de delibérer ſur les livraiſons qui devoient être faites pour la ſubſiſtance des troupes.*

Le même jour on afficha dans toutes les places de cette ville une déclaration (*b*) imprimée, dans laquelle S. M. Pr. expoſoit les motifs qui l'avoient obligée de faire entrer ſon armée en Saxe. Elle proteſtoit en même-tems au roi de Pologne notre Souverain, *& à la face de toute l'Europe, qu'elle n'avoit aucun deſſein*

(*a*) V. cette ordonnance. Piéces juſtific. N°. 1.

(*b*) V. Piéces juſtific. N°. 11.

offenſif ni contre lui, ni contre ſes Etats. Qu'elle *n'y entroit pas comme ennemie, mais uniquement pour ſa ſureté....* & que *forcée de céder aux conſidérations les plus preſſantes, elle n'attendoit que l'heureux moment où ces mêmes conſidérations lui permettroient de remettre à ce Prince ſes Etats, qui ſont & ſeront toujours pour elle un dépot ſacré.*

Pendant que les troupes Pruſſiennes entroient à Leipſick, Monſieur de Malsham Miniſtre de la Cour de Berlin à Dreſde, ſe préſentoit au Roi pour requerir au nom de ſon Maître le paſſage par la Saxe. Il ne fit cette réquiſition que de vive voix : mais on en recueillit les termes, & on en écrivit la ſubſtance, parce que dans une affaire qui pouvoit avoir des ſuites auſſi importantes, le Roi vouloit pouvoir juſtifier ſa conduite aux yeux de toutes les Puiſſances. M. de Malsham crut avoir des raiſons

pour refuſer de lire l'Extrait de cette réquiſition qu'on lui préſenta, pour qu'il en reconnût les expreſſions. Je vous envoye cet Extrait (*a*) fidélement copié ſur celui que nos Miniſtres ont publié, & qui n'a point été déſavoué par la Cour de Berlin. Vous y verrez, Monſieur, que le Roi de Pruſſe donne pour unique motif de ſon paſſage la néceſſité où il ſe trouve *d'attaquer l'Impératrice Reine & de marcher en Bohéme.* Au reſte, ce Prince déclare qu'il fera *obſerver une exacte diſcipline & menager les Etats de Saxe* AUTANT QUE LES CIRCONSTANCES LE PERMETTRONT, & promet à Sa Majeſté Polonoiſe & à la Famille Royale toute la ſûreté & tous les égards qui leur ſont dûs. Il ajoute il eſt vrai qu'*en ſe ſouvenant de ce qui eſt arrivé en* 1744. *on ne doit pas être étonné ſi*

(*a*) V. Piéces juſt. N°. 111.

lui-même prend ſes sûretés pour qu'il ne lui arrive pas la même choſe qu'alors ; mais il proteſte bien nettement qu'*il n'a contre les Etats Electoraux de Saxe aucun deſſein dangereux.*

La réponſe que le Roi fit ſur le champ fut pareillement écrite. Elle porte » que S. M. Polonoiſe ne s'at-
» tendoit pas à la forme donnée à la
» réquiſition faite par M. de Mals-
» ham , puiſqu'étant en paix avec
» tout le monde,&n'ayant aucun en-
» gagement relatif à l'objet préſent
» avec aucune des Puiſſances ac-
» tuellement en guerre ou prêtes à
» y entrer , elle ne concevoit pas ce
» que vouloit dire la préſente Dé-
» claration : qu'au reſte elle y fe-
» roit remettre par ſon Miniſtre une
» réponſe par écrit , & qu'elle eſ-
» péroit que Sa Majeſté Pruſſienne ſe
» contentant d'un *paſſage tranquille*,
» n'oublieroit aucun des égards dûs
» à un Souverain , ni ceux que tous

» les Membres du Corps Germani-
» que se doivent réciproquement.

Outre cette premiere réponse, le Roi en fit faire une plus détaillée dont on fit deux copies. L'une fut remise au Baron de Malsham ; & l'autre fut écrite en tête des instructions (*a*) données sur le champ à M. Meâgher, Lieutenant Général, que Sa Majesté envoya au Roi de Prusse, pour regler avec lui tout ce qui pouvoit regarder le passage des troupes.

Le plan qui devoit servir de base à la négociation dont M. Meâgher se chargeoit, & qui étoit tracé dans un mémoire particulier & secret, étoit de ne rien refuser de toutce que le Roi de Prusse demanderoit pour la subsistance de ses troupes, mais de se tenir ferme sur deux points.

(*a*) V. cette rép. & ces instructions, piéces justif. N°. IV.

L'un étoit la neutralité la plus exacte que Sa Majesté vouloit garder entre les Cours de Vienne & de Berlin ; l'autre la conservation des troupes Saxones rassemblées à Pyrna pour la sûreté de l'Electorat & la possession libre de la ville de *Konigstein*, dans laquelle il seroit stipulé que l'on n'admettroit aucunes troupes étrangeres.

Je crois, Monsieur, que ces conditions eussent dû satisfaire Sa Majesté Prussienne : elle pouvoit se rappeller que les Alliances defensives qui subsistoient entre les deux Cours, obligeoient celle de Saxe à fournir les secours dont l'Impératrice attaquée, pouvoit avoir besoin. Le Roi de Pologne s'en tenant à la neutralité & prêt à la jurer, ne faisoit aucun tort au Roi de Prusse. Celui-ci eût-il pû se plaindre de ce que l'on vouloit bien ne point le regarder comme l'aggresseur ?

M. Meâgher chargé de ces instructions

tructions fut en même-tems porteur d'une lettre que le Roi écrivoit lui-même à Sa Majesté Prussienne (*a*), & par laquelle il la prioit de vouloir bien le rassurer sur ce que la Réquisition du Ministre de Berlin avoit eu d'offensant dans les expressions.

Ce ne fut pas sans peine que le Lieutenant Général Meâgher parvint à se faire présenter au Roi de Prusse. Ce Prince l'admit enfin à son Audience : mais il refusa de s'expliquer avec lui. Sans entrer dans aucun détail il se contenta de répondre en termes généraux, qu'il étoit obligé de prendre ses sûretés, & qu'au surplus il n'avoit rien à ajouter à la réponse par écrit qu'il faisoit au Roi.

Cette réponse n'étoit pas moins vague que les discours qui avoient

(*a*) Piéces justif. N°. V.

été tenus à M. de Meâgher. Elle contenoit une eſpéce d'apologie de Sa Majeſté Pruſſienne vis-à-vis de la Cour de Vienne. Le Monarque ſouhaitoit ardemment que l'Impératrice Reine *voulût enfin entendre raiſon :* il proteſtoit qu'il *ſacrifieroit volontiers dans ce cas là toutes les dépenſes qu'il venoit de faire.* Il ſembloit oublier qu'il s'agiſſoit alors non de la Cour de Vienne, mais de celle de Saxe : & à tout ce qui pouvoit concerner le Roi de Pologne, il ne répondoit rien, ſinon qu'*il avoit entre les mains les preuves des conſeils dangereux qui avoient éte donnés à ce Prince ; mais que les perſonnes qui les donnoient, étoient trop au-deſſous de lui pour mériter de ſa part autre choſe que du mépris.*

Cette Lettre, Monſieur, ne donnoit au Roi ni les éclairciſſemens qu'il avoit demandés, ni les aſſurances que ſa droiture méritoit. Il engagea le Baron de Malsham

à accompagner Milord Stormont Miniſtre d'Angleterre, qui voulut bien aller trouver le Roi de Pruſſe, & ſe charger de négocier auprès de lui. Le Miniſtre Anglois lui fit-il bien ſérieuſement des propoſitions d'accommodement ? Je l'ignore : ce que je ſais, c'eſt qu'il revint ſans avoir réuſſi. La réponſe du Roi de Pruſſe qu'il rendit publique, ne donna pas beaucoup d'eſpérance. Ce Monarque, à ce qu'il rapporta lui-même, ne lui avoit répondu que ces mots : *Monſieur, tout ce que vous me propoſez ne me convient point ; & de ma part, je n'ai aucune propoſition à faire.*

Le Roi crut alors qu'il ſeroit imprudent d'attendre à Dreſde un Prince dont les réponſes avoient quelque choſe de ſi abſolu. Il partit pour ſe rendre au camp que ſa petite armée occupoit à *Pyrma*. Il eut en partant l'attention de lui écrire une ſeconde lettre pour lui expli-

quer les motifs de son départ ; & lui demander les éclaircissemens qu'il avoit refusés jusques-là.

Pendant ce tems-là les Prussiens se répandoient dans tout son Electorat. Ils etoient maîtres non-seulement de *Leipsick*, mais de *Wittemberg* & de *Mertzbourg*. Peu de jours après, ils le furent d'*Eisleben*, de *Naumbourg*, de *Vessenfeltz*, de *Zeits* & de *Torgaw*. Ce fut dans cette derniere ville que le Roi de Prusse établit son quartier général, & qu'il fit transporter tous les canons dont ses troupes vuidoient les Arcenaux des autres villes à mesure qu'elles y passoient.

La garnison bourgeoise de Leipsick avoit été désarmée dès le 29. Le Prince Ferdinand avoit fait convoquer le Corps des Négocians, & leur avoit fait défendre au nom du Roi de Prusse de livrer davantage au Roi notre Souverain aucune sorte d'impôts. Les caisses publi-

ques avoient été saisies. Les contributions s'exigeoient avec la derniere rigueur, & dans tout le pays on enlevoit les vivres, les provisions & les fourages, sans rien payer. Quelques Officiers donnoient simplement une reconnoissance des choses que l'on étoit forcé de leur livrer. Les autres autorisoient la violence & le pillage. Loin que l'on épargnât ce qui appartenoit au Roi, il sembloit même que ce fût lui personnellement que l'on cherchât à offenser. On prit ses chevaux & on se rendit maître de ses haras à *Torgaw*. On enleva ses vins à *Meissen*.

Le 7 Septembre l'armée Prussienne étoit campée à trois lieues de Dresde, & le 9 le Général Major Wylisk s'empara d'une des portes de cette capitale. Il vint de-là se former en bataille sur le vieux marché à la tête de quatre compa-

gnies de grenadiers, ſoutenues de quatre piéces de canon.

Pendant ce tems-là le Colonel Lentulus ſe rendoit au château pour faire à la Reine les complimens de Sa Majeſté Pruſſienne : il aſſuroit cette Princeſſe » que les » troupes qui s'emparoient de la » capitale de la Saxe étoient à ſes » ordres ; qu'elle même & ſa famille » étoient ſous la ſauve-gade du Roi » de Pruſſe, & que ce Monarque » pacifique avoit un regret ſenſible » des démarches auxquelles les cir- » conſtances l'obligeoient.

La Reine, Monſieur, n'étoit point accoutumée à ſe voir ſous la ſauve-garde d'un Prince étranger, dans le cœur des Etats du Roi ſon mari. Elle ne regardoit point encore le Roi de Pruſſe comme le conquérant, & eut cru lui faire injuſtice de le regarder comme l'ennemi de la Saxe. Elle répondit ſimplement au Colonel Lentulus,

» que si l'entrée des troupes Pruſ-
» ſiennes à Dreſde n'étoit qu'une
» précaution en ſa faveur ; le Roi
» de Pruſſe lui auroit fait d'autant
» plus de plaiſir de s'épargner ce
» ſoin , qu'elle ne pouvoit jamais
» être plus sûrement gardée que par
» ſes propres ſujets. Elle ajouta ,
» que pour premiere preuve des
» égards & de la conſidération dont
» ce Prince l'aſſuroit , elle lui de-
» mandoit qu'il voulût bien retirer
» les troupes qui étoient à la porte
» du Palais , & en laiſſer la garde
» aux Cent-Suiſſes qui y étoient au-
» paravant. Elle le fit prier de plus de
permettre qu'elle pût envoyer tous les jours un Page au Roi ſon mari , uniquement pour lui faire ſavoir des nouvelles de ſa famille & pour rapporter des ſiennes.

Toutes ces demandes , Monſieur , furent refuſées à cette Princeſſe. Il ne lui fut pas même permis d'envoyer au Roi un Gentil-

homme à qui elle consentoit de ne donner aucune lettre. Un Page qui lui en apportoit une de Pyrna, fut arrêté le même jour, & on n'en fit pas même d'excuses.

Vers les quatre heures après-midi on vint avertir la Reine que les sentinelles Prussiennes, qui jusques-là n'avoient été mises qu'à la porte du château, alloient être placées par un Major aux portes des Chancelleries, proche l'appartement où elle couchoit, & jusques sur son passage. Elle alla elle-même faire des représentations sur ce procédé. On ne l'écouta point. Alors elle mit de sa propre main son sceau sur les serrures de la Chancellerie royale. Le Major Prussien qui la suivoit eut la hardiesse de mettre son cachet à côté de celui de la Reine.

Une heure après, le Maréchal Keith envoya prier les quatre Ministres de conférence (*a*) de se ren-

(*a*) On appelle ainsi le premier Conseil d'Etat de la Saxe.

dre à une auberge où il étoit descendu. Ils y allerent sans imaginer qu'ils pussent recevoir des ordres de la part d'un Prince dont ils n'étoient point les sujets, & dont ils étoient encore moins les esclaves. M. Keith les reçut de l'air dont un Conquérant accueille les Magistrats d'une petite ville qui lui en apportent les clefs. Il ne tarda pas à leur apprendre qu'ils n'étoient plus rien en Saxe, parce qu'il avoit plû à S. M. Pr. que le Roi de Pologne n'y fût plus rien lui-même. On leur défendit de se mêler d'aucune administration. Le motif de ces deffenses étoit admirable. La contrariété qui pourroit se trouver, leur dit-on, entre les ordres qu'ils continueroient de donner, & ceux dont le Roi de Prusse chargeroit ses Ministres & ses Officiers, pouvoit causer quelque confusion dans le gouvernement, & il étoit du bon ordre de l'éviter : au reste, on leur laissa la liberté de res-

ter à Dreſde ou d'aller à leur campagne.

Il étoit inutile, Monſieur, de rien objecter à cet arrêt : nos Miniſtres ſe bornerent à demander qu'il leur fût permis de faire paſſer au roi de Pologne une lettre ouverte pour lui rendre compte des ordres qu'ils venoient de recevoir. Cette grace leur fut refuſée, & le Maréchal Keith répondit qu'*un Roi bloqué dans ſon camp n'avoit plus d'ordre à donner dans ſes Etats.*

Je ſupprime ici, Monſieur, les refléxions qui ne pourroient qu'affoiblir le tableau des injuſtices que vous me forcez à décrire. Auriez-vous cru qu'elles duſſent aller en augmentant, & que le lendemain ſeroit marqué par des attentats encore plus odieux ?

La Reine plus attendrie ſur le ſort de ſes peuples, qu'affligée de ſa propre captivité, délibéroit ſur le parti qu'elle avoit à prendre dans

cette affreuſe ſituation, lorſqu'on lui annonça un Officier Pruſſien. Il venoit de la part de ſon maître lui demander les clefs de la Chancellerie, & lui annoncer que les ordres étoient donnés pour forcer le dépôt ſacré des archives de l'Etat. Pour toute réponſe la Reine vole à cette porte ſur laquelle ſon ſceau avoit été mis la veille. Elle proteſte qu'elle la gardera elle-même, & qu'avant de commettre une violence auſſi inouie, il faudra commencer par lui manquer de reſpect en portant la main ſur ſa perſonne.

Etonné de cette intrépidité, le général Wylisk qui étoit ſurvenu, promet de différer d'une heure l'exécution de l'ordre qu'il a reçu : la Reine fait partir ſur le champ le baron de Weiſſemberg, Grand-maître de ſa maiſon. Celui-ci va trouver le Roi de Pruſſe, ſe plaint au nom de la Reine du violement des droits les plus ſacrés, réclame l'exécution des

promeſſes qui depuis huit jours ; lui ont été tant de fois réitérées ; n'obtient rien, & revient la larme à l'œil annoncer à cette Princeſſe, que cet ami, ce protecteur de la Saxe eſt un maître inflexible. Elle veut encore réſiſter : le général Wylisk l'aſſure qu'il ne peut répondre de l'inſolence du ſoldat. Cette menace étoit claire. La Reine crut alors devoir épargner à S. M. Pr. la honte de la violence ſacrilége, à laquelle ſes ſoldats paroiſſoient préparés. Elle invoque le Ciel vengeur des droits des Nations, livre les clefs, & ſe retire.

Ainſi les archives de cet Electorat, le dépôt reſpectable des titres de nos Souverains, & les plus ſecrets myſtéres de leur Conſeil furent livrés à la curioſité avide d'une Puiſſance intéreſſée à y trouver un prétexte pour colorer ſes démarches. J'ignore, Monſieur, quel avantage le Roi de Pruſſe a pû

tirer d'une entrepriſe dont les ſiécles policés ne fourniſſent point d'exemple. Il n'a pas ſans doute trouvé dans cette foule de Regîtres, de Lettres, de Mémoires qu'il a fait examiner, des ordres donnés pour l'attaquer, ou des plans concertés pour envahir ſes Provinces. Je veux qu'il ait découvert que M. le Comte de Brulh avoit des principes politiques différens de ceux de ce Prince : étoit-ce donc une raiſon qui pût le déterminer à ravager cet Electorat ? Le dépôt du Miniſtère n'eſt-il pas dans les Etats, ce qu'eſt dans nous-mêmes, le plus ſecret de notre cœur ? Et ſi les loix humaines n'ont puni que les actions des citoyens & non leurs penſées, le Roi de Pruſſe a-t-il pû croire qu'il lui fut permis de venger ſur cet Etat malheureux juſqu'aux idées peu avantageuſes que nos Miniſtres auroient pû concevoir ſur ſes démarches ?

La Reine aſſembla le lendemain

tous les Miniſtres étrangers qui étoient à Dreſde. Elle leur expoſa avec cette éloquence naturelle à la douleur d'une épouſe & d'une mere, les traitemens qu'elle avoit eſſuyés, & l'état auquel elle étoit réduite. Elle les pria de vouloir bien en faire part à leurs Cours, & reclama la juſtice des Souverains, tous intéreſſés à faire ceſſer une oppreſſion ſi cruelle. Elle dit en particulier à Milord Stormont, que quelque fuſſent les liens de l'Alliance qui uniſſoient les Cours de Londres & de Berlin, elle étoit perſuadée que le Roi d'Angleterre n'en ſeroit pas moins ſenſible aux attentats dont elle-même & le Roi ſon mari étoient les victimes. Leur cauſe eſt celle des Rois. Milord Stormont en convint, & ne tenta pas même d'excuſer les procédés dont il avoit été témoin.

Pendant que tout cela ſe paſſoit à Dreſde, le Roi de Pologne cher-

choit à désarmer par les voies de douceur un Prince dont il ne pouvoit encore deviner tous les projets. Si au lieu de demeurer dans son camp de Pyrna, Sa Majesté fut passée en Bohême à la tête de ses troupes, elle se fût rendue redoutable aux Prussiens : mais elle eût fourni un prétexte à leur Souverain.

Le Roi de Pologne l'estimoit encore trop pour le craindre & pour fuir devant lui. Il prit le parti de lui écrire le 10 Septembre. Il lui offrit la plus exacte neutralité, toutes les sûretés qu'il pouvoit exiger pour son passage, & une liberté entiere d'exécuter les projets qu'il avoit formés contre la Cour de Vienne.

Le Comte de Bellegarde qui porta cette lettre en rapporta la réponse dattée de *Sedlitz* du lendemain 11. Le Roi de Prusse s'y expliquoit plus clairement qu'il n'a-

voit encore fait. Il ne pouvoit, disoit-il, sortir de la Saxe qu'il ne fût assuré, 1°. du libre cours de l'Elbe. 2°. de ne point laisser derriere lui une armée qui, lorsqu'il seroit engagé en Bohême pourroit former quelqu'entreprise contre lui.

Le Roi se hâta de lui donner sur ces deux objets toutes les sûretés qu'il pouvoit desirer. Pour assurer aux troupes Prussiennes le libre cours de l'Elbe, il offrit trois places sur cette riviere, *Torgaw*, *Wittemberg* & *Pyrna*, & consentit que Sa Majesté Prussienne y mît garnison tant que la guerre dureroit. Quant aux craintes qu'elle témoignoit sur ce que l'armée Saxone pourroit entreprendre, le Roi outre sa parole, offrit des ôtages.

A des propositions aussi raisonnables & consignées dans une lettre écrite de la main même de Sa Majesté, le Roi de Prusse ne répondit autre chose, sinon *qu'il ne vouloit*

vouloit rien laiſſer derriere lui. Vouloit-il donc exterminer par le fer ou par la diſette cette armée dont il feignoit de craindre les démarches? Ce fut, Monſieur, la queſtion que le Roi lui fit par une nouvelle lettre du 13.

Cette interpellation jointe à la fermeté de la réſolution dont elle paroiſſoit accompagnée, obligea le Roi de Pruſſe à propoſer lui-même les conditions de l'accommodement. Ce ne fut plus le cours de l'Elbe ni la diſperſion de la petite armée Saxone qu'il demanda. Il forma un nouveau plan auquel il ne ſe flatta pas ſans doute de voir Sa Majeſté acquieſcer. Il exigea d'Elle qu'elle joignît ſes troupes aux ſiennes, & qu'elle fît avec lui la guerre à l'Impératrice Reine. Un Officier Général Pruſſien fut envoyé pour expliquer plus en détail ce projet injuſte. Vous imaginez bien, Monſieur, qu'il ne fut point

accepté. Fidéle à ſes Traités, aux loix de l'honneur, aux principes de la bonne foi, aux regles des procédés, le Roi de Pologne déclara très-préciſément que rien ne pourroit le forcer à faire la guerre à une Princeſſe dont il n'avoit point à ſe plaindre, dont il étoit l'Allié, & à laquelle même *il eût été obligé de fournir* 6000 *hommes de troupes auxiliaires.*

Le Roi de Pruſſe inſiſta inutilement : il n'avoit à alleguer que la raiſon du plus fort : ſes menaces furent vaines. Le Roi toujours inébranlable déclara que ſon parti étoit pris. *C'étoit celui de l'honneur & de la néceſſité.* (*a*) Il ſe borna donc à demander que les Pruſſiens évacuaſſent du moins la ville de Dreſde où la Reine faiſoit ſa réſidence, & qu'on

(*a*) V. la lettre du Roi de Pologne du 17 Septembre N°. VI.

lui accordât à lui-même ainſi qu'aux Princes ſes fils, un paſſeport pour aller en Pologne, où la Diette du Royaume l'appelloit.

Ni l'un ni l'autre ne fut accordé. Le Roi de Pruſſe qui avoit dit que la perſonne du Roi dans ſon camp l'embarraſſoit plus que ſes troupes, ne lui voulut point faire expédier de paſſeports, qu'il ne le ſçût décidé à faire la guerre.

Je n'entre point, Monſieur, dans un plus grand détail de cette négociation qui dura depuis le 10 Septembre juſques au 18; mais je vous envoye des copies exactes des lettres que les deux Souverains s'écrivirent pendant cet intervalle (*a*). Monument authentique des ſentimens & des diſpoſitions de l'un & de l'autre; elles ſuffiront toujours

(*a*) V. Piéces juſtif. N°. VI.

pour décider leur querelle au tribunal de la raiſon, de la juſtice & de l'humanité.

Cependant les Pruſſiens achevoient au nom du Roi leur maître, de prendre poſſeſſion de toutes les places de l'Electorat. Tous les ordres ſe donnoient à Dreſde par les Officiers de S.M. Pr. On chargea ſur des bâteaux tous les canons, les armes, les drapeaux & les étendards qui étoient dans l'arcenal de cette ville, & on les tranſporta à Magdebourg. La Reine captive dans ſon Palais ſe voyoit enlever chaque jour les choſes les plus néceſſaires. Le 14 Septembre on fit l'inventaire de ſa vaiſſelle & de ſes équipages : ſon tréſor fut ſaiſi, & l'on s'empara même de l'argent deſtiné à entretenir la table de la Famille Royale.

Le même jour le Général Wylisk ayant pris un état exact de tous les Officiers qui étoient dans cette ville au ſervice du Roi de Pologne, leur

ſignifia qu'*ils étoient tous priſonniers de guerre*. La plûpart d'entre eux furent même forcés par la crainte de la priſon, à ſigner une promeſſe de ne ſervir ni contre le Roi de Pruſſe, ni contre ſes alliés, & de ſe repréſenter toutes les fois qu'on l'exigeroit d'eux.

Un ſeul fut excepté de cette loi commune. C'étoit un Officier qui faiſoit les fonctions d'Adjudant du Prince Royal. M. de Wylisk eut la bonté de lui dire qu'il ſuffiſoit qu'il appartînt perſonnellement à ce Prince pour qu'il méritât toutes ſortes d'égards. Il ajouta même que c'étoit par l'ordre exprès du Roi de Pruſſe qu'il lui laiſſoit ſa liberté, & que Sa Majeſté vouloit lui prouver par-là qu'elle étoit entrée en Saxe plûtôt *pour favoriſer les intérêts de S. A. R. & Electorale, que pour lui donner aucun ſujet de plainte ; qu'elle ne prétendoit point lui faire la guerre, mais ſeulement au Roi ſon pere.*

Etrange exception, Monſieur, dont je n'ai pû encore pénétrer le motif. Je vous laiſſe à imaginer ſi le Prince Royal pût en être flatté.

Je ne vous parle point, Monſieur, de toutes les vexations qui ſe commettoient dans les Provinces. Je ne vous peins point la déſolation de nos campagnes, dont on enlevoit les laboureurs au moment même qu'ils ſe diſpoſoient à enſemençer leurs terres ; les enfans arrachés à leurs parens, livrés à des conducteurs impitoyables, & deſtinés à défricher les landes de la Poméranie ; les exactions des Officiers, qui ſembloient ne retenir le ſoldat que pour tirer eux-mêmes tout le profit d'un pillage méthodique. Voilà, Monſieur, les marques de bonté par leſquelles Sa Majeſté Pruſſienne ſignala cette protection qu'elle nous avoit annoncée.

Je vous acheverai une autrefois cette relation intéreſſante. Per-

mettez-moi ſeulement de vous demander aujourd'hui quel eſt le nom que nous pouvons donner au Prince qui nous opprime. Vous ne reconnoiſſez point ſans doute, l'*Ami* & l'*Allié* de la Saxe. Eſt-il notre *Vainqueur*? Il n'a ni livré des batailles, ni pris des villes d'aſſaut. *Notre ennemi*? Ses Déclarations ſont imprimées & publiques. Elles apprennent à l'univers qu'il n'a *aucuns deſſeins offenſifs* contre les Etats du Roi de Pologne; qu'ils ſont un dépôt ſacré entre ſes mains; qu'il brûle de les rendre à leur légitime Souverain. Eh quoi! Monſieur, le Roi de Pruſſe n'eſt ni vainqueur ni ennemi des Saxons, & ce peuple malheureux eſt réduit aux abois! Quelle étrange protection que la ſienne, & que feroit de plus contre nous le conquerant le plus injuſte, & l'ennemi le plus irrité?

J'ai l'honneur d'être, &c.

Fautes d'impreſſion dans les 20, 21 & 22me. Lettres de l'Obſervateur Hollandois.

LETTRE 20. pag. 6. lign. 7. dernieres, *liſez* derniers.

LETTRE 21. pag. 4. lign. 20 & 21. propoſe le, *liſez* propoſe de le.

Pag. 6. lign. 7. alteré, *liſez* alterée.

Pag. 29. lign. 13. qu'ils ne l'étoient, *liſez* qu'ils l'étoient.

LETTRE 22. pag. 35. lign. 8. Cadix, *liſez* Gibraltar.

Pag. 38. lign. 10. donnoient, *liſez* donnoit.

L'OBSERVATEUR HOLLANDOIS,

OU SUITE

DE LA VINGT-TROISIÉME LETTRE

DE M. VAN**

A M. H** DE LA HAYE,

Sur l'état présent des affaires de l'Europe.

SECONDE PARTIE.

A LA HAYE.
1757.

PIECES JUSTIFICATIVES

DES FAITS

*Contenus dans la Lettre de M. W** de Leipsick.*

N°. I.

NOUS FERDINAND, &c. Lieutenant-Général des Armées de S. M. Prussienne, Colonel d'un Regiment d'Infanterie, Gouverneur des ville & forteresse de Magdebourg, Chevalier de l'ordre de l'Aigle Noir, &c. sçavoir faisons, que c'est par ordre de S. M. Prussienne, que nous sommes entrés avec un corps de troupes dans l'Electorat de Saxe. Comme S. M. Pr. loin de permettre qu'on y fasse le moindre dégât, veut au contraire

qu'on épargne le pays le plus qu'il ſera poſſible, & qu'on regarde & protége la Saxe comme ſes propres poſſeſſions, Elle a ordonné très-expreſſément d'y faire obſerver à ſes troupes une exacte diſcipline, de punir ſévérement les ſoldats ou officiers qui ſeront trouvés en faute à cet égard, & de remédier promptement aux deſordres qu'ils auront commis. Or, pour maintenir le bon ordre, il eſt néceſſaire que le pays fourniſſe aux troupes du Roi les fourages, le pain, la viande, la bierre, & les légumes dont elles auront beſoin. Ainſi il convient de prendre des meſures fixes pour les livraiſons de ces proviſions. En conſéquence, nous mandons par la préſente, au nom & de la part de S. M., à tous les membres de la Nobleſſe de chaque cercle de l'Electorat, qu'ils ayent à comparoître devant nous à Leipſick, ſoit en perſonne, ſoit

par représentans, dûment qualifiés, le 30 Août pour le plûtard, afin de délibérer sur lesdites livraisons ; S. M. ayant nommé une commission particuliére, pour liquider avec eux. Ceux qui manqueront de se conformer à la présente ne devront s'en prendre qu'à eux-mêmes, si on les contraint par voie d'exécution militaire, à fournir leur quote-part desdites livraisons.

N°. II.

DÉCLARATION
DU ROI DE PRUSSE

Sur les motifs qui obligent S. M. d'entrer avec son armée dans les Etats héréditaires du Roi de Pologne, Electeur de Saxe.

Berlin 1756.

LEs injustes desseins de la Cour de Vienne mettant le Roi dans

la néceſſité de prévenir un ennemi qui ſe refuſe à toute voie de conciliation; Sa Majeſté ſe voit forcée malgré elle, & par une ſuite de ces mêmes circonſtances, à entrer avec ſon armée dans les Etats héréditaires du Roi de Pologne, Electeur de Saxe.

C'eſt avec regret que le Roi ſe trouve dans l'obligation de ſe porter à une démarche, que ſon amitié perſonnelle pour S. M. Polonoiſe lui auroit fait éviter, ſi les loix de la guerre, le malheur des tems, & la ſureté de ſes propres Etats ne la rendoient indiſpenſable.

Les événemens de la guerre que le Roi fut obligé d'entreprendre en 1744, pour délivrer l'Empire, que la Cour de Vienne vouloit opprimer dans la perſonne de ſon Chef, ne ſont ignorés de perſonne. Tout le monde ſait les ménagemens que S. M. garda alors pour la Cour de Saxe, & les ſuites funeſtes qui en ré-

ſulterent, les liaiſons que cette Cour forma, la jonction de ſes troupes avec celles de ſes ennemis, leur entrée en Siléſie, & enfin le complot dangereux d'attaquer le Roi dans le centre de ſes Etats, & juſques dans ſa Capitale.

Le retour des mêmes circonſtances oblige le Roi de ne conſulter *que les regles de la prudence* (*a*). Mais en prenant ce parti, S. M. déclare en même-tems *de la maniere la plus forte* à S. M. Polonoiſe & *à la face de toute l'Europe*, qu'elle n'a aucun *deſſein offenſif* contre le Roi de Pologne, ni *contre ſes Etats :* qu'elle *n'y entre pas comme ennemi*; mais uniquement pour ſa ſureté : qu'elle fera obſerver à ſes troupes l'ordre le plus exact, & la diſcipline la plus ſévére, & que forcée de céder aux conſidéra-

(*a*) C'eſt avouer bien clairement que l'on s'écarte de celles de la juſtice.

tions les plus preſſantes, elle n'attend que l'heureux moment, où ces mêmes conſidérations lui permettront de remettre à ce Prince un dépôt toujours ſacré pour elle.

Nº. III.

Extrait de la Déclaration faite de bouche par M. de Malzham, Miniſtre de Pruſſe, à S. M. Polonoiſe le 29 Août 1756.

LE Roi de Pruſſe ſe voit obligé par la conduite de l'Impératrice Reine, de l'attaquer & de marcher en Bohême en paſſant par les Etats de Saxe : il fait pour cet effet requerir ce paſſage, déclarant qu'il fera obſerver une bonne diſcipline & menager leſdits Etats *autant que les circonſtances le permettront* ; Sa Majeſté Polonoiſe & ſa Famille

Royale pouvant ſe promettre en même-tems de ſa part tous les égards & toute sûreté. Au reſte en ſe ſouvenant de ce qui eſt arrivé l'an 1744, on ne devra pas être étonné, *ſi le Roi de Pruſſe prend ſes sûretés* pour qu'il ne lui arrive pas la même choſe qu'alors.

Que d'ailleurs il ne déſiroit rien tant que le prompt rétabliſſement de la paix, pour voir arriver l'heureux moment où il pourra remettre l Roi de Pologne dans la tranquille poſſeſſion de ſes Etats, contre leſquels il n'avoit d'ailleurs aucuns deſſeins dangereux.

M. de Malzham a dit qu'il avoit ordre d'ajouter qu'on ne devoit s'en prendre qu'au malheur du tems, & à la néceſſité dans laquelle la Cour de Vienne le mettoit, & qui l'obligeoit à en agir ainſi.

N° IV.

Réponse de S. M. le Roi de Pologne à la Déclaration faite verbalement par M. de Malzham de la part de Sa Majesté Prussienne.

QUE Sa Majesté qui ne désire rien plus que la conservation de la paix & de la tranquillité publiq. surtout dans l'Empire d'Allemagne, auroit appris avec beaucoup de déplaisir qu'il étoit survenu des différens entre Sa Majesté Prussienne & Sa Majesté l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême, qui étoient sur le point d'éclater par la marche en Bohême, entrepriſe par Sa Majesté Prussienne.

Que Sa Majesté sur la réquisition faite par Sa Majesté Prussienne n'étoit aucunement dans l'intention

d'empêcher aux troupes Prussiennes le passage (*transitum innoxium*) par ses Etats.

Qu'elle accepte la Déclaration faite par S. M. Prussienne, que ses troupes observeront une bonne discipline, à l'effet de quoi il est de la nécessité & du bon ordre que de la part de S. M. Prussienne, il soit donné des avertissemens, tant sur le tems & sur les lieux, quand & par où ce passage doit se faire, que sur le nombre & la quantité des troupes en marche, pour qu'il soit nommé des Commissaires qui servent à les conduire, & qui puissent être suffisamment instruits par rapport à la route desdites troupes, Sa Majesté se réservant & se promettant de l'amitié & du bon voisinage de Sa Majesté Prussienne, que non-seulement elle aura de justes égards tant à ce que le pays est si dépourvû de magazins, qu'à la présente mauvaise recolte, & à l'état nécessiteux

du pays & des habitans ; mais auſſi qu'elle ordonnera que ce qui ſera livré tant en ſubſtance qu'en fourage, comme auſſi les atelages ſeront bien & dûement payés comptant au prix du marché, & qu'elle ne permettra que ſes troupes faſſent des haltes & des ſéjours qu'autant qu'il ſera abſolument néceſſaire. Qu'au ſurplus S. M. s'étoit d'autant moins attendue & avoit été d'autant plus ſurpriſe de cette Déclaration ajoutée à la Réquiſition, *que S. M. Pruſſienne, ſe ſouvenant de ce qui s'étoit paſſé l'annee* 1744. *entendoit prendre ſes sûretés contre ce qui pourroit ſe faire de ſemblable*, que la ſituation des affaires d'alors différoit en tout de celles d'apréſent, & que S. M. avoit toujours fait fond ſur l'obſervation du Traité de Dreſde, ſuivant lequel elle avoit toujours pris ſoin d'entretenir amitié & bon voiſinage avec S. M. Pruſſienne.

Que S. M. ſe perſuadoit que S. M. Pruſſienne avoit tout lieu de ſe tranquiliſer, puiſqu'elle trouvoit toutes les sûretés qu'elle pouvoit prétendre, tant dans les déclarations faites à l'Envoyé Extraordinaire de Pruſſe, ſouvent réïtérées, que Sa Majeſté ne prenoit pas la moindre part aux différends ſurvenus entre Sadite Majeſté Pruſſienne & l'Impératrice Reine, que dans la préſente, enſorte qu'elle ne déſireroit rien de S. M. ni n'entreprendroit rien contre ſes Etats qui pût offenſer les libertés des Etats de l'Empire & qui pourroit l'obliger à recourir à tout l'Empire & aux Garants des Traités, tant communs que particuliers.

Inſtruction pour le Lieutenant Général Meâgher Envoyé au Roi de Pruſſe.

Le Mémoire ci-joint cotté A. inſtruira M. le Lieutenant Général

de Meâgher de la commiſſion fort inattendue & extraordinaire dont le Miniſtre de Pruſſe s'eſt acquitté ce matin, & la Piéce cottée B (*a*) l'informera de la réponſe qui y a été faite.

Quoique M. de Malzham n'ait rien voulu donner par écrit, ni même permettre qu'on lui lût ce qu'on ſe ſeroit noté de ſes propoſitions & déclarations, on n'a pas balancé de lui laiſſer une note par écrit de la réponſe.

M. le Lieutenant Général de Meâgher reglera ſes diſcours en conſéquence de cette derniere, ſurtout auſſi à l'égard de la paix de Dreſde de l'année 1745. où il eſt entr'autres dit Art. II. que tout ce qui s'étoit paſſé dans la derniere guerre reſteroit enſeveli dans un éternel oubli, & qu'il n'en ſeroit même jamais fait mention.

(*a*) Ces deux piéces ſont ci-deſſus.

Il tâchera d'obtenir du Roi de Pruſſe une explication de la clauſe que le Baron de Malzham a ajoutée au nom de S. M. Pruſſienne, comme quoi elle ne déſireroit rien tant que le prompt rétabliſſement de la paix, & de voir arriver l'heureux moment où elle pût remettre le Roi dans la tranquille poſſeſſion de ſes Etats ; clauſe qui ſuppoſe que le Roi notre Maître en ſeroit en quelque façon dépoſſedé ; ce qui ne ſeroit nullement conciliable ni avec le Traité de paix de Dreſde, ni avec les Loix de l'Empire & de la paix y établie, ni avec l'amitié & la bonne intelligence qui regne entre les deux Cours, S. M. ne prenant aucune part aux différends qui s'élevent entre le Roi de Pruſſe & l'Impératrice Reine.

M. le Lieutenant Général mettra d'ailleurs dans ſes diſcours toute la douceur poſſible, en ſoutenant cependant dans le beſoin avec ferme-

té ce qui eſt dit dans les deux articles précédents. Il ſe conformera en outre quant à la marche des troupes Pruſſiennes au Mémoire cotté C. du Feld-Maréchal.

A Dreſde le 29 Août 1756.

N°. V.

Lettre du Roi de Pologne au Roi de Pruſſe.

MONSIEUR mon Frere, le Miniſtre de Votre Majeſté à ma Cour venant de faire la réquiſition pour le paſſage de ſes troupes par mes Etats pour aller en Bohême ; je l'ai accordé, eſpérant que Votre Majeſté fera obſerver une exacte diſcipline. Auſſi envoie-je vers Votre Majeſté mon Lieutenant Général & Commandant

dant le corps des Suiſſes, Sieur de Meâgher, pour mieux concerter tout ce qui eſt relatif à cette marche & en régler l'exécution. Je n'ai d'ailleurs pû qu'être fort ſurpris de quelques Déclarations inattendues & peu conformes aux Traités de paix & à l'amitié qui ſubſiſtent entre nous, que le Baron de Malzham y a ajoutées au nom de Votre Majeſté; mais j'eſpére qu'elle voudra bien s'expliquer envers le ſuſdit Lieutenant Général Sieur de Meâgher d'une façon à me raſſurer entierement là-deſſus; je m'y attends en toute confiance, & ſuis, &c.

A Dreſde le 29 Août 1756.

N°. VI.

Lettres de S. M. le Roi de Pologne à S. M. le Roi de Pruſſe, avec les Réponſes.

PREMIERE LETTRE.

Le Roi de Pologne au Roi de Pruſſe.

De Strupen le 10 Sept. 1756.

APRÉS toutes les démarches que j'ai faites pour aller au-devant de ce que V. M. peut raiſonnablement déſirer de moi, lui ayant envoyé le Général Meâgher, d'abord après les premieres inſinuations faites par ſon Miniſtre à ma Cour, pour l'aſſurer d'une parfaite neutralité, pour conſentir au libre paſſage de

ſes troupes & de ſon artillerie par mon pays en Bohême, & pour demander en quoi devoient conſiſter les sûretés que Votre Majeſté déſiroit là-deſſus ; après avoir fait repéter les mêmes offres avec plus de détail encore par l'Envoyé d'Angleterre, ſans que ni l'un ni l'autre m'ait apporté aucune explication poſitive de Votre Majeſté : enfin après avoir encore fait part à Votre Majeſté par la Lettre dont le Comte de Salmour a été chargé, des motifs qui m'engageoient à me rendre auprès de mon armée ; après toutes ces démarches, dis-je, je me ſerois attendu à ce que Votre Majeſté, comme l'Envoyé d'Angleterre me l'avoit auſſi fait eſpérer, m'enverroit quelqu'un pour me faire parler & m'inſtruire de ce qu'elle déſire de moi. Cependant un jour paſſe après l'autre ſans que j'apprenne rien. J'aurois pû me porter avec mon armée en Bohême pour la mettre

en lieu de sûreté, & prêter l'oreille à des engagemens que j'ai toujours déclinés : mais j'ai préféré de rester, me flattant d'autant plus que les conditions que Votre Majesté pourroit exiger de moi seroient relatives à la paix où nous vivons, & aux assurances affectueuses dont les réponses de Votre Majesté sont remplies, & désignent qu'elle ne désire qu'une sûreté suffisante pour que je ne prenne point parti contre elle, & qu'elle conserve la communication libre sur l'Elbe ; je suis prêt à lui donner sur l'un & sur l'autre de ces articles telles assurances que Votre Majesté peut désirer de moi avec dignité : mais il est tems de s'entendre là-dessus ; je lui envoie le Lieutenant Général Comte de Bellegarde, Grand-Maître des Princes, qui aura l'honneur de lui présenter cette Lettre. Je prie Votre Majesté de s'expliquer envers lui d'une façon à pouvoir conduire les

choſes à un entendement amiable: perſuadée qu'elle peut être, que j'y apporterai toutes les facilités poſſibles, pendant que des conditions trop dures, ne ſçauroient produire qu'un déſeſpoir où elle me pouſſeroit avec mon armée, qui certainement eſt prête à verſer la derniere goutte de ſon ſang, en cas qu'elle ſoit attaquée. En attendant une prompte & favorable réponſe. Je ſuis, &c.

A. R.

II. LETTRE.

Réponſe du Roi de Pruſſe au Roi de Pologne.

De Sedlitz le 11 Septembre.

VOTRE MAJESTÉ aura la bonté de ſe ſouvenir que je lui ai conſtamment déclaré qu'étant plei-

nément instruit de la mauvaise volonté de son Ministre, il me convenoit au commencement d'une guerre que l'Impératrice Reine me suscite, que je prenne des précautions pour ma propre sûreté. Ces précautions consistent, premierement, en m'assurant du cours de l'Elbe, en second lieu, en ne laissant pas sur mes derrieres une armée qui n'attendroit que le moment de me voir bien engagé avec mes ennemis pour entreprendre contre moi. Voilà ce qui me tient ici, & ce qui m'y retiendra jusqu'à ce que cet obstacle soit levé, & puisque la réponse de la Cour de Vienne que je viens de recevoir dans cet instant me pousse à bout; je n'y sçaurois rien changer. La Reine de Pologne se porte bien ainsi que toute la Famille de Votre Majesté, & ils pourroient venir toute part où Votre Majesté le désireroit. Je n'ai rien entrepris ni contre leur liberté

ni contre celle de tous ceux qui ont des emplois civils (*a*) dans ſes États. Votre Majeſté verra par-là que je ne me déments pas, & que ſi aujourd'hui, ou demain, quand il lui plairoit, elle vouloit traverſer mon armée pour aller où elle jugeroit à propos, tout le monde auroit la conſidération pour ſa perſonne, comme ſi nous étions alliés.

Je ſuis, &c. *F. R.*

(*a*) Pour les Officiers militaires, l'ordre étoit donné de les faire priſonniers.

III. LETTRE.

Le Roi de Pologne au Roi de Pruſſe.

De Strupen le 12 Sept. 1756.

LE Comte de Bellegarde m'ayant rendu hier au ſoir à ſon retour la réponſe de Votre Majeſté, par

laquelle elle me donne encore à connoître qu'il n'y a que les précautions ſuffiſantes pour le libre cours de l'Elbe pendant la guerre qui s'allume entre Votre Majeſté & l'Impératrice Reine, & que mes troupes n'entreprennent rien contre elle pendant cette même guerre, qui arrêtent la pourſuite de la marche des troupes de Votre Majeſté: je m'empreſſe à y faire une autre réponſe pour lever, s'il eſt poſſible, l'obſtacle des défiances que Votre Majeſté ſemble avoir. Prêt à accorder l'un & à promettre l'autre, je ſouhaiterois que Votre Majeſté voulût ſe confier à ma parole royale, qu'aucun Miniſtre n'a jamais tenté, ni n'oſeroit tenter de me faire violer. Cependant ſi Votre Majeſté croit devoir inſiſter ſur des sûretés encore plus réelles, quoique ma parole puiſſe ſuffire, j'offre à Votre Majeſté pour la sûreté du libre cours de l'Elbe, qu'elle garde pendant

tout le tems de la durée de cette guerre, des garnisons à *Wittemberg* & à *Torgaw*, & je consentirai même qu'elle en mette encore à *Pyrna*. Quant à la sûreté à l'égard de l'armée, je ne vois d'autre expédient que de lui donner en tout cas des ôtages : ces offres doivent, j'espére, satisfaire Votre Majesté en plein, & la convaincre de la justice de mes sentimens. Les conditions que j'ai à lui demander en échange, sont que Votre Majesté fasse évacuer au plûtôt tout le reste de mes Etats, à l'exception des trois Places sus mentionnées ; qu'elle remette toutes choses dans l'état où elles étoient avant l'entrée de ses troupes en Saxe, & qu'elle facilite & assure également le retour des miennes, avec toutes les précautions requises en pareille circonstance (*a*), dans leurs quartiers ; aux

(*a*) Ceci prouve bien clairement combien

places près accordées comme il a été dit ci-deſſus aux troupes de Votre Majeſté, qui vivront pour leur argent, & ne ſe mêleront point du Gouvernement civil. Pour abréger le détail de ces arrangemens, il dépendra de Votre Majeſté de nommer quelqu'un comme je ferai de ma part auſſi, pour en convenir enſemble juſqu'à notre ratification. V. M. voit combien je prends ſur moi par les offres que je lui fais; il me ſeroit impoſſible d'en faire davantage, & j'aimerois mieux attendre toutes les extrémités plûtôt que de manquer à ce que je me dois à moi-même, à mes Etats & à mon armée, remerciant au reſte Votre Majeſté de tout ce qu'elle me dit d'obligeant pour moi & toute la Famille Royale; je la prie d'être en échange perſuadée d'un parfait retour de ſentimens, &c. *A. R.*

eſt faux ce que l'on a mis dans quelques gazettes, que le Roi de Pologne avoit refuſé de ſéparer ſes troupes.

IV. LETTRE.

Réponſe du Roi de Pruſſe au Roi de Pologne.

A Sedlitz le 12 Sept. 1756.

VOTRE MAJESTÉ ſe ſouviendra que je lui ai mandé hier qu'il étoit très-dangereux pour moi, pour ne pas dire impoſſible, d'avancer de la Saxe en Bohême en laiſſant une armée derriere moi. S'il ne s'agiſſoit que de complaiſances, il n'en eſt aucune que je ne cruſſe devoir à Votre Majeſté; mais il s'agit de la sûreté & de la conſervation de l'État que je gouverne, & cela m'oblige à ne me point écarter d'ici, à moins d'être sûr de ne rien laiſſer derriere moi qui pût par la ſuite du tems m'en faire repentir. Mon avant-garde eſt en Bo-

hême, un corps considérable la suit; & si Votre Majesté le juge à propos, elle peut m'envoyer tel Officier qu'il lui plaira, auquel je ferai voir la position de mes troupes. Rien ne me presse, & je suis à attendre si ce sera la patience ou une autre voie qui décidera de ma situation présente. Quelque soit l'événement, Votre Majesté me trouvera invariable en ce qui regarde mes sentimens pour sa Personne, pour sa Famille Royale & pour tous ceux qui lui appartiennent. *F. R.*

V. LETTRE

Le Roi de Pologne au Roi de Prusse.

A Strupen le 13 Septembre 1756.

J'AUROIS cru que V. M. auroit bien voulu s'expliquer sur les ouvertures que je lui ai fait parvenir

par ma derniere Lettre, & sur la nature des suretés qu'elle croit devoir exiger de moi. Il semble qu'elle les place uniquement dans la destruction de mon armée par la disette & le fer: il s'en faut beaucoup que j'aye encore à craindre la premiere. La protection du ciel, la fermeté & la fidélité de mes troupes & la nécessité les garantiront de l'autre. V. M. voudra bien jetter un coup d'œil sur la position où elle-même se trouve & où elle me met. Je fais & je veux tout faire pour m'entendre avec elle sur l'unique point qui l'occupe, pourvû que je puisse le faire avec honneur.

A. R.

VI. LETTRE.

Réponse du Roi de Prusse au Roi de Pologne.

A Sedlitz le 13 Septembre 1756.

JE n'ai rien de plus à cœur que ce qui peut regarder personnelle-

ment l'honneur & la dignité de V. M. elle peut être persuadée que sa personne dans son camp m'a plus embaraſſé que ses troupes. Je crois cependant qu'il y a un moyen pour accorder sa dignité avec ce qu'exigent mes intérêts dans le moment présent, & que tout ceci peut se terminer d'une façon également honorable à l'un & à l'autre. Si V. M. le juge à propos, j'attends son consentement pour lui envoyer un Officier Général chargé de propositions pour elle. Je la prie de lui parler seul, & de daigner lui répondre. Je le repete encore, & je l'assure sur mon honneur, qui m'est plus cher que ma vie, que je n'en veux point ni à sa personne ni aux interêts de sa famille; mais que dans les circonstances présentes, il faut que son sort soit lié au mien, & je l'assure sur tout ce qu'il y a de plus sacré, que si la fortune me seconde dans la présente guerre, elle n'aura pas lieu de m'en vouloir du mal; mais que si le

malheur m'en veut, la Saxe aura le même sort que la Prusse & mes autres Etats (*a*). Je suis, &c. F. R.

(*a*) Etrange menace faite à un Prince qui veut être neutre, & dont le Roi de Prusse n'a point à se plaindre.

VII. LETTRE.

Le Roi de Pologne au Roi de Prusse.

A Strupen le 13 Septembre 1756.

AYANT vû par l'obligeante réponse que mon Aide-de-camp, le Major général Sporcken vient de m'apporter de la part de V. M. la résolution qu'elle a prise de vouloir m'envoyer un Général, je ne veux pas tarder un moment de marquer à V. M. que je le verrai arriver avec plaisir; que je lui parlerai seul, & que je m'expliquerai d'une façon que V. M. aura lieu d'en être contente, ne demandant pas mieux que de la convaincre des sentimens de, &c. A. R.

VIII. LETTRE.

Réponſe du Roi de Pruſſe au Roi de Pologne.

De Sedlitz le 14 Septembre 1756.

J'ENVOYE à V. M. comme elle daigne l'approuver, mon Lieutenant Général Winterfeldt qui aura l'honneur de remettre cette lettre à V. M. : elle peut ajouter une entiére confiance en ce qu'il lui dira de ma part, & je fais des vœux pour que ſa commiſſion tende à une fin heureuſe, dont auſſi bien V. M. que moi de mon côté, nous ayons lieu d'être ſatisfaits : puiſſe ſa commiſſion ſervir dans la ſuite à établir une ſincére & bonne union entre des pays voiſins qui ne peuvent ſe paſſer les uns des autres, & dont le véritable avantage eſt d'être unis enſemble. Je ſuis, &c. F. R.

IX. LETTRE.

Le Roi de Pologne au Roi de Pruſſe.

De Strupen le 15 Septembre 1756.

JE voudrois pour tout au monde pouvoir entrer dans les vûes de V.M. Le Lieutenant Général Winterfeldt me les a expliquées, & elles auroient gagné à paſſer par ſa bouche, s'il m'étoit poſſible de ſouſcrire à ce que Votre Majeſté déſire de moi. Ledit Général aura rendu un compte fidéle à V. M. des raiſons ſolides que je lui ai dites, & qui m'en empêchent : elles doivent prouver à V. M. ma façon de penſer, & combien ma parole Royale eſt inviolable. V. M. peut par conſéquent compter avec la même certitude ſur l'accompliſſement ſcrupuleux de tout ce que je lui promettrai. Com-

ment puis-je tourner mes armées contre une Princeſſe, qui ne m'en a donné aucun ſujet, & à laquelle je devrois au contraire en vertu d'une ancienne alliance deffenſive, connuë à V. M, fournir un ſecours de 6000 hommes, n'étoit que le cas de l'aggreſſion devient douteux dans la guerre préſente ; ainſi il n'en ſera auſſi nullement queſtion. Je me ſuis dès les premieres apparences de cette guerre fermement propoſé de n'y prendre aucune part, & c'eſt à cauſe de cela que j'ai refuſé toutes les propoſitions qui m'ont été faites. Auſſi, n'ai-je, lorſque l'armée de V. M. étoit déja entrée en Saxe, ni voulu faire marcher la mienne en Bohême, ni conſentir qu'il vint des troupes autrichiennes renforcer les miennes ; perſuadé que j'étois que je n'avois rien à appréhender, n'étant mêlé ni ne voulant me mêler de rien. Comme je ne me départirai point de ces ſentimens, qu'au

fond V. M. ne ſauroit déſapprouver; je me flatte qu'elle voudra bien agréer les offres que je lui ai déja faites par ma lettre du 12, ou me faire faire elle-même d'autres propoſitions qui puiſſent tranquiliſer V. M. ſur l'objet de mes troupes, dont elle ne doit en aucune façon avoir à craindre. Je lui envoye à cet effet mon Général de Cavalerie le baron d'Arnim. Un accommodement ſur ce point ſervira en même-tems à l'acheminement d'une ſincére & bonne union entre deux pays voiſins, qui en effet ne ſauroient ſe paſſer l'un de l'autre, & dont le véritable avantage eſt d'être unis. Il y a long-tems que je déſire une telle union, & j'y apporterai de mon côté toutes les facilités poſſibles, étant avec les ſentimens les plus parfaits de conſidération & d'amitié, &c. A. R.

X. LETTRE.

Réponse du Roi de Prusse.

A Sedlits le 15 Septembre 1756.

J'Ai reçu la lettre que V. M. a eu la bonté de m'écrire par son Général d'Arnim. Je lui ai parlé sur tous les points qui regardent sa commission, & je m'en suis expliqué dans le sens que le Général Winterfeldt aura l'honneur d'expliquer à V. M. Je suis bien faché de ne pouvoir pousser la complaisance plus loin; mais après ce que je viens de répéter au Général d'Arnim, il ne me reste d'autre chose à dire que d'assurer V. M. de l'estime & de la considération avec laquelle,

Je suis, &c. F. R.

XI. LETTRE.

Le Roi de Pologne au Roi de Pruſſe.

A Strupen le 15 Septembre 1756.

LEs malheurs qui arrivent à mes Etats héréditaires ne devant pas me faire oublier ce que je dois à mon Royaume, dans lequel la Diette ordinaire doit s'ouvrir le 4 du mois prochain ; je profite des aſſurances que V. M. m'a encore réitérées par ſa lettre du 12, pour la prier de m'accorder pour moi, mes deux Princes ; mon Miniſtre & ma ſuite en toute ſureté, le libre paſſage d'ici en Pologne. Je paſſerai par *Breſlau*, comme la route où il ſera le plus aiſé d'aſſembler les chevaux néceſſaires qui ſeront au nombre d'environ 130; ne doutant aucunement que V. M. ne m'accorde ma demande : elle

voudra bien avoir la bonté de m'envoyer d'abord une couple de passeports pour deux Officiers que je voudrois expédier pour m'ordonner les chevaux & les gîtes, en chemins, &c. A. R.

XII. LETTRE.

Le Roi de Pologne au Roi de Prusse.

A Strupen le 16 Septembre 1756.

LORSQUE j'ai voulu envoyer mon autre lettre par un trompette au Général d'Arnim, pour qu'il eût l'honneur de la présenter à V. M. ledit Général arriva ; il m'a rendu la réponse dont V. M. m'a honoré, & m'a répété tout ce qu'elle lui a dit de bouche. V. M. ne peut pas douter que son refus à tant de propositions, plus qu'équitables m'a été inattendu, & comme elle

ne veut rien écouter que ce qui eſt contre mon honneur, ma probité & ma parole Royale : je ne puis qu'abandonner à la direction divine ce qui en arrivera, pendant que je n'ai rien à me reprocher. Autant que j'ai compris par le rapport du Syndic Général V. M. compte de laiſſer garniſon à Dreſde & de ſe ſervir de ma réſidence où la Reine & toute ma famille demeurent, pour une place d'armes. Dans les guerres les plus ſanglantes on ne refuſe pas des conſidérations à des perſonnes Royales, ni l'on n'en occupe les réſidences. Le roi de Suéde a été comme ennemi en Saxe du tems du feu Roi mon pere ; mais il n'a jamais permis à un ſoldat d'entrer dans la réſidence. Je ſoumets le tout à ſa diſpoſition, & je la ſupplie d'ordonner qu'on ne deffende pas la correſpondance à la Reine & à ma famille, & qu'elle ait la bonté de donner libre entrée & ſortie à ma

Cour, & que je puiſſe faire ſuivre mes équipages, & tout ce dont j'ai beſoin pour mon ſervice en Pologne. Je réitere mes prieres pour les égards & ſuretés de ma famille Royale, de ma Cour, de ma réſidence, & de tout le pays dont elle eſt maître, & je ſuis, A. R.

XIII. LETTRE.

Réponſe du Roi de Pruſſe au Roi de Pologne.

A Sedlitz le 16 Septembre 1756.

J'Ai reçu aujourd'hui deux lettres de V. M. l'une qui regarde ſa Capitale, & l'autre ſon voyage pour la Pologne : les plaintes qu'elle fait relativement à la ville de Dreſde ſont de nature à être facilement ajuſtées. Quant à ce qui regarde ſon voyage de Pologne, j'eſpere qu'elle voudra

bien avant que de partir finir avec moi la négociation qu'elle a entamée relativement à son armée qui souffriroit beaucoup des longueurs par son éloignement. Il n'en coutera que deux mots à V. M. pour terminer cette affaire promptement. Après quoi je ne manquerai pas de lui donner tous les passeports qu'elle demande, ainsi que de regler ses relais pour la Siléſie selon son bon plaisir, ne désirant que lui donner des marques de la considération & de l'estime, &c. F. R.

XIV. LETTRE.

Le Roi de Pologne au Roi de Prusse.

A Strupen le 17 Septembre 1756.

PAR la réponse de V. M. d'hier, j'ai vû qu'elle souhaiteroit qu'avant de partir pour la Pologne, je fi-

niſſe la négociation entamée au ſujet de mes troupes ; mais comment puis-je la finir ? Les propoſitions de V. M. étant de nature à ne pouvoir y entrer. Je lui ai fait connoître tout ce à quoi je pouvois acquieſcer. Elle n'a pas paru diſpoſée à l'accepter : j'ai donc cru tout accommodement manqué, & je me ſuis borné à lui demander libre paſſage pour me rendre en Pologne, où ma préſence preſſe, à cauſe de la Diette. J'eſpere que V. M. voudra me l'accorder, & terminer l'article de ma réſidence. Quant à mon armée, j'ai décidé de ſon ſort, mon parti eſt pris là-deſſus, & c'eſt celui de l'honneur & de la néceſſité.

Je ſuis ; &c. A. R.

XV LETTRE.

Réponse du Roi de Prusse au Roi de Pologne.

A Sedlitz le 17 Septembre 1756.

J'ENVOYE à V. M. le Général de Winterfeldt pour apprendre d'elle sa derniere résolution qui dictera le parti que je me verrai obligé de prendre, étant avec beaucoup de considération, &c. F. R.

XVI. LETTRE.

Le Roi de Pologne au Roi de Prusse.

A Strupen le 18 Septembre 1756.

MONSIEUR le Général Winterfeldt a rapporté à V. M. tout

ce que mon honneur & ma probité que j'ai maintenus inviolablement jusqu'à ma soixantiéme année m'a permis de répondre. V. M. saisit mes Etats sans sujet : l'Europe jugera de ma cause & du plan controuvé, dont toutes les Cours reconnoîtront facilement la non-existence ; n'ayant jamais fait des propositions qu'on voudroit me prêter. J'ignore de quelle façon on pourra justifier des faits & des procédés, auxquels je ne devois pas m'attendre, ni personne. V. M. a oublié de s'expliquer sur mon voyage en Pologne ; elle permettra que j'insiste là-dessus, puisque mon Royaume demande ma présence.

Je suis, &c. A. R.

XVII. LETTRE.

Réponſe du Roi de Pruſſe au Roi de Pologne.

A Sedlitz le 18 Septembre 1756.

JE ſuis fort étonné après les preuves autentiques (*a*) que j'ai données à V. M. de la mauvaiſe volonté de ſon Miniſtre, qu'elle puiſſe encore les révoquer en doute; d'autant plus que pour ma juſtification j'ai cru devoir me munir des dépêches originales. Je ſuis très-perſuadé que tout le monde impartial verra que la néceſſité de mes affaires, ſur tout la mauvaiſe volonté du Miniſtre de V. M. miſe clairement au jour, m'ont obligé de prendre un parti contraire

(*a*) Les *Preuves authentiques* viennent là fort à propos.

à mon inclination & à ma façon de penſer. V. M. me paroiſſoit preſſée de ſon voyage de Pologne; mais elle oublie en même-tems que je le ſuis autant qu'elle, pour ce qui regarde la ſituation où ſe trouvent ſes troupes vis-à-vis des miennes : il me ſemble que ces deux choſes devroient aller de pair. D'ailleurs, je dois dire à V. M. que j'ai appris avec douleur qu'il y a eu des Officiers de mon armée qui ſe ſont émancipés au point d'arrêter du gibier deſtiné pour ſa perſonne; elle peut être perſuadée qu'ils ſeront punis à la rigueur, ſi je parviens à les découvrir, & que tout ce qui regarde ſa perſonne, ainſi que ſa famille, me ſera toujours ſacré. Je ne puis que déplorer, d'ailleurs les engagemens qu'elle dit avoir pris avec mes ennemis, & qui ſelon elle la tient de façon à lui faire oublier les intérêts de ſa perſonne & de ſon état.

Je ſuis, &c. F. R.

EC755
M837o
no. 19-23